

**Direction Vie institutionnelle
Service de l'Assemblée**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal
du lundi 1er février 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 1er février, le conseil municipal s'est réuni en visioconférence, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 26 janvier 2021.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Gilles NAMUR - M. Hakim SABRI - Mme Isabelle PETERS - M. Maxence ALLOTO - Mme Anouche AGOBIAN - M. Olivier BERTRAND - Mme Margot BELAIR - M. Alan CONFESSON - Mme Chloé PANTEL - M. Antoine BACK - Mme Annabelle BRETTON - M. Emmanuel CARROZ - Mme Kheira CAPDEPON - M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER - M. Pierre-André JUVEN - Mme Céline MENNETRIER - M. Nicolas KADA - Mme Maud TAVEL - M. Pierre MERIAUX - M. Claus HABFAST - M. Hasni BEN-REDJEB - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Thierry CHASTAGNER - M. Lionel PICOLLET - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Sylvie FOUGERES - Mme Salima DJIDEL - Mme Barbara SCHUMAN - Mme Sandra KRIEF - Mme Céline DESLATTES - Mme Amel ZENATI - Mme Laure MASSON - M. Luis BELTRAN-LOPEZ - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Yann MONGABURU - M. Antoine FLECHET - M. Nicolas BERON-PEREZ - Mme Maude WADELEC - Mme Katia BACHER - Mme Chloé LE BRET - Mme Laura PFISTER - M. Djamel WAZIZI - M. Alain CARIGNON - Mme Dominique SPINI ALIM - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - Mme Anne CHATELAIN-ROCHE - Mme Nathalie BERANGER - M. Nicolas PINEL - Mme Karen LORINQUER - Mme Emilie CHALAS - M. Hassen BOUZEGHOUB - Mme Cécile CENATIEMPO - M. Olivier NOBLECOURT.

Absents ayant donné pouvoir :

M. Gilles NAMUR donne pouvoir à M. Pierre-André JUVEN de 18H52 à 19H22
Mme Margot BELAIR donne pouvoir à Mme Katia BACHER de 20H40 à 21H04
M. Thierry CHASTAGNER donne pouvoir à M. Pascal CLOUAIRE de 20H à 22H46
Mme Sylvie FOUGERES donne pouvoir à Mme Elisa MARTIN de 19H45 à 22H46
Mme Sandra KRIEF donne pouvoir à M. Lionel PICOLLET de 16H20 à 18H10 puis de 21H25 à 22H46
Mme Laure MASSON donne pouvoir à Mme Margot BELAIR de 17H20 à 18H40
M. Antoine FLECHET donne pouvoir à M. Emmanuel CARROZ de 18H23 à 19H22
Mme Chloé LE BRET donne pouvoir à Mme Barbara SCHUMAN de 20H25 à 20H52
Mme Lucille LHEUREUX donne pouvoir à M. Olivier BERTRAND de 15H07 à 18H48
Mme Lucille LHEUREUX donne pouvoir à M. Nicolas KADA de 22H15 à 22H46
M. Olivier SIX donne pouvoir à Mme Emilie CHALAS de 15H07 à 15H30 puis de 17H30 à 18H59
Mme Karen LORINQUER donne pouvoir à Mme Emilie CHALAS de 21H14 à 22H46.

Absents excusés :

Absents de 22H03 à 22H46 (délibération n°70) : Mme Anne CHATELAIN-ROCHE, Mme Emilie CHALAS, Mme Karen LORINQUER, M. Olivier SIX.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : Mme Margot BELAIR ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions.

Ouverture de séance à 15h07.

Discours introductif de M. le Maire, président de séance.

Questions orales :

- Question orale de Mme CHATELAIN-ROCHE, Non-inscrite, concernant les indicateurs et les moyens mis en œuvre pour une ville apaisée.

- Question orale de du groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre concernant la réouverture de la crèche de l'Arlequin.

- Question orale du groupe Nouveau Regard concernant les responsabilités en qualité de Maire.

Intervention de M. NOBLECOURT à la mémoire de Mme Eliane BARACETTI, ancienne adjointe à la Culture de la ville de Grenoble.

- Question orale du groupe Nouvel Air, Socialistes et Apparentés concernant la politique de logement.

Réponses de M. le Maire.

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 14 décembre 2020 a été adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 1-(24652) - RENDU ACTE - Compte rendu de Monsieur le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs du 3 juillet 2020.

Il est rendu acte des décisions prises par M. le Maire en application de ces délégations de pouvoir.

DELIBERATION N° 2-(23317) - URBANISME AMENAGEMENT - Projet de requalification de la Grande Esplanade et du boulevard de l'Esplanade : approbation de l'AVP et mise en œuvre opérationnelle avec reprise en régie de la réalisation.

Intervention(s) : M. JUVEN, M. CONFESSON, M. BEN-REDJEB, Mme CHATELAIN-ROCHE, Mme CHALAS, M. NOBLECOURT, M. CARIGNON, M. NAMUR, Mme BERANGER, M. BOUZEGHOUB.

Un amendement est déposé par M. CARIGNON, celui-ci est repoussé :

Pour : 6 – Contre : 45 Grenoble en Commun + 3 Nouveau Regard + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 1 Non inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE) + 1 Non-inscrit (M. BEN-REDJEB).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'avant projet du réaménagement de la grande Esplanade et du boulevard de l'Esplanade ;
- d'approuver la résiliation au 02 février 2021 de la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la ville de Grenoble et Grenoble-Alpes Métropole, adoptée par le conseil municipal en date du 18 décembre 2017, délibération n°10-3533, et signée le 9 avril 2018, pour le réaménagement de la grande Esplanade et du boulevard de l'Esplanade désignant la ville de Grenoble comme maître d'ouvrage unique de l'opération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à finaliser et signer tout document relatif à la résiliation de la convention de co-maîtrise d'ouvrage.

Délibération : Adoptée

Pour : 45

Contre : 6 Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouveau Regard + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés

Abstention(s) : 1 Non inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE) + 1 Non inscrit (M. BEN-REDJEB).

DELIBERATION N° 3-(24829) - URBANISME AMENAGEMENT - Convention d'occupation temporaire secteur Berriat - travaux A480 écran acoustique

Intervention(s) : M. FRISTOT, M. CARIGNON, Mme CENATIEMPO.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de convention objet de la présente délibération ;
- d'autoriser le Maire à signer cette convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 4-(24732) - LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS - Convention-cadre entre la Fondation du Camp des Milles, la Ville de Grenoble et le CCAS de Grenoble.

Intervention(s) : Mme LE BRET, M. CARIGNON, M. BOUZEGHOUB, Mme CHALAS, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la signature de la convention de partenariat entre la Ville de Grenoble, le CCAS de Grenoble et la Fondation du Camp des Milles – Mémoire et Éducation ;
- d'autoriser Monsieur le Maire , son représentant ou sa représentante, à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Diffusion du film Camp des Milles (durée 8 mn).

Monsieur le Maire suspend la séance à 18H33.

Reprise de la séance à 18H48.

VOEU relatif à la Papothèque déposé par le groupe Nouveau Regard :

Intervention(s) : Mme CHALAS, M. CARIGNON, Mme CHATELAIN-ROCHE, M. NOBLECOURT, M. BOUZEGHOUB, M. BEN-REDJEB, Mme AGOBIAN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Grenoble rejette le vœu.

Pour : 14 – Contre : 45 Grenoble en Commun.

VOEU N° 71-(25080) – Voeu relatif à l'agrément d'ANTICOR déposé par le groupe Grenoble en Commun :

Intervention(s) : Mme BACHER, M. CARIGNON, Mme CHATELAIN-ROCHE, M. MERIAUX, Mme CHALAS, M. NOBLECOURT, M. BEN-REDJEB.

Le conseil municipal de Grenoble demande :

- **au Gouvernement de renouveler l'agrément d'ANTICOR ;**
- **au Gouvernement d'accroître ses efforts de moralisation de la vie publique pour rétablir la confiance entre les citoyen-nes et leurs représentant-es.**

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s) : 6 Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouveau Regard.

VOEU N° 72-(25083) – Voeu Sauvons les acteurs de la culture ! déposé par le groupe Nouvel Air, Socialistes et Apparentés :

Intervention(s) : Mme CENATIEMPO, Mme CHALAS, M. CARIGNON, Mme CHATELAIN-ROCHE, Mme LHEUREUX, M. BEN-REDJEB.

Le Conseil municipal de Grenoble demande au gouvernement :

- **une prolongation entière des droits à l'assurance chômage pour assurer à tous les acteurs du secteur culturel de disposer d'une protection sociale.**

- de renoncer à la réforme de l'assurance chômage en cette période de forte crise sociale.
- de réfléchir, selon l'évolution épidémique, à un déconfinement progressif des lieux culturels dans le respect des règles sanitaires.

Délibération : Adoptée

Pour : 56

Abstention(s) : 3 Nouveau Regard

VOEU relatif à la réouverture des universités déposé par le groupe Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre :

Intervention(s) : M. BOUTAFA, Mme CHATELAIN-ROCHE, Mme CHALAS, M. BEN-REDJEB, Mme SCHUMAN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Grenoble rejette le vœu.

Pour : 8 – Contre : 45 Grenoble en Commun – Abstention(s) : 3 Nouveau Regard + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés

DELIBERATION N° 5-(24826) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Convention financière avec la SAS Energ'Y Citoyennes pour les travaux de raccordement au réseau des panneaux photovoltaïques de la toiture Balzac

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention financière entre la Ville de Grenoble et la SAS Energ'Y Citoyennes pour des travaux de raccordement au réseau des panneaux photovoltaïques de la toiture Balzac, soit une participation de la SAS Energ'Y Citoyennes de 8 003 €;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en Commun (M. FRISTOT).

DELIBERATION N° 6-(24779) - ENERGIE - Conventions de partenariat avec Grenoble-Alpes Métropole pour l'accès au service public d'efficacité énergétique « SPEE communes »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de partenariat entre la ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole pour bénéficier du service public d'efficacité énergétique « SPEE » dédié aux communes ;

- de bénéficier du forfait de 5 jours d'accompagnement personnalisé pour un montant de 2 340 € pour l'année 2021 ;
- de souscrire au service métropolitain de la plateforme CEE ;
- de donner son accord de principe pour transférer à Grenoble-Alpes Métropole les droits de CEE issus d'actions éligibles à ces certificats pour les années 2021 à 2025 ;
- d'approuver la convention de partenariat entre la ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole pour procéder au dépôt des dossiers de demande de CEE auprès du Pôle National des CEE, et revendre les CEE auprès de son partenaire Obligé ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer avec Grenoble-Alpes Métropole lesdites conventions de partenariat ;
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer les attestations requises pour chacune des opérations éligibles, ainsi qu'à transmettre tous documents utiles à la Grenoble-Alpes Métropole qui se chargera de déposer les dossiers de demande de certificats en vue de les valoriser financièrement au bénéfice de la commune.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 7-(24828) - ENVIRONNEMENT - Avenant au bail rural conclu entre la ville de Grenoble et Monsieur TENAILLEAU, relatif à l'exploitation maraîchère au centre horticole

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'avenant au bail rural entre la Ville et M. TENAILLEAU, à compter du 1^{er} janvier 2021, pour l'ajout de Mme BLOT en tant que copreneuse du bail, ainsi que pour la facturation de l'eau et la location des conteneurs ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant au bail.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 8-(24636) - ENVIRONNEMENT - Convention d'occupation domaniale des supports d'éclairage public de la Régie Lumière

Intervention(s) : M. PINEL, M. CONFESSON, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les conventions d'occupation du domaine privé conclues entre la ville de Grenoble et Monsieur, la société PLURALIS HABITAT, Madame et Monsieur, pour pouvoir y installer des candélabres d'éclairage public ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions telles que jointes en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 9-(24408) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Exonérations exceptionnelles suite à dégât des eaux 14 rue Jacquard Associations Le BRISE-GLACE et Les PASSAGERS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accepter de procéder aux exonérations exceptionnelles de loyers aux associations Le Brise-Glace pour un montant de 4080 € pour la totalité des loyers sur la période de juin 2018 à mars 2021 inclus et les Passagers pour un montant de 9450 € pour la totalité des loyers de janvier 2019 à mars 2021 inclus. Le montant total des exonérations retenues se porte à 13 530 € sur le budget principal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 10-(24807) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Impact de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les loyers et redevances d'occupation des locaux propriétés de la ville de Grenoble – remises gracieuses suite au deuxième confinement.

Intervention(s) : Mme CHALAS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accepter de procéder aux remises gracieuses pour un montant total de 28 036,03 euros HT soit 33 643,25 euros TTC sur le budget annexe activités économiques ainsi qu'aux exonérations exceptionnelles de loyers et redevances pour des locaux à destination de bar/restaurant dont la Ville est propriétaire dans les conditions telles que détaillées dans la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 11-(24724) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Mise à disposition de places de stationnement à l'association ULISSE

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. le Maire, Mme CHATELAIN-ROCHE.

**Un amendement est déposé par M. CARIGNON, celui-ci est repoussé :
Pour : 10 – Contre : 45 Grenoble en Commun + 1 Non-inscrit (M. BEN-REDJEB) –
Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention passée entre la Ville de Grenoble et l'association « ULISSE – Union Locale d'Initiatives Solidaires au Service de l'Emploi »,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe de la présente délibération.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 12-(24569) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Rue Repos - Ancienne halle de tennis - Échange de terrains avec Grenoble-Alpes Métropole

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de céder à Grenoble-Alpes Métropole le tènement de 2 202 m² environ à détacher de la parcelle cadastrée section DY n°27, conformément au plan ci-annexé ;**
- **de dire que cette cession sera effectuée à titre gratuit dans le cadre de la loi MAPTAM ;**
- **d'acquérir auprès de Grenoble-Alpes Métropole le tènement de 888 m² environ à détacher du domaine public non cadastré, conformément au plan ci-annexé ;**
- **de dire que cette acquisition sera réalisée à l'euro symbolique ;**
- **de dire que les frais d'acte liés à ces affaires seront partagés à parts égales entre les deux collectivités ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes et tous les documents relatifs à ces affaires.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 13-(24747) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Opération Abbaye - Acquisition à l'euro symbolique auprès de Grenoble-Alpes Métropole du foncier d'assiette des cœurs d'îlot.

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. le Maire.

Un amendement est déposé par M. CARIGNON, celui-ci est repoussé :

Pour : 6 – Contre : 45 Grenoble en Commun – Abstention(s) : 3 Nouveau Regard + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE) + 1 Non-inscrit (M. BEN-REDJEB).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'acquisition auprès de Grenoble-Alpes Métropole des tènements constituant les cœurs d'îlots de la Cité de l'Abbaye et mails verts, conformément au plan ci-annexé, représentant une surface cadastrale d'environ 7 400 m² ;
- de dire que cette acquisition sera réalisée à l'euro symbolique, avec dispense de paiement ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'acte notarié de transfert de propriété.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 14-(24858) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Contrat de collaboration de recherche - Etudes autour des campagnes de dépistage de la maladie COVID 19 dans certains quartiers de la Ville de Grenoble

Intervention(s) : Mme CHATELAIN-ROCHE, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à adopter les termes de la convention ci-annexée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 15-(24859) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Convention de partenariat portant sur l'animation du Conseil Local de Santé Mentale entre la Ville de Grenoble et le Centre Hospitalier Alpes Isère

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de partenariat portant sur l'animation du Conseil Local de Santé Mentale entre la Ville de Grenoble et le Centre Hospitalier Alpes Isère telle qu'annexée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 16-(24861) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Convention de mise à disposition gratuite de locaux entre la Ville de Grenoble et l'association Capables

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite de locaux situés au 123 Galerie de l'Arlequin à Grenoble, ci-annexée, à l'association Capables;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 17-(24863) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Convention de partenariat, d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et le Planning Familial 38 - Avenant de prolongation et modification des lieux d'exercice du CPEF interquartiers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'avenant joint en annexe, de la convention de partenariat, d'objectifs et de moyens entre la Ville et l'Association Planning familial 38;
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élu-es cités ci-après n'ont pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure associative dans laquelle ils représentent la commune en qualité d'administrateurs : Mme PFISTER, Mme PANTEL, Mme BELAIR, Mme LE BRET, M. CARROZ.

DELIBERATION N° 18-(24734) - PREVENTION SECURITE - Avis sur le projet de Plan Particulier d'Intervention (PPI) de l'établissement Seveso Seuil Haut UMICORE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De confirmer l'implication de la Ville dans la préparation et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde qui lui incombent, en se conformant à l'organisation décrite dans le Plan particuliers d'intervention de UMICORE Grenoble, transmis en novembre 2020.
- D'inclure les dispositions du Plan particulier d'intervention de UMICORE dans le Plan Communal de Sauvegarde de la Ville et d'apporter au PCS les adaptations nécessaires au renforcement de l'opérationnalité et de l'efficacité des dispositifs déployés en cas d'accident industriel.
- De renforcer les actions d'information préventive vis-à-vis du risque industriel, en ciblant, en particulier, les habitant-es situé-es à l'intérieur et à proximité du périmètre PPI de UMICORE.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 19-(24582) - ANIMATION - Organisation de la Foire des Rameaux édition 2021 et fixation des tarifs

Intervention(s) : M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver et d'appliquer les tarifs de la Foire des Rameaux 2021 annexés à la présente délibération,**
- d'approuver les modalités de facturation susvisées concernant le remboursement des coûts des consommations d'électricité engagés par la Ville de Grenoble pour la Foire des Rameaux 2021,**
- d'approuver la convention avec l'Association d'Organisation d'Animation et de Bienfaisance – Défense d'Intérêt Professionnel Forains Indépendants, relative au remboursement des coûts des consommations d'électricité avancés par la Ville, annexée à la présente délibération.**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée

Pour : 53

Abstention(s) : 6 Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 20-(24770) - POLITIQUE DE LA VILLE - Approbation de la Convention entre la Ville de Grenoble et la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de la Convention Pluriannuelle de renouvellement urbain des Villeneuve.

Intervention(s) : M. PINEL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions entre la Ville de Grenoble et la « Caisse des Dépôts - Groupe Banque des Territoires »,**
- de percevoir la somme de 9800 euros de la Caisse des Dépôts**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 21-(24857) - PREVENTION SECURITE - Convention de partenariat entre la Direction Départementale de la Sécurité Publique et la Ville de Grenoble, relative à la sécurisation des transferts numériques de documents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative aux échanges partenariaux sécurisés entre la direction départementale de la sécurité publique de l'Isère représentée par madame le Contrôleur Général Fabienne LEWANDOWSKI et la ville de Grenoble.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 22-(24740) - ACTION SOCIALE - Convention de mise à disposition gratuite d'un local pour l'Association Amitiés Loisirs Découvertes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite d'un local à l'Association Amitiés Loisirs Découvertes.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 23-(24622) - ACTION SOCIALE - Avenant à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble, le Conseil Départemental d'Accès aux Droits, la Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats et l'Ordre des Avocats relative aux permanences juridiques gratuites dans les Maisons des Habitant-es.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant financier tel que soumis en annexe à la délibération,

- de verser au Conseil Départemental d'Accès aux Droits une subvention de 15 200 euros pour l'année 2021.

- de dire que le montant de la subvention est intégré dans la délibération générale « d'affectation de subventions sur crédits existants » de cette même séance du Conseil Municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 24-(24749) - ACTION SOCIALE - Avenants financiers aux conventions d'objectifs et de moyens concernant des associations exerçant dans les champs de la citoyenneté, de la vie des quartiers et du développement des territoires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser aux associations citées ci-dessus les subventions correspondantes.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers tels que soumis en annexes à la délibération.
- de dire que les montants de ces subventions sont intégrés dans la délibération générale «d'affectation de subventions sur crédits existants» de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élu-es cités ci-après n'ont pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure associative dans laquelle ils représentent la commune en qualité d'administrateurs : M. BACK, Mme DESLATTES, Mme PANTEL, M. PICOLLET.

DELIBERATION N° 25-(24687) - ACTION SOCIALE - Bonifications financières de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère aux Maisons des Habitants implantées dans les Quartiers Politique de la Ville et signature de la charte conventionnelle pluriannuelle du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la charte conventionnelle telle qu'annexée à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite charte conventionnelle au titre des années 2020 à 2022,
- d'autoriser Monsieur le Maire à percevoir les recettes correspondantes aux bonifications financières accordées par la CAF de l'Isère ainsi que l'aide exceptionnelle au démarrage.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 26-(24620) - ACTION SOCIALE - Adhésion 2021 de la Ville de Grenoble au réseau Formation Réciproques d'Echanges de Savoirs et Créations Collectives (FORESCO).

Intervention(s) : Mme CHATELAIN-ROCHE, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'adhésion par la Ville de Grenoble au réseau national Foresco au titre de l'année 2021,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion tel que joint à la présente délibération,

- d'autoriser Monsieur le Maire à régler la somme de 600 euros au titre de cette adhésion pour l'année 2021.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 27-(24819) - AFFAIRES CULTURELLES - Soutien aux opérateurs culturels
- Attribution de subventions: conventions et avenants financiers - Exercice budgétaire 2021 et compensation du déficit lié à la crise sanitaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'intégrer les subventions attribuées par la Ville aux opérateurs culturels (cf. tableaux annexes 1 et 2) à la délibération générale d'affectation de subventions de cette même séance du conseil municipal ;

- d'approuver les termes des conventions et avenants liant la Ville et les opérateurs structurants qui bénéficient d'une subvention supérieure à 23 000 € joints en annexe ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élues citées ci-après n'ont pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure associative dans laquelle elles représentent la commune en qualité d'administratrices : Mme GARNIER, Mme MENNETRIER, Mme AGOBIAN, Mme BRETTON, Mme LHEUREUX.

DELIBERATION N° 28-(24644) - SPORT - Conventions d'objectifs et de moyens - Avenants financiers avec les associations du secteur sportif pour l'exercice 2021 et subventions dans le cadre du fonds covid.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les conventions d'objectifs et de moyens avec les associations sportives et les avenants financiers figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs et de moyens ainsi que les avenants financiers correspondants annexés à la présente délibération (annexes 2 et 3) ;

- de dire que les montants de subvention sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 29-(24843) - VIE DES ASSOCIATIONS - Attribution de subventions exceptionnelles aux associations MJC Eaux Claires et la Soupape dans le cadre de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19.

Intervention(s) : M. CARIGNON, Mme CHALAS, Mme BRETTON.

Un amendement est déposé par Mme CHALAS, celui-ci est repoussé :

Pour : 10 – Contre : 45 Grenoble en Commun – Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 1 Non-inscrit (M. BEN-REDJEB).

Un amendement est déposé par M. CARIGNON, celui-ci est repoussé :

Pour : 7 – Contre : 45 Grenoble en Commun – Abstention(s) : 3 Nouveau Regard + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 1 Non-inscrit (M. BEN-REDJEB).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution des subventions spécifiques conformément au tableau figurant en annexe 1 fixant la liste des associations bénéficiaires et les montants des subventions allouées ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec l'association MJC Eaux Claires l'avenant financier à la convention d'objectifs et de moyens (annexe 2) ;**
- de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élues citées ci-après n'ont pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure associative dans laquelle elles représentent la commune en qualité d'administratrices: Mme MENNETRIER, Mme AGOBIAN.

DELIBERATION N° 30-(24803) - VIE DES ASSOCIATIONS - Subvention de fonctionnement et subvention exceptionnelle Covid - Avenant financier à la convention d'objectifs et de moyens triennale avec l'association AMAL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le versement d'une subvention de fonctionnement de 38 000 € à l'Association Culturelle et de Coopération Franco-Maghrébine AMAL, et d'une subvention au titre du Fonds de soutien exceptionnel Covid d'un montant de 1 310 €;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant à la convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et l'association AMAL.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

**Ne prend pas part au vote : 1 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés (M. BOUZEGHOUB).
L'élu cité ci-après n'a pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure associative dans laquelle il représente la commune en qualité d'administrateur : M. CARROZ.**

DELIBERATION N° 31-(24802) - VIE DES ASSOCIATIONS - Avenant financier à la convention d'objectifs et de moyens triennale avec l'association PAYS'AGES.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le versement d'une subvention de 14 000 € à l'Association Pays'âges ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant à la convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et l'association Pays'âges.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 32-(24804) - VIE DES ASSOCIATIONS - Avenant financier à la convention d'objectifs et de moyens triennale avec l'association ODTI.

Intervention(s) : M . CARIGNON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le versement d'une subvention de 118 000 € à l'Association ODTI - Observatoire sur les Discriminations et les Territoires Interculturels ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant à la convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et l'association ODTI.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

L'élue citée ci-après n'a pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure associative dans laquelle elle représente la commune en qualité d'administratrice : Mme FOUGERES.

DELIBERATION N° 33-(24805) - VIE DES ASSOCIATIONS - Avenant financier à la convention d'objectifs et de moyens triennale avec Maison de la Culture Arménienne de Grenoble et du Dauphiné.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver le versement d'une subvention de 14 000 € à l'Association MCAGD – Maison de la Culture Arménienne de Grenoble et du Dauphiné ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et l'association MCAGD.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 34-(24848) - JEUNESSE - Renouvellement de l'agrément du dispositif du service civique auprès de l'Agence Nationale du Service Civique.

Intervention(s) : Mme CHALAS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier d'agrément, ou un avenant, auprès de l'Agence Nationale du Service Civique pour accueillir des jeunes dans les domaines d'actions prioritaires définis par la loi : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et actions humanitaires ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à verser une indemnité de 107,68 € par mois pendant la durée de la mission à chaque volontaire ayant signé un contrat d'engagement de service civique, en complément de la bourse versée par l'Agence Nationale du Service Civique.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 35-(24845) - JEUNESSE - Attribution des bourses d'aide à l'obtention du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA).

Intervention(s) : M. CARIGNON, Mme BRETTON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver l'attribution des bourses d'aide à l'obtention du BAFA pour les montants indiqués aux 6 personnes dont les noms figurent en annexe 1.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 36-(24846) - PARCOURS EDUCATIF - Approbation de l'avenant à la convention entre la ville de Grenoble et la Ligue de Protection des Oiseaux pour la création d'une seconde mare à la Maison des Collines.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de l'avenant à la convention pour la restauration, la préservation et la gestion des mares sur le site de la maison des collines, entre la Ligue pour la Protection des Oiseaux Auvergne Rhône-Alpes et la ville de Grenoble (annexe 1) relatif à la création d'une seconde mare pédagogique et dont le terme est fixé au 05 février 2030 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 37-(24847) - PARCOURS EDUCATIF - Attribution des récompenses décernées aux candidats dans le cadre du Prix Belin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver le règlement du concours Prix Belin, ainsi que les montants des récompenses aux candidats et ce conformément aux décisions du classement qui auront été arrêtées par les membres du jury et validées par le(a) président(e) de jury.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 38-(24934) - AFFAIRES SCOLAIRES - Avenant n° 2 à la convention d'occupation précaire et révocable de logements de fonction d'instituteurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de l'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition de logements de fonction entre le Centre Communal d'Action Sociale de Grenoble et la ville de Grenoble (annexe 1) relatif à la mise à disposition de trois logements de fonction supplémentaires et dont le terme est fixé au 31 juillet 2021 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.**

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s) : 6 Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouveau Regard

DELIBERATION N° 39-(24844) - AFFAIRES SCOLAIRES - Signature des avenants relatifs aux conventions de participation financière de la ville de Grenoble aux frais de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires privées sous contrat d'association avec l'Etat au titre de l'année scolaire 2020-2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les montants de la participation de la ville de Grenoble aux dépenses de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires privées sous contrat d'association avec l'Etat pour l'année scolaire 2020-2021 figurant en annexe 1 de la présente délibération ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son Adjointe déléguée aux écoles à signer les avenants des conventions relatives aux modalités de participation de la ville de Grenoble aux dépenses de fonctionnement de ces six établissements figurant en annexe 2 de la présente délibération.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 40-(24849) - AFFAIRES SCOLAIRES - Participation financière de la ville de Grenoble aux frais de scolarité des enfants grenoblois scolarisés en ULIS à Echirolles et Seyssins pour l'année scolaire 2019-2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes des conventions relatives à la participation aux frais de scolarité des enfants scolarisés en classes ULIS entre les communes concernées et la ville de Grenoble pour l'année scolaire 2019-2020 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 41-(22668) - SPORT - Convention de mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et l'Association de Développement des Sports de Sable (AD2S).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de mettre fin d'un commun accord à la convention en vigueur avec l'Association pour le Développement des Sports de Sable ;**
- **d'autoriser l'Association pour le Développement des Sports de Sable à ouvrir la plage de Grenoble et les locaux situés au sein du bâtiment de la Bifurk, tout au long de l'année civile ;**
- **d'approuver les termes de la convention de mise à disposition entre la ville de Grenoble et l'Association pour le Développement des Sports de Sable, jointe en annexe, laquelle reprend les dispositions ci-dessus ;**

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 42-(24781) - SPORT - Convention pour l'organisation d'actions socio-sportives avec l'A.F.P.A. (année scolaire 2020/2021).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositions du projet de convention avec l'A.F.P.A. pour la mise en place d'actions socio-sportives pendant l'année scolaire 2020-2021 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante, jointe en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 43-(24691) - SPORT - Convention de mise à disposition de locaux avec les associations AJA Villeneuve, AG Baseball Softball, Office Municipal des Sports et Société des Touristes du Dauphiné.

Intervention(s) : M. PINEL, M. le Maire, Mme MENNETRIER, Mme BERANGER.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de mettre fin d'un commun accord aux conventions en vigueur avec les associations Société des Touristes du Dauphiné, AG Baseball Softball et Office Municipal des Sports ;
- d'approuver les termes des conventions ci-annexées pour la mise à disposition de locaux aux associations AJA Villeneuve, Société des Touristes du Dauphiné, AG Baseball Softball et Office Municipal des Sports ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 44-(24727) - SPORT - Nouvelles conditions et nouveaux tarifs d'accès aux piscines municipales.

Intervention(s) : M. CARIGNON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de dire que la délibération n° 77-5309 du 25 mars 2019 est abrogée à compter du 1^{er} février 2021 ;

- d'approuver l'annexe jointe régissant les nouveaux tarifs d'accès aux piscines municipales liés aux entrées individuelles, ainsi que les conditions d'exonération ou de réductions tarifaires, et de dire que ceux-ci seront applicables à compter du 1^{er} février 2021.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 45-(24791) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque Municipale de Grenoble (BMG) et Musée de Grenoble – Conventions avec le Département de l'Isère dans le cadre d'un dépôt de collection de la bibliothèque municipale et du dépôt d'une œuvre du musée de Grenoble au sein du musée Champollion à Vif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le dépôt des œuvres, appartenant aux collections de la bibliothèque municipale de Grenoble, au département de l'Isère pour le musée Champollion à Vif ;

- d'approuver les termes de la convention avec le Département de l'Isère relative à ce dépôt au sein du musée Champollion à Vif jointe en annexe n°1;

- d'autoriser le dépôt d'une œuvre appartenant aux collections du musée de Grenoble au musée Champollion ;

- d'approuver les termes de la convention avec le département de l'Isère relative à ce dépôt au jointe en annexe n°2 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions, ci-annexée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 46-(24790) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque Municipale de Grenoble (BMG) – Renouvellement de convention de dépôt de documents audiovisuels du fonds CinéPress / Jack LESAGE et de cession de droits d'exploitation avec Madame Monique LESAGE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes du renouvellement de la convention de dépôt de documents audiovisuels et de cession de droits d'exploitation du fonds CinéPress / Jack LESAGE avec Madame Monique LESAGE jointe en annexe ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 47-(24800) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) – Convention d’action culturelle avec la SOFIA (Société Française des Intérêts des Auteurs de l’écrit) dans le cadre de l’attribution à la ville de Grenoble d’une subvention pour le Printemps du livre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d’approuver les termes de la convention d’action culturelle à intervenir entre la ville de Grenoble et la société française des intérêts des auteurs de l’écrit (SOFIA) jointe en annexe ;**
- **d’autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention, jointe en annexe.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 48-(24817) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Adhésion de la ville de Grenoble à ICOM (The International Council Of Museums) France, FRAME (French Régional American Museums Exchange) et Videomuseum pour l’année 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de renouveler l’adhésion de la ville de Grenoble à ICOM France, FRAME et Videomuseum ;**
- **de régler les adhésions correspondantes pour l’année 2021.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 49-(24810) - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum de Grenoble – Convention de prêt de collections auprès du Musée d'Allard de Montbrison.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de prêt de collections auprès du Musée d'Allard de Montbrison, jointe en annexe ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 50-(24856) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble – Renouvellement de la convention de partenariat entre le Centre de Formation des Enseignants de la Musique Auvergne-Rhône-Alpes (CEFEDM) et la ville de Grenoble pour les années scolaires 2020-2021 , 2021-2022 et 2022-2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes du renouvellement de la convention de partenariat avec le CEFEDM pour les années scolaires 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 51-(24860) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble - Conventions de partenariat avec les associations MJC Théâtre Prémol et Harmonie de Grenoble, ainsi qu'avec la ville de Privas.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes des conventions avec l'association MJC Théâtre Prémol, l'association Harmonie de Grenoble et la ville de Privas ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces conventions, jointes en annexe.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élu-es cités ci-après n'ont pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure associative dans laquelle ils représentent la commune en qualité d'administrateurs : Mme BACHER, Mme BRETTON, Mme GARNIER, M. HABFAST, Mme LHEUREUX.

DELIBERATION N° 52-(24815) - AFFAIRES CULTURELLES - Bourse des arts plastiques 2021 - Désignation des lauréats et attribution des prix.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de suivre l'avis du jury de la Bourse des arts plastiques 2021 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer une bourse aux lauréat.es de la Bourse des arts plastiques 2021 : Elmira ZOHREH NEJAD et Emile RIPERT ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à engager la réalisation d'un livret d'artiste pour chacun.e des lauréat.es : Elmira ZOHREH NEJAD et Emile RIPERT.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 53-(24818) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux au sein du Musée de Grenoble avec l'Institut National d'Histoire de l'Art (INHA) dans le cadre d'un colloque consacré à Pierre Gaudibert le 26 février 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de mise à disposition ponctuelle de locaux à intervenir avec l'Institut National d'Histoire de l'Art (INHA) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ci-annexée.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 54-(24832) - AFFAIRES CULTURELLES - Renouvellement des conventions de mise à disposition de locaux au bénéfice des associations : Amis du Muséum, Espace 600 et Tous Travaux d'art.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes des conventions de mise à disposition de locaux à titre gracieux à intervenir avec les associations Amis du muséum, Espace 600 et Tous travaux d'art ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élues citées ci-après n'ont pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure associative dans laquelle elles représentent la commune en qualité d'administratrices : Mme LHEUREUX, Mme PANTEL.

DELIBERATION N° 55-(24931) - AFFAIRES CULTURELLES - Comité d'avis des subventions culturelles - Modification du règlement concernant la désignation des représentants et désignation du collège des élu-es et des personnalités qualifiées.

Intervention(s) : Mme BOER, Mme LHEUREUX, M. le Maire, M. CARIGNON.

Un amendement est déposé par l'exécutif municipal, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la modification du règlement du comité d'avis, en remplaçant la mention « 4 de la majorité, 2 de l'opposition » par la mention « six élu-es du conseil municipal désigné-es par un vote au scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste » ;

- de procéder à l'élection à la représentation proportionnelle au plus fort reste, des membres titulaires et suppléants du comité d'avis :

4 listes de candidats sont proposées.

- Liste Grenoble en Commun :

Titulaires :

- M. Claus HABFAST**
- Mme Annabelle BRETTON**
- M. Jérôme SOLDEVILLE**
- Mme Sylvie FOUGERES**
- M. Emmanuel CARROZ**
- Mme Laure MASSON**

Suppléants :

- M. Luis BELTRAN-LOPEZ**
- Mme Chloé LE BRET**
- M. Olivier BERTRAND**
- Mme Barbara SCHUMAN**
- M. Nicolas BERON-PEREZ**
- Mme Anouche AGOBIAN**

-Liste Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre :

Titulaires :

- Mme Brigitte BOER**
- M. Chérif BOUTAFA**

Suppléants :

- Mme Dominique SPINI ALIM**
- M. Nicolas PINEL**

-Liste Nouvel Air, Socialistes et Apparentés :

Titulaire :

- Mme Cécile CENATIEMPO**

Suppléant :

- M. Hassen BOUZEGHOUB**

Liste élu Non-Inscrit :

Titulaire :

- M. Hasni BEN-REDJEB**

Les listes ont obtenu les suffrages suivants :

- **Liste Grenoble en Commun : 45 voix**
- **Liste Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre : 7 voix**
- **Liste Nouvel Air, Socialistes et Apparentés : 6 voix**
- **Liste élu Non-Inscrit : 1 voix**

Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés.

A la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes :

- **Liste Grenoble en Commun : 4 sièges**
- **Liste Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre : 1 siège**
- **Liste Nouvel Air, Socialistes et Apparentés : 1 siège**

Ainsi sont élu-es :

Titulaires :

- **M. Claus HABFAST**
- **Mme Annabelle BRETTON**
- **M. Jérôme SOLDEVILLE**
- **Mme Sylvie FOUGERES**
- **Mme Brigitte BOER**
- **Mme Cécile CENATIEMPO**

Suppléants :

- **M. Luis BELTRAN-LOPEZ**
- **Mme Chloé LE BRET**
- **M. Olivier BERTRAND**
- **Mme Barbara SCHUMAN**
- **Mme Dominique SPINI ALIM**
- **M. Hassen BOUZEGHOUB**

- d'approuver la liste des personnalités qualifiées proposées (annexe 1) pour siéger comme membres du comité d'avis.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 56-(24872) - MONTAGNE - Convention générale d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et l'association Club Alpin Français Jeunes en Montagne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'apporter son aide en accordant une subvention de 72 000 € à l'association CAF Jeunes en Montagne ;

- d'approuver les dispositions de la convention d'objectifs et de moyens, jointe en annexe, avec l'association CAF Jeunes en Montagne ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ;
- de dire que le montant de la subvention est intégré à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 57-(24745) - ETABLISSEMENTS PUBLICS - E.P.I.C. Régie du Téléphérique de Grenoble-Bastille - Tarifs applicables au 1er janvier 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les tarifs ci-annexés de l'Établissement public à caractère industriel et commercial "Régie du Téléphérique Grenoble - Bastille", applicables au 1er janvier 2021.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 58-(24768) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - Modification du nombre d'administrateurs et des statuts de la SPL SAGES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les modifications statutaires telles que figurant dans la pièce ci-annexée,
- d'autoriser les représentants de la Ville de Grenoble à l'assemblée générale extraordinaire de la SPL à voter les modifications de statuts.

Délibération : Adoptée

Pour : 52

Abstention(s) : 6 Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + Non inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

DELIBERATION N° 59-(21266) - FINANCES - Modification garanties d'emprunts : Association Point d'Eau et SAIEM Grenoble Habitat

Intervention(s) : M. CARIGNON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la Ville de Grenoble à accorder la réitération de ses garanties d'emprunts pour l'Association Point D'eau à hauteur de 50 % du montant total du prêt soit 150 000€ de garantie appelée, pour la SAIEM Grenoble Habitat à hauteur de 45 % des montants totaux des prêts réaménagés auprès de la Caisse d'Épargne soit 559 037,89€ de garantie appelée, selon les conditions définies dans la présente délibération; les taux effectivement appliqués seront ceux en vigueur à la date d'effet des contrats ;

- de dire que les réitérations de garantie de la Ville de Grenoble sont accordées jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Association Point d'Eau et la SAIEM Grenoble Habitat ;

- de dire que la Ville de Grenoble s'engage, pendant toute la durée de la période d'amortissement des prêts réaménagés auprès des organismes prêteurs, à dégager en cas de besoin des moyens suffisants pour couvrir le montant des annuités correspondantes, à hauteur des quotités garanties.

Vote séparé sur les garanties d'emprunts pour l'association Point d'Eau

Délibération : Adoptée à l'unanimité

L'élu cité ci-après n'a pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure associative dans laquelle il représente la commune en qualité d'administrateur : M. KADA.

Vote séparé sur les garanties d'emprunts pour la SAIEM Grenoble Habitat

Pour : 47

Abstention(s) : 6 Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Les élu-es cités ci-après n'ont pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure associative dans laquelle ils représentent la commune en qualité d'administrateurs : M. BACK, M. BERON-PEREZ, Mme KRIEF, Mme OLMOS, Mme PETERS, Mme SCHUMAN.

DELIBERATION N° 60-(24939) - FINANCES - Subventions versées aux associations sur crédits existants

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

Exercice : 2021

BUDGET : VILLE DE GRENOBLE

Article : **6574** (chapitre 65)

Commission Emancipations

HUMACOOP-AMEL FRANCE	1 800,00
SOS MEDITERRANEE	8 000,00
AD2S - ASS POUR DEVELOPPEMENT SPORTS DE SABLE	18 000,00
AMICALE LAIQUE DE GRENOBLE USEP	2 700,00
ASIEG - ASS SPORTIVE ITALO EUROPEENNE DE GRENOBLE	2 500,00
BOXING CLUB MULTISPORTS VILLENEUVE GRENOBLE	20 968,00
GRENOBLE BASEBALL SOFTBALL GRIZZLYS (AGBS)	4 000,00
GRENOBLE BASKET 38	35 870,00
GRENOBLE ISERE MÉTROPOLE PATINAGE (GIMP)	78 844,00
GRENOBLE SAINT MARTIN D'HERES METROPOLE 38	46 860,00
HANDBALL-GSMH38	
GRENOBLE TENNIS	110 000,00
GRENOBLE VOLLEY UNIVERSITE CLUB (GVUC)	53 435,00
LES CENTAURES FOOTBALL AMERICAIN	5 980,00
MEYLAN GRENOBLE HANDIBASKET	2 000,00
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS ASSOCIATION - OMS	70 500,00
SHIN-DO KARATE SHOTOKAN	2 235,00
SKATEPARK DE GRENOBLE (ASSOCIATION)	10 000,00
YETI'S GRENOBLE ROLLER HOCKEY	3 450,00
ALWANE MUSIC	2 000,00
AMIS DU MUSEUM DE GRENOBLE	6 000,00
ASSOCIATION STENDHAL ET DES AMIS DU MUSEE STENDHAL	600,00
ATEA - AVENIR TOUT EN ART	1 753,00
BEYTI	1 500,00
CENTRE DES ARTS DU RECIT EN ISERE	15 000,00
CIE TANCARVILLE	1 500,00
COMPAGNIE DU SAVON NOIR	7 000,00
COMPAGNIE KAY	1 500,00
COMPAGNIE LES MUTINS	1 500,00
COMPAGNIE SCALENE	8 000,00
COMPAGNIE TANT'HATIVE	1 500,00
CREARC/CENTRE DE CREATION DE RECHERCHE ET DES CULTURES	30 000,00
EPIDERME	10 000,00
HADRA	9 000,00
HADRA	15 000,00
JAZZ CLUB DE GRENOBLE	10 000,00
LA MARMITE	10 000,00
LA TROUP'MENT - LE THEATRE DU RISQUE	1 500,00
LE CHAT DU DESERT	5 000,00
LE GRAND MANITOU	1 500,00
LES COMPAGNIES REUNIES	2 900,00
LES VEILLEURS (COMPAGNIE THEATRALE)	10 000,00
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISERE-CINEMA LE MELIES-FOL 38	26 000,00
LIGUE IMPROVISATION THEATRALE ISERE CIE CAMELEON	3 958,00
L'OREILLE EN FETE - MUSEE EN MUSIQUE	28 500,00
MIX'ARTS	12 273,00
MJC EAUX CLAIRES	2 000,00
MJC PARMENTIER	2 000,00

MUSIDAUPHINS MEDIARTS	10 000,00
SOCIETE DES AMIS DU MUSEE DE GRENOBLE	7 600,00
SOLEXINE ASS	10 000,00
SONOBECA NE	300,00
SPACEJUNK GRENOBLE	40 000,00
COOP SCOL ALPHONSE DAUDET MATERNELLE	1 679,00
COOP SCOL AMPERE MAT	1 113,00
COOP SCOL AMPERE PRIMAIRE	2 853,00
COOP SCOL ANATOLE FRANCE ELEMENTAIRE	3 426,00
COOP SCOL ANATOLE FRANCE MATERNELLE	1 719,00
COOP SCOL ANTHOARD	3 659,00
COOP SCOL BAJATIERE ELEMENTAIRE	1 508,00
COOP SCOL BAJATIERE MATERNELLE	1 143,00
COOP SCOL BEAUVERT ELEMENTAIRE	4 094,00
COOP SCOL BERRIAT MAT	1 355,00
COOP SCOL BIZANET MATERNELLE	1 410,00
COOP SCOL BIZANET MIXTE	3 069,00
COOP SCOL BUFFON MATERNELLE	1 155,00
COOP SCOL CH TURC MIXTE	2 959,00
COOP SCOL CLEMENCEAU MIXTE	2 276,00
COOP SCOL COLONEL DRIANT MATERNELLE	1 660,00
COOP SCOL CORNELIE GEMOND MATERNELLE	1 235,00
COOP SCOL DAUDET ELEMENTAIRE	2 380,00
COOP SCOL DIDEROT MAT	2 273,00
COOP SCOL ELISEE CHATIN ELEMENTAIRE	2 892,00
COOP SCOL ELISEE CHATIN MATERNELLE	1 818,00
COOP SCOL F BUISSON MIXTE	4 079,00
COOP SCOL FLORENCE ARTHAUD MATERNELLE	1 034,00
COOP SCOL GRAND CHATELET ELEMENTAIRE	3 193,00
COOP SCOL GRAND CHATELET MATERNELLE	1 810,00
COOP SCOL HOUILLE BLANCHE MATERNELLE	1 278,00
COOP SCOL HOUILLE BLANCHE MIXTE	2 885,00
COOP SCOL JARDIN DE VILLE ELEMENTAIRE	1 145,00
COOP SCOL JARDIN DE VILLE MATERNELLE	1 044,00
COOP SCOL JEAN JAURES MATERNELLE	1 476,00
COOP SCOL JEAN JAURES MIXTE	2 815,00
COOP SCOL JEAN RACINE ELEMENTAIRE	2 669,00
COOP SCOL JEAN RACINE MATERNELLE	2 011,00
COOP SCOL JOSEPH VALLIER	1 789,00
COOP SCOL JOSEPH VALLIER MATERNELLE	1 214,00
COOP SCOL JULES FERRY MIXTE	3 614,00
COOP SCOL JULES VERNE MATERNELLE	1 315,00
COOP SCOL LA FONTAINE ELEMENTAIRE	1 708,00
COOP SCOL LA FONTAINE MATERNELLE	1 508,00
COOP SCOL LA RAMPE MATERNELLE	1 623,00
COOP SCOL LA SAVANE MATERNELLE	889,00
COOP SCOL LE LAC ELEMENTAIRE	2 796,00
COOP SCOL LE LAC MATERNELLE	1 728,00
COOP SCOL LE VERDERET PRIMAIRE	5 876,00
COOP SCOL LEON JOUHAUX ELEMENTAIRE	4 384,00
COOP SCOL LES BUTTES ELEMENTAIRE	2 094,00
COOP SCOL LES BUTTES MATERNELLE	1 379,00

COOP SCOL LES FRENES MATERNELLE	1 591,00
COOP SCOL LES GENETS ELEMENTAIRE	2 665,00
COOP SCOL LES TREMBLES ELEMENTAIRE	2 078,00
COOP SCOL LIBERATION ELEMENTAIRE	3 021,00
COOP SCOL LUCIE AUBRAC ELEMENTAIRE	2 857,00
COOP SCOL MALHERBE PRIMAIRE	5 489,00
COOP SCOL MARCEAU MATERNELLE	1 623,00
COOP SCOL MARIANNE COHN	1 588,00
COOP SCOL MARIE REYNOARD MATERNELLE	2 060,00
COOP SCOL MENON CORNELIE GEMOND MIXTE	2 560,00
COOP SCOL MILLET MATERNELLE	709,00
COOP SCOL NICOLAS CHORIER MATERNELLE	1 274,00
COOP SCOL NICOLAS CHORIER MIXTE	1 561,00
COOP SCOL PAUL BERT MATERNELLE	1 437,00
COOP SCOL PAUL BERT MIXTE	2 368,00
COOP SCOL PAUL PAINLEVE MATERNELLE	1 432,00
COOP SCOL PAUL PAINLEVE MIXTE	1 942,00
COOP SCOL SIDI BRAHIM ELEMENTAIRE	1 757,00
COOP SCOL SIDI BRAHIM MATERNELLE	1 371,00
COOP SCOL SIMONE LAGRANGE ELEMENTAIRE	3 564,00
COOP SCOL ST LAURENT ELEMENTAIRE	2 252,00
LA SOUPAPE	5 500,00
MJC EAUX CLAIRES	10 000,00
OGEC DE L'ECOLE EXTERNAT NOTRE-DAME	184 508,00
OGEC ECOLE PRIMAIRE LES CHARMILLES	77 800,00
OGEC ECOLE SAINT JOSEPH DE GRENOBLE	159 428,00
OGEC ECOLE SAINT-PIERRE DU RONDEAU	158 880,00
OGEC EXTERNAT SAINT BRUNO	250 336,00
OGEC INSTITUT BAYARD	163 764,00
CLUB ALPIN FRANCAIS JEUNES EN MONTAGNE DE GRENOBLE (CAF)	72 000,00
FONDS AIDE AU CINEMA DE MONTAGNE (FODACIM)	10 000,00
ADA - ACCUEIL DEMANDEURS D'ASILE	12 000,00
AMAL (ASS. DE COOPERATION FRANCO-CULTURELLE MAGHREBINE)	38 000,00
AMAL (ASS. DE COOPERATION FRANCO-CULTURELLE MAGHREBINE)	1 310,00
COLLECTIF INTERASSO GAYS ET LESBIENNES - CIGALE	2 500,00
COMITE ISEROIS DE SOUTIEN AUX SANS PAPIERS (CISSP)	2 900,00
CONJOINTS SURVIVANTS ET PARENTS D'ORPHELINS DE L'ISERE- ACSI	600,00
CONTACT ISERE	800,00
FRANCE BENEVOLAT GRENOBLE ISERE	900,00
LE REFUGE	5 000,00
LIGUE DES DROITS DE L'HOMME LDH - SECTION DE GRENOBLE	1 200,00
MAISON DE LA CULTURE ARMENIENNE DE GRENOBLE ET DU DAUPHINE (MCAGD)	14 000,00
ODTI (OBSERVATOIRE SUR DISCRIMINATIONS ET TERRITOIRES I ...)	118 000,00
PAYS'ÂGES, LA MAISON DES SAGES	14 000,00
TUNISIENS DE L'ISERE CITOYENS DES DEUX RIVES (ATI-CDR)	1 000,00

Commission Solidarités

AFRIC IMPACT	5 000,00
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCES AU DROIT DE L'ISERE (CDAD)	15 200,00
EPISOL	30 000,00
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	25 000,00
TOTAL ARTICLE	2 300 383,00
TOTAL BUDGET	2 300 383,00

NB : les subventions en gras, d'un montant total de 54 329 €, correspondent à des subventions versées dans le cadre du fonds de soutien aux associations prévu par les délibérations n°2 et n°3 du 28/09/2020 et n° 45 du 02/11/2020

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élu-es cités ci-après n'ont pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure associative dans laquelle ils représentent la commune en qualité d'administrateurs : Mme GARNIER, Mme MASSON, M. MERIAUX, Mme AGOBIAN, M. BERTRAND, Mme OLMOS, M. CARROZ, Mme FOUGERES, Mme MENNETRIER, Mme BRETTON, Mme LHEUREUX.

DELIBERATION N° 61-(24753) - ADMINISTRATION GENERALE - Élections : modalités d'indemnisation des agents mobilisés pour la tenue des opérations de vote

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer aux personnels acceptant de participer à la tenue des bureaux de vote une rémunération forfaitaire brute pour chaque tour de scrutin, excepté pour les personnels choisissant la récupération forfaitaire ;

-d'attribuer aux cadres du service une indemnité forfaitaire maximale, prévue par les textes, qui ne peut excéder le quart du montant de l'indemnité forfaitaire annuelle des attachés territoriaux.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 62-(24928) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des Elus mandat spécial

Intervention(s) : M. PINEL, M. le Maire, M. NOBLECOURT, Mme CHATELAIN-ROCHE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

• Les 18 et 19 janvier 2021 à Paris – Obsèques de Marielle DE SARNEZ à l'invitation de son fils – E. PIOLLE

• Du 20 au 22 janvier 2021 à Paris – Colloque « Pour des métropoles résilientes » organisé par France Ville Durable et l'Assemblée Nationale – E. PIOLLE

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s) : 6 Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouveau Regard

DELIBERATION N° 63-(24645) - PERSONNEL MUNICIPAL - Renouvellement de la convention d'adhésion au centre commun de compétences entre le Centre de Gestion de l'Isère et la Ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion de l'Isère en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 64-(24721) - PERSONNEL MUNICIPAL - Transformation de poste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la transformation de poste soumise au Comité Technique du 26 janvier 2021, figurant dans le tableau ci-annexé.

Délibération : Adoptée

Pour : 53

Abstention(s) : 6 Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 65-(24680) - PERSONNEL MUNICIPAL - Remises de dettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder une remise gracieuse de dette à Madame pour un montant de 770,98 euros et à Monsieur pour un montant de 7007,69 euros.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 66-(24772) - PERSONNEL MUNICIPAL - Information sur une convention de mise à disposition d'un agent de la Ville de Grenoble auprès du Comité Social de la Ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte de la mise à disposition à titre onéreux de Madame Sihem AZOUZI auprès du Comité Social de la Ville de Grenoble, à compter du 1er février 2021, pour une durée de trois ans.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 67-(24559) - DESIGNATIONS - Marchés publics - Modification de la composition de la commission d'appel d'offres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de procéder à l'élection à la représentation proportionnelle au plus fort reste, des membres titulaires et suppléants de la Commission d'appel d'offres :

5 listes de candidats sont proposées.

- Liste Grenoble en Commun :

Titulaires :

- Mme Anne-Sophie OLMOS**
- Mme Christine GARNIER**
- M. Vincent FRISTOT**
- Mme Salima DJIDEL**
- M. Nicolas BERON-PEREZ**

Suppléants :

- Mme Maud TAVEL**
- Mme Katia BACHER**
- Mme Amel ZENATI**
- Mme Kheira CAPDEPON**
- Mme Anouche AGOBIAN**

-Liste Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre :

Titulaires :

- Mme Dominique SPINI ALIM**
- M. Nicolas PINEL**

Suppléants :

- M. Chérif BOUTAFA
- Mme Nathalie BERANGER

-Liste Nouveau Regard :

Titulaire :

- Mme Emilie CHALAS

Liste élue Non-Inscrite :

Titulaire :

- Mme Anne CHATELAIN-ROCHE

Liste élu Non-Inscrit :

Titulaire :

- M. Hasni BEN-REDJEB

Les listes ont obtenu les suffrages suivants :

- Liste Grenoble en commun : 45 voix
- Liste Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre : 6 voix
- Liste Nouveau Regard : 3 voix
- Liste élue Non-Inscrite : 1 voix
- Liste élu Non-Inscrit : 1 voix

Abstention(s) : 3 Nouvel Air Socialistes et Apparentés.

A la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes :

- Liste Grenoble en commun : 4 sièges
- Liste Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre : 1 siège

Ainsi sont élu-es :

Titulaires :

- Mme Anne-Sophie OLMOS
- Mme Christine GARNIER
- M. Vincent FRISTOT
- Mme Salima DJIDEL
- Mme Dominique SPINI ALIM

Suppléants :

- Mme Maud TAVEL
- Mme Katia BACHER
- Mme Amel ZENATI

- Mme Kheira CAPDEPON
- M. Chérif BOUTAFA

- de dire que la commission d'appel d'offres ainsi désignée est unique et à caractère permanent ;

- de dire que les règles relatives à la compétence de la commission d'appel d'offres et du représentant du Maire à sa présidence demeurent celles prévues par la délibération N° 3-E007 du 29 février 2016.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 68-(24935) - DESIGNATIONS - Marchés publics - Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant pour la CAO de groupement de commande spécifique pour les achats relatifs aux moyens d'information

1 liste de candidats est proposée.

Liste Grenoble en Commun :

- Titulaire : Mme ZENATI
- Suppléante : Mme GARNIER.

Pour : 45

Abstention(s) : 6 Opposition de la Société Civile Divers Droite et du Centre + 3 Nouveau Regard + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE) + 1 Non-inscrit (M. BEN-REDJEB).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de constater que Mme Amel ZENATI ayant fait acte de candidature est élue à l'unanimité membre titulaire de la commission d'appel d'offres de groupement de commandes relative aux marchés publics de moyens d'information,

- de constater que Mme Christine GARNIER ayant fait acte de candidature est élue à l'unanimité membre suppléant-e de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes relative aux marchés publics de moyens d'information.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 69-(24957) - DESIGNATIONS - Modification de la composition des commissions municipales permanentes

Intervention(s) : M. BEN-REDJEB, M. le Maire, Mme CHATELAIN-ROCHE, M. CARROZ.

Un amendement est présenté oralement par Mme CHATELAIN-ROCHE, celui-ci est repoussé :

Pour : 1 – Contre : 45 Grenoble en Commun – Abstention(s) : 6 Opposition de la Société Civile Divers Droite et du Centre + 3 Nouveau regard + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 1 Non-inscrit (M. BEN-REDJEB).

Un amendement est déposé par l'exécutif municipal, celui-ci est adopté :

Pour : 45 - Abstention(s) : 6 Opposition de la Société Civile Divers Droite et du Centre + 3 Nouveau regard + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE) + 1 Non-inscrit (M. BEN-REDJEB).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de fixer le nombre des membres par commission municipale permanente à 25,

- de modifier la composition des commissions comme suit :

- Commission « Résiliences »**

Anouche AGOBIAN	Sandra KRIEF
Maxence ALLOTO	Elisa MARTIN
Katia BACHER	Laure MASSON
Antoine BACK	Yann MONGABURU
Margot BELAIR	Gilles NAMUR
Kheira CAPDEPON	Chloé PANTEL
Thierry CHASTAGNER	Jérôme SOLDEVILLE
Alan CONFESSON	Nathalie BERANGER
Salima DJIDEL	Chérif BOUTAFA
Vincent FRISTOT	Dominique SPINI
Christine GARNIER	Emilie CHALAS
Claus HABFAST	Hassen BOUZEGHOUB
Pierre-André JUVEN	

- **Commission « Emancipations »**

Luis BELTRAN LOPEZ	Laura PFISTER
Olivier BERTRAND	Barbara SCHUMAN
Annabelle BRETTON	Jérôme SOLDEVILLE
Emmanuel CARROZ	Maud TAVEL
Pascal CLOUAIRE	Maude WADELEC
Antoine FLECHET	Djamel WAZIZI
Sylvie FOUGERES	Amel ZENATI
Christine GARNIER	Brigitte BOER
Claus HABFAST	Dominique SPINI
Nicolas KADA	Chérif BOUTAFA
Lucille LHEUREUX	Karen LORINQUER
Céline MENNETRIER	Cécile CENATIEMPO
Pierre MERIAUX	

- **Commission « Solidarités »**

Antoine BACK	Gilles NAMUR
Luis BELTRAN LOPEZ	Chloé PANTEL
Nicolas BERON PEREZ	Isabelle PETERS
Emmanuel CARROZ	Lionel PICOLLET
Kheira CAPDEPON	Maud TAVEL
Alan CONFESSON	Maude WADELEC
Céline DESLATTES	Amel ZENATI
Antoine FLECHET	Nicolas PINEL
Sylvie FOUGERES	Brigitte BOER
Pierre-André JUVEN	Nathalie BERANGER
Nicolas KADA	Olivier SIX
Chloé LE BRET	Hassen BOUZEGHOUB
Elisa MARTIN	

• **Commission « Ressources »**

Anouche AGOBIAN	Pierre MERIAUX
Maxence ALLOTO	Anne-Sophie OLMOS
Katia BACHER	Isabelle PETERS
Nicolas BERON PEREZ	Lionel PICOLLET
Olivier BERTRAND	Laura PFISTER
Kheira CAPDEPON	Hakim SABRI
Thierry CHASTAGNER	Amel ZENATI
Pascal CLOUAIRE	Alain CARIGNON
Alan CONFESSON	Nicolas PINEL
Salima DJIDEL	Chérif BOUTAFA
Vincent FRISTOT	Emilie CHALAS
Christine GARNIER	Olivier NOBLECOURT
Sandra KRIEF	

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 70-(22318) - DESIGNATIONS - Désignation de représentant-es au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) - Communauté d'Agglomération Grenoble-Alpes Métropole.

Intervention(s) : M. le Maire, M. CARIGNON, Mme CHATELAIN-ROCHE, M. PINEL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de désigner les représentant-es de la ville de Grenoble à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées :

Il est procédé à un vote à bulletins secrets :

1^{er} siège :

6 candidatures sont déposées.

55 suffrages exprimés

M. Vincent FRISTOT / M. Eric PIOLLE : 41 voix

Mme Dominique SPINI ALIM / Mme Brigitte BOER : 6 voix

Mme Emilie CHALAS : 3 voix

M. Hassen BOUZEGHOUB : 3 voix

Mme Anne CHATELAIN-ROCHE : 1 voix

M. Hasni BEN-REDJEB : 1 voix

2^{ème} siège :

6 candidatures sont déposées.

51 suffrages exprimés

Mme Maud TAVEL / Mme Elisa MARTIN : 42 voix

Mme Dominique SPINI ALIM / Mme Brigitte BOER : 5 voix

Mme Emilie CHALAS : 0 voix

M. Hassen BOUZEGHOUB : 3 voix

Mme Anne CHATELAIN-ROCHE : 0 voix

M. Hasni BEN-REDJEB : 1 voix

3ème siège :

6 candidatures sont déposées.

49 suffrages exprimés

M. Pierre MERIAUX / M. Yann MONGABURU : 40 voix

Mme Dominique SPINI ALIM / Mme Brigitte BOER : 5 voix

Mme Emilie CHALAS : 0 voix

M. Hassen BOUZEGHOUB : 3 voix

Mme Anne CHATELAIN-ROCHE : 0 voix

M. Hasni BEN-REDJEB : 1 voix

4ème siège :

6 candidatures sont déposées.

52 suffrages exprimés

Mme Christine GARNIER / Mme Isabelle PETERS : 42 voix

Mme Dominique SPINI ALIM / Mme Brigitte BOER : 6 voix

Mme Emilie CHALAS : 0 voix

M. Hassen BOUZEGHOUB : 3 voix

Mme Anne CHATELAIN-ROCHE : 0 voix

M. Hasni BEN-REDJEB : 1 voix

5ème siège :

6 candidatures sont déposées.

51 suffrages exprimés

M. Hakim SABRI / M. Alan CONFESSON : 41 voix

Mme Dominique SPINI ALIM / Mme Brigitte BOER : 6 voix

Mme Emilie CHALAS : 0 voix

M. Hassen BOUZEGHOUB : 3 voix

Mme Anne CHATELAIN-ROCHE : 0 voix

M. Hasni BEN-REDJEB : 1 voix

6ème siège :

6 candidatures sont déposées.

53 suffrages exprimés

Mme Anouche AGOBIAN / Mme Laure MASSON : 43 voix

Mme Dominique SPINI ALIM / Mme Brigitte BOER : 6 voix
Mme Emilie CHALAS : 0 voix
M. Hassen BOUZEGHOUB : 3 voix
Mme Anne CHATELAIN-ROCHE : 0 voix
M. Hasni BEN-REDJEB : 1 voix

7ème siège :
6 candidatures sont déposées.
53 suffrages exprimés

M. Maxence ALLOTO / M. Lionel PICOLLET : 43 voix
Mme Dominique SPINI ALIM / Mme Brigitte BOER : 6 voix
Mme Emilie CHALAS : 0 voix
M. Hassen BOUZEGHOUB : 3 voix
Mme Anne CHATELAIN-ROCHE : 0 voix
M. Hasni BEN-REDJEB : 1 voix

8ème siège :
6 candidatures sont déposées.
52 suffrages exprimés

Mme Chloé PANTEL / Mme Amel ZENATI : 43 voix
Mme Dominique SPINI ALIM / Mme Brigitte BOER : 5 voix
Mme Emilie CHALAS : 0 voix
M. Hassen BOUZEGHOUB : 3 voix
Mme Anne CHATELAIN-ROCHE : 0 voix
M. Hasni BEN-REDJEB : 1 voix

Ainsi sont élu-es :

8 titulaires :
- M. Vincent FRISTOT
- Mme Maud TAVEL
- M. Pierre MERIAUX
- Mme Christine GARNIER
- M. Hakim SABRI
- Mme Anouche AGOBIAN
- M. Maxence ALLOTO
- Mme Chloé PANTEL

8 suppléant-es :

- M. Eric PIOLLE
- Mme Elisa MARTIN
- M. Yann MONGABURU
- Mme Isabelle PETERS
- M. Alan CONFESSON
- Mme Laure MASSON

- M. Lionel PICOLLET
- Mme Amel ZENATI

Délibération : Adoptée

Pour : 45

Contre : 6 Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre - Abstention(s) : 3

Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 1 Non inscrit (M. BEN-REDJEB).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h46.

ANNEXES

Intitulé consultation	N° lot	Intitulé lot	N° MARCHE millésime	N° MARCHE seuil	N° MARCHE catégorie prestations	N° MARCHE catégorie marché	N° MARCHE numérotat°	Attributaire	Code postal	Ville	Prix global et forfaitaire Montant en € HT	Montant maximum en euros HT pour la durée de base du marché	Forme de prix	Durée exprimée en mois	Recond uct°	Procédure	Notificat° du marché
Marché subséquent à l'accord-cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville et du CCAS	2	Désamiantage	19	C	T	Z	149	BPS 38	38660	SAINT VINCENT-DE-MERCUZE	29 250,00		Prix mixtes	2	0	p.adaptée_inf.90	18/11/2020
Marché subséquent à l'accord-cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville et du CCAS	2	Désamiantage	19	C	T	Z	150	FEDD	69330	MEYZIEU	10 697,28		Prix mixtes	2	0	p.adaptée_inf.90	18/11/2020
Marché subséquent à l'accord-cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville et du CCAS	2	Désamiantage	19	C	T	Z	151	PETROFER SOCIETE NOUVELLE	83400	HYERES	100 737,00		Prix mixtes	2	0	p.adaptée_inf.90	04/12/2020
Marché subséquent à l'accord-cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville et du CCAS	2	Désamiantage	19	C	T	Z	153	SAV ISERE	38000	GRENOBLE	559,65		Prix mixtes	1	0	p.adaptée_inf.90	15/12/2020
Fourniture de Jeux et Jouets	0		20	B	F	B	060	PAPETERIES PICHON	42353	TALAUDIERE		89 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	18	0	p.adaptée_inf.90	01/12/20
Travaux d'aménagement de la place Victor Hugo	1	Réseaux et sols	20	A	T	M	095	GROUPEMENT EUROVIA / TOUTENVERT / SEB	38434	ECHIROLLES	855 836,47		Prix global et forfaitaire	18	0	p.adaptée_sup.90	17/11/20
Travaux d'aménagement de la place Victor Hugo	2	Jardinières maçonnées et serrurerie	20	A	T	M	096	GROUPEMENT TOUTENVERT / EUROVIA	38160	CHATTE	783 443,88		Prix global et forfaitaire	18	0	p.adaptée_sup.90	17/11/20
Fourniture de matériel horticole - relance des lots 1 et 2	1	Tondeuse(s) avec bac de ramassage de 35 CV environ	20	A	F	B	116	BONFILS	38140	RENAGE		200 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	24	0	procédure formalisée	27/11/20
Fourniture de matériel horticole - relance des lots 1 et 2	2	Tondeuse(s) sans bac de ramassage de 35 CV environ	20	A	F	B	117	BONFILS	38140	RENAGE		240 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	24	0	procédure formalisée	27/11/20
Vêtements Haute Visibilité	0		20	B	F	B	140	GOZZI PROTECTION	38500	VOIRON	44 500,00	44 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	18	1	p.adaptée_inf.90	30/11/20
Cellules de filtration d'air pour les divers équipements aérauliques	0		20	A	F	B	155	CHIMBAULT PEYRIDIEUX	15200	MAURIAC		75 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	3	procédure formalisée	20/11/20
Travaux d'aménagement paysager et de végétalisation	1	Travaux d'aménagement - grenoble nord	20	A	T	B	156	TERIDEAL TARVEL	69747	GENAS		1 306 000,00	Prix unitaires avec montant minimum et maximum de commande	24	2	p.adaptée_sup.90	22/12/20
Travaux d'aménagement paysager et de végétalisation	2	Travaux d'aménagement - grenoble sud	20	A	T	B	157	ID VERDE	38320	EYBENS		1 306 000,00	Prix unitaires avec montant minimum et maximum de commande	24	2	p.adaptée_sup.90	22/12/20
Scanner de livres et documents plans : acquisition, installation et maintenance	0		20	B	F	M	161	ADDIS TECHNOLOGIES	44000	NANTES		40 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	3	p.adaptée_inf.90	01/12/20
Entretien des appareils de traitement d'eau et fourniture de produits filmogènes	0		20	B	S	B	177	SAS GULDAGIL	68170	RIXHEIM		20 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	3	p.adaptée_inf.90	21/12/20

Intitulé consultation	N° lot	Intitulé lot	N° MARCHE millésime	N° MARCHE seuil	N° MARCHE catégorie prestations	N° MARCHE catégorie marché	N° MARCHE numérotat°	Attributaire	Code postal	Ville	Prix global et forfaitaire Montant en € HT	Montant maximum en euros HT pour la durée de base du marché	Forme de prix	Durée exprimée en mois	Recond uct°	Procédure	Notificat° du marché
Opération Bastille: mise en sécurité et réhabilitation des fortifications	1	maçonnerie traditionnelle et béton	20	A	T	M	194	EURL JP COMBIER	26190	LA MOTTE FANJAS	199 769,61		Prix global et forfaitaire	7	0	p.adaptée_sup.90	21/12/20
Opération Bastille: mise en sécurité et réhabilitation des fortifications	2	serrurerie	20	A	T	M	195	MANANG	38570	LE CHEYLAS	49 842,50		Prix global et forfaitaire	7	0	p.adaptée_sup.90	21/12/20
Prestations de services d'assurances Dommage aux biens	1	DAB-Assurance de 1 ^{re} ligne	20	A	S	M	200	<u>Courtier</u> GRAS SAVOYE <u>Mandataire :</u> GROUPAMA RHONE ALPES	69634	LYON	394 293,25		Prix global et forfaitaire	60	0	procédure formalisée	05/01/21
Entretien de la Via Ferrata - maintenance préventive et curative	0		20	B	S	B	202	TECHFUN	73800	SAINT HELENE DU LAC		6 000,00	Prix unitaires avec montant minimum de commande	12	3	p.adaptée_inf.90	21/12/20
Gestion de l'amphithéâtre et de la salle Taillefer de la Maison du tourisme et de la montagne de Grenoble	0		20	B	S	B	208	OFFICE DE TOURISME GRENOBLE	38000	GRENOBLE	29 000,00		Prix global et forfaitaire	12	3	p.adaptée_inf.90	21/12/20
Mise à disposition et exploitation de bornes en libre-service « distributeurs d'histoires courtes » dans des lieux d'accueil du public à Grenoble	0		20	B	S	M	221	SHORT EDITION	38000	GRENOBLE	15 916,67		Prix global et forfaitaire	12	3	p.adaptée_inf.90	21/12/20
Entretien de tapisseries	0		20	A	S	M	244	BOBIN TRADITION	75007	PARIS	15 906,45		Prix global et forfaitaire	8	0	p.adaptée_sup.90	21/12/20
Parc Paul Mistral – Abattage platanes	0		20	B	T	M	251	ETS TERRY ELAGAGE	38440	MOIDIEU DETOURBE	38 485,00		Prix mixtes	1	0	p.sans publicité ni mise en concurrence_inf.90	19/11/20
Travaux de micro-opérations « Jardinons nos rues »	0		20	B	T	M	252	TOUTENVERT	38160	CHATTE	27 199,00		Prix mixtes	4	0	p.adaptée_inf.90	07/12/20

Incidence financière	Montant de l'avenant en plus ou moins value en euros HT	Nature de la modification contractuelle	Numérotation	Attributaire	Objet du marché initial	N° lot concerné pour le marché initial	Intitulé du lot le cas échéant	Procédure	Montant du marché initial en € HT	Notification de l'avenant
sans incidence financière - modification clauses contractuelles	X	Modification contractuelle_CCAP	16AS184	SARL PRESENCE ACCUEIL ET PREVENTION	Prestations de surveillance de sécurité et de gardiennage de manifestations évenementielles du palais des sports Pierre MENDES France	0	X	p.adaptée_sup.90	2 500 000,00	13/11/20
incidence financière supérieure 5% marché initial	3 745,00	Modification contractuelle_CCTP+Pièce financière	19ATM288	FAUCHE CENTRE EST	Ecole élémentaire Jean Racine - Travaux d'extension	11	Electricité - courants forts	p.adaptée_sup.90	49 954,00	23/11/20
incidence financière supérieure 5% marché initial	16 155,00	Modification contractuelle_CCTP+Pièce financière	19ATM185	CCP	Travaux de réaménagement du RDC de la Bibliothèque d'étude et du patrimoine	5	Chauffage, ventilation, sanitaires	p.adaptée_sup.90	44 000,00	20/11/20
incidence financière supérieure 5% marché initial	5 430,00	Modification contractuelle_CCTP+Pièce financière	20ATM002	SAIT	Ecole maternelle Ampère - Travaux de remise en état après sinistre et amélioration	2	cloison doublage faux plafond	p.adaptée_sup.90	27 163,00	03/12/20
incidence financière inférieure 5% marché initial	-2 685,00	Modification contractuelle_CCTP+Pièce financière	19ATM183	CARBONERO	Travaux de réaménagement du RDC de la Bibliothèque d'étude et du patrimoine	3	cloison doublage faux plafond	p.adaptée_sup.90	96 442,29	03/12/20
incidence financière supérieure 5% marché initial	3 542,75	Modification contractuelle_CCTP+Pièce financière	19ATM186	P.V.I	Travaux de réaménagement du RDC de la Bibliothèque d'étude et du patrimoine	6	Peinture	p.adaptée_sup.90	52 090,95	08/12/20
incidence financière supérieure 5% marché initial	5 141,25	Modification contractuelle_CCTP+Pièce financière	20ATM005	BOSSANT LOVERA & CIE	Ecole maternelle Ampère - Travaux de remise en état après sinistre et amélioration	5	Peinture	p.adaptée_sup.90	18 269,50	08/12/20

Incidence financière	Montant de l'avenant en plus ou moins value en euros HT	Nature de la modification contractuelle	Numérotation	Attributaire	Objet du marché initial	N° lot concerné pour le marché initial	Intitulé du lot le cas échéant	Procédure	Montant du marché initial en € HT	Notification de l'avenant
incidence financière supérieure 5% marché initial	3 295,00	Modification contractuelle_CCTP+Pièce financière	20ATM001	SEBB	Ecole maternelle Ampère - Travaux de remise en état après sinistre et amélioration	1	Démolition-Maçonnerie	p.adaptée_sup.90	3 295,00	08/12/20
incidence financière supérieure 5% marché initial	2 222,30	Modification contractuelle_CCTP+Pièce financière	20ATM006	KF RENOVATION	Ecole maternelle Ampère - Travaux de remise en état après sinistre et amélioration	6	Sanitaire	p.adaptée_sup.90	14 767,26	23/12/20
incidence financière inférieure 5% marché initial	6 453,76	Modification contractuelle_CCTP+Pièce financière	19ATM188	SNEF GRENOBLE	Travaux de réaménagement du RDC de la Bibliothèque d'étude et du patrimoine	8	Electricité - Courant faibles - SSI	p.adaptée_sup.90	148 604,50	09/12/20
incidence financière supérieure 5% marché initial	46 886,32	Modification contractuelle_CCTP+Pièce financière	19ATM275	SNEF GRENOBLE	Site Claudel - Travaux d'aménagement du pôle administratif municipal sud-grenoblois et du nouveau siège du CCAS	5	Electricité courants faibles	p.adaptée_sup.90	228 926,00	14/12/20
sans incidence financière - modification clauses contractuelles		Modification contractuelle_CCAP	19ATM385	FREYSSINET	Restauration de la Tour Perret – Tranche d'essais	0	X	p.adaptée_sup.90	328 985,00	04/01/21
sans incidence financière - modification clauses contractuelles		Modification contractuelle_CCAP+Pièce financière	20BPM039	ABCD SARL	Diagnostic temporel de territoire en vue de l'optimisation des horaires d'ouverture des équipements du réseau de lecture publique de la ville de Grenoble	0	X	p.adaptée_inf.90	25 000,00	18/12/20
sans incidence financière - modification clauses contractuelles		Modification contractuelle_CCAP	16AS184	PRESENCE ACCEUIL ET PREVENTION	Prestations de surveillance de sécurité et de gardiennage de manifestations évenementielles et du palais des sports PIERRE MENDES FRANCE	0	X	p.adaptée_sup.90	625 000,00	02/11/20

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFICIAIRES	OBJET	MONTANT
----	--------	-------------------------------	-------	---------

II - DÉCISIONS EN MATIÈRE D' ACTIONS EN JUSTICE :

2020-1996	Arrêté (23/11/2020)	Me PONCIN	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête renvoyée par le Conseil d'Etat devant le Tribunal administratif déposée par M. DUBUC portant demande d'annulation de l'arrêté du 20/06/2017 par lequel l'adjoint au maire de la commune de Grenoble a délivré un permis de construire de 10 logements à la SCCV LE 79.	
2020-2009	Arrêté (26/11/2020)		La ville de Grenoble est autorisée à se constituer partie civile suite au procès-verbal de dépôt de plainte afférent aux dommages et vols occasionnés suite à une entrée par effraction dans l'école Christophe Turc de Grenoble.	
2020-2061	Arrêté (3/12/2020)	Cabinet LEXCAP	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par la société On Tower France, et portant demande d'annulation de la décision en date du 17/09/2020 par laquelle le Maire de Grenoble s'est opposé aux travaux déclarés par la société le 24/08/2020 en vue du remplacement de 3 fausses cheminées destinées à camoufler l'ajout de 3 antennes de téléphonie mobile sur le toit terrasse d'un bâtiment sis 80 avenue Jean Perrot.	
2020-2062	Arrêté (3/12/2020)	Me BORG	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par M. CARIGNON sur le fondement des articles L2132-5 à L2132-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.	

Annexe à la délibération n° 24652 Conseil municipal du 1^{er} février 2021

2020-2100	Arrêté (10/12/2020)	Me PONCIN	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par M. TUSCHER et Mme RICHARD FINOT et portant demande d'annulation de la délibération du Conseil municipal de la ville de Grenoble n°4-22449 du 18 mai 2020 relatif à la cession à SD ACCESS d'un terrain situé au 4 rue Moyrand dans le cadre d'un appel à projet participatif "La Belle Verte".	
2020-2135	Arrêté (14/12/2020)	Me BORG	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par Mesdames AZZARO et COUSTANS sur le fondement des articles L2132-5 à L2132-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
2020-2136	Arrêté (14/12/2020)	Me DELACHENAL	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par l'Association des commerçants de l'Arlequin, et portant demande d'indemnisation résultant du préjudice que les commerçants estiment avoir subi depuis 2013.	

III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE DON :

2020-1773	Arrêté (22/10/2020)		Le don de M. Patrick LAFFITE, composé de 5 ouvrages de Gustave RIVET, dont certains dédiés par l'auteur, est accepté.	
2020-1774	Arrêté (26/10/2020)		Le don de Madame Sylvie PERRARD, composé de documents relatifs aux Jeux Olympique qui se sont déroulés à Grenoble en 1968, est accepté.	

IV – DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :

	Convention de participation financière au coût des équipements de la ZAC Presqu'île (27/10/2020)	CEA Grenoble Alpes Metropole 17 avenue des Martyrs 38054 Grenoble cédex 09	Projet CEA - Extension d'un bâtiment modulaire - convention établie conformément à l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme afin de déterminer le montant et les conditions de paiement de la participation aux financements des équipements publics de la ZAC Presqu'île.	Montant de la participation : 7 740 €HT
--	--	--	---	--

IV - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONCESSION DE CIMETIERE :

2020-1925	Arrêté (30/10/2020)	Mme MAGAGNIN Ida	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 454 – Nouvelle concession du 29/10/2020 au 28/10/2035.	Redevance : 393 €
2020-1926	Arrêté (2/11/2020)	Mme GAUDE Jeanne	Cimetière Saint Roch - Titre n° 453 - Renouvellement de concession du 5/11/2020 au 4/11/2035.	Redevance : 309 €
2020-1927	Arrêté (29/10/2020)	M. DAIEN Guy	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 452 - Renouvellement de concession du 11/08/2020 au 10/08/2050.	Redevance : 678 €
2020-1928	Arrêté (29/10/2020)	M. PEYRIN BIROULET Louis	Cimetière Saint Roch - Titre n° 451 - Renouvellement de concession du 2/07/2020 au 1/07/2035.	Redevance : 618 €
2020-1929	Arrêté (29/10/2020)	Mme JAMME Suzanne	Cimetière Saint Roch - Titre n° 450 - Renouvellement de concession du 27/10/2020 au 26/10/2035.	Redevance : 618 €
2020-1930	Arrêté (29/10/2020)	M. HADDAD Charles	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 449 - Renouvellement de concession du 11/11/2020 au 10/11/2035.	Redevance : 309 €
2020-1931	Arrêté (29/10/2020)	M. HADDAD Charles	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 448 - Renouvellement de concession du 17/08/2019 au 16/08/2034.	Redevance : 309 €
2020-1932	Arrêté (30/10/2020)	Mme CARVALLO Affi	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 447 – Nouvelle concession du 29/10/2020 au 28/10/2070.	Redevance : 1176 €
2020-1933	Arrêté (29/10/2020)	M. et Mme AMBROSIANO Philippe	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 446 - Renouvellement de concession du 6/10/2020 au 5/10/2070.	Redevance : 2352 €
2020-1934	Arrêté (29/10/2020)	Mme GUILLERME Marie	Cimetière Saint Roch - Titre n° 445 - Renouvellement de concession du 11/08/2020 au 10/08/2050.	Redevance : 1356 €
2020-1935	Arrêté (29/10/2020)	Mme MARTIN Louise	Cimetière Saint Roch - Titre n° 444 - Renouvellement de concession du 7/02/2020 au 6/02/2035.	Redevance : 309 €

Annexe à la délibération n° 24652 Conseil municipal du 1^{er} février 2021

2020-1936	Arrêté (3/11/2020)	Mme BAYANE Sarah	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 443 - Nouvelle concession du 28/10/2020 au 27/10/2070.	Redevance : 1176 €
2020-1937	Arrêté (29/10/2020)	M. CAPRETTI Robert	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 442 - Renouvellement de concession du 14/07/2019 au 13/07/2034.	Redevance : 309 €
2020-1938	Arrêté (29/10/2020)	M. LOUIS Victor	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 441 - Renouvellement de concession du 2/12/2020 au 1/12/2050.	Redevance : 678 €
2020-1939	Arrêté (29/10/2020)	Mme ETIENNE Thérèse	Cimetière Saint Roch - Titre n° 440 - Renouvellement de concession du 30/07/2019 au 29/07/2034.	Redevance : 309 €
2020-1940	Arrêté (29/10/2020)	M. et Mme DUMONT Claude	Cimetière Saint Roch - Titre n° 439 - Renouvellement de concession du 19/09/2018 au 18/09/2033.	Redevance : 618 €
2020-1941	Arrêté (27/10/2020)	Madame VILLARD Eliane	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 438 - Nouvelle concession du 27/10/2020 au 26/10/2035.	Redevance : 309 €
2020-1942	Arrêté (26/10/2020)	M. et Mme MALSAND Emile et Jeanne	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 437 - Renouvellement anticipé de concession du 28/10/2025 au 27/10/2040.	Redevance : 309 €
2020-1943	Arrêté (27/10/2020)	Monsieur MARROCCO Louis	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 436 - Nouvelle concession du 26/10/2020 au 25/10/2050.	Redevance : 678 €
2020-1944	Arrêté (22/10/2020)	Mme CHALLON Marie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°435 - renouvellement de concession du 8/10/2020 au 7/10/2035.	Redevance : 309 €
2020-1945	Arrêté (5/11/2020)	M. BATTAIL Alphonse	Cimetière Saint Roch - Titre n° 475 - Renouvellement de concession du 24/05/2020 au 23/05/2035.	Redevance : 309 €
2020-1946	Arrêté (5/11/2020)	Mme ARBORE Thérèse	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 474 - Renouvellement de concession du 8/07/2020 au 7/07/2070.	Redevance : 1176 €
2020-1947	Arrêté (4/11/2020)	Mme RIGOTTI Michèle	Cimetière Saint Roch - Titre n° 473 - Renouvellement de concession du 2/07/2020 au 1/07/2035.	Redevance : 309 €
2020-1948	Arrêté (5/11/2020)	M. GHERABLI Slimane	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 472 - Nouvelle concession du 4/11/2020 au 3/11/2035.	Redevance : 309 €
2020-1949	Arrêté (4/11/2020)	Mme EICCHORN Marie	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 471 - Renouvellement de concession du 17/07/2019 au 16/07/2034.	Redevance : 309 €
2020-1950	Arrêté (5/11/2020)	Mme DOTTO Joséphine	Cimetière Saint Roch - Titre n° 470 - Renouvellement de concession du 2/07/2020 au 1/07/2035.	Redevance : 618 €
2020-1951	Arrêté (4/11/2020)	M. NIGRO Marco	Cimetière Saint Roch - Titre n° 469 - Nouvelle concession du 4/11/2020 au 3/11/2050.	Redevance : 678 €
2020-1952	Arrêté (4/11/2020)	Mme BUGHEY Michèle	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 468 - Nouvelle concession du 4/11/2020 au 3/11/2035.	Redevance : 393 €
2020-1953	Arrêté (4/11/2020)	M. DELTOUR Alexis	Cimetière Saint Roch - Titre n° 467 - Renouvellement de concession du 16/07/2020 au 15/07/2035.	Redevance : 309 €

Annexe à la délibération n° 24652 Conseil municipal du 1^{er} février 2021

2020-1954	Arrêté (3/11/2020)	M. et Mme RUBINI Guillaume et Bruna	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 465 - Renouvellement de concession du 4/03/2020 au 3/03/2035.	Redevance : 309 €
2020-1955	Arrêté (3/11/2020)	Mme RODRIGUES RIBEIRO Piedade	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 464 - Nouvelle concession du 3/11/2020 au 2/11/2035.	Redevance : 309 €
2020-1956	Arrêté (2/11/2020)	Mme LEVY Raymonde	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 463 - Nouvelle concession du 2/11/2020 au 1/11/2035.	Redevance : 393 €
2020-1957	Arrêté (3/11/2020)	Mme CHHOUR Sok Ly	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 462 - Nouvelle concession du 2/11/2020 au 1/11/2070.	Redevance : 1176 €
2020-1958	Arrêté (2/11/2020)	M. TROUILLET Gabriel	Cimetière Saint Roch - Titre n° 461 - Renouvellement de concession du 27/12/2020 au 26/12/2035.	Redevance : 309 €
2020-1959	Arrêté (2/11/2020)	Mme GALLO Emma	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 460 - Renouvellement de concession du 7/09/2020 au 6/09/2035.	Redevance : 309 €
2020-1960	Arrêté (2/11/2020)	M. JOUD Maurice	Cimetière Saint Roch - Titre n° 459 - Renouvellement de concession du 2/07/2020 au 1/07/2035.	Redevance : 618 €
2020-1961	Arrêté (2/11/2020)	Mme GRAND Lucienne	Cimetière Saint Roch - Titre n° 458 - Renouvellement de concession du 3/07/2020 au 2/07/2035.	Redevance : 618 €
2020-1962	Arrêté (2/11/2020)	Mme CHAFINO-RIVAS Isabel	Cimetière Saint Roch - Titre n° 457 - Renouvellement de concession du 18/10/2020 au 17/10/2035.	Redevance : 309 €
2020-1963	Arrêté (30/10/2020)	Mme BILLARD Josette	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 456 - Renouvellement de concession du 17/10/2020 au 16/10/2035.	Redevance : 309 €
2020-1964	Arrêté (30/10/2020)	Mme GODEFROY Anne	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 455 - Renouvellement de concession du 6/03/2018 au 5/03/2033.	Redevance : 309 €
2020-1965	Arrêté (21/10/2020)	Mme CHAUPIN Danielle	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 434 - Nouvelle concession du 21/10/2020 au 20/10/2035.	Redevance : 309 €
2020-1966	Arrêté (21/10/2020)	Mme FARRUGIA Anne- Marie	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 433 - Renouvellement de concession du 17/09/2020 au 16/09/2035.	Redevance : 309 €
2020-1967	Arrêté (20/10/2020)	Mme SALOS Georgette	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 432 - Renouvellement de concession du 22/10/2020 au 21/10/2035.	Redevance : 309 €
2020-1968	Arrêté (20/10/2020)	Mme FATIN Mathilde	Cimetière Saint Roch - Titre n° 431 - Renouvellement de concession du 2/07/2020 au 1/07/2035.	Redevance : 309 €
2020-1969	Arrêté (22/10/2020)	Mme FABRE Charlotte	Cimetière Saint Roch - Titre n° 430 - Renouvellement de concession du 17/05/2020 au 16/05/2050.	Redevance : 678 €
2020-1970	Arrêté (20/10/2020)	M. GIACOMETTI Christian	Cimetière Saint Roch - Titre n° 438 - Nouvelle concession du 20/10/2020 au 19/10/2035.	Redevance : 309 €
2020-1971	Arrêté (19/10/2020)	Mme TACHETECHE Zineb	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 427 - Nouvelle concession du 19/10/2020 au 18/10/2035.	Redevance : 309 €

Annexe à la délibération n° 24652 Conseil municipal du 1^{er} février 2021

2020-1972	Arrêté (19/10/2020)	Mme MEGNOT Raymonde	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 426 - Nouvelle concession du 19/10/2020 au 18/10/2035.	Redevance : 393 €
2020-1973	Arrêté (21/10/2020)	M. LAISSUS Sylvain	Cimetière Saint Roch - Titre n° 428 - Renouvellement de concession du 3/08/2020 au 2/08/2035.	Redevance : 309 €
2020-1985	Arrêté (09/11/2020)	M. ROMANY Auguste	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 486 – Renouvellement de concession du 13/11/2020 au 12/11/2035.	Redevance : 309 €
2020-1986	Arrêté (09/11/2020)	M. SUZZONI Philippe	Cimetière Saint Roch - Titre n° 485 – Renouvellement de concession du 7/02/2020 au 6/02/2035.	Redevance : 309 €
2020-1987	Arrêté (09/11/2020)	Mme PERRIN Renée	Cimetière Saint Roch - Titre n° 484 – Renouvellement de concession du 6/04/2020 au 5/04/2035.	Redevance : 309 €
2020-1988	Arrêté (09/11/2020)	M. et Mme DUC-ROBERT André et Marguerite	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 483 – Renouvellement anticipé de concession du 31/10/2023 au 30/10/2038.	Redevance : 309 €
2020-1989	Arrêté (09/11/2020)	Mme FERRE Denise	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 482 – Renouvellement de concession du 5/03/2020 au 4/03/2035.	Redevance : 309 €
2020-1990	Arrêté (09/11/2020)	Mme DEGRANGE Marie France	Cimetière Saint Roch - Titre n° 481 – Renouvellement de concession du 20/10/2020 au 19/10/2035.	Redevance : 309 €
2020-1991	Arrêté (09/11/2020)	M. PICCARRETA Cataldo	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 480 – Renouvellement de concession du 8/04/2011 au 7/04/2041.	Redevance : 678 €
2020-1992	Arrêté (09/02/2020)	Mme DAMEVIN Germaine	Cimetière Saint Roch - Titre n° 479 - Renouvellement de concession du 2/07/2020 au 1/07/2035.	Redevance : 309 €
2020-1993	Arrêté (5/11/2020)	Mme FILINGERI Armande	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 477 - Renouvellement de concession du 18/08/2020 au 17/08/2035.	Redevance : 309 €
2020-1994	Arrêté (10/11/2020)	M. CHABERT Léopold	Cimetière Saint Roch - Titre n° 466 - Renouvellement de concession du 12/11/2020 au 11/11/2050.	Redevance : 678 €
2020-1995	Arrêté (09/11/2020)	M. et Mme MORINI Michel	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 478 - Renouvellement de concession du 23/07/2020 au 22/07/2035.	Redevance : 309 €
2020-2015	Arrêté (17/11/2020)	Mme CHARTROUX Marcelle	Cimetière Saint Roch - Titre n° 511 - Renouvellement de concession du 19/01/2019 au 18/01/2034.	Redevance : 309 €
2020-2016	Arrêté (19/11/2020)	M. STAHL Gaston	Cimetière Saint Roch - Titre n° 518 - Renouvellement de concession du 14/03/2019 au 13/03/2049.	Redevance : 1356 €
2020-2017	Arrêté (19/11/2020)	M. DJEBILI Bachir	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 517 - Nouvelle concession du 19/11/2020 au 18/11/2035.	Redevance : 309 €
2020-2018	Arrêté (19/11/2020)	M. GROS Guy	Cimetière Saint Roch - Titre n° 516 - Nouvelle concession du 19/11/2020 au 18/11/2050.	Redevance : 678 €
2020-2019	Arrêté (18/11/2020)	Mme SOLDINI Jeanne	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 515 - Nouvelle concession du 18/11/2020 au 17/11/2035.	Redevance : 309 €

Annexe à la délibération n° 24652 Conseil municipal du 1^{er} février 2021

2020-2020	Arrêté (18/11/2020)	Mme CLIER Germaine	Cimetière Saint Roch - Titre n° 514 - Renouvellement anticipé de concession du 12/12/2023 au 11/12/2038.	Redevance : 618 €
2020-2021	Arrêté (17/11/2020)	Mme MARTAGUET Geneviève	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 513 - Renouvellement de concession du 11/05/2020 au 10/05/2035.	Redevance : 309 €
2020-2022	Arrêté (17/11/2020)	M. et Mme VERNA Robert et Odile	Cimetière Saint Roch - Titre n° 512 - Renouvellement de concession du 14/05/2020 au 13/05/2035.	Redevance : 309 €
2020-2023	Arrêté (17/11/2020)	Mme BONNET Geneviève	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 509 - Renouvellement de concession du 1/12/2020 au 30/11/2050.	Redevance : 678 €
2020-2024	Arrêté (19/11/2020)	M. BATILA Joël	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 501 - Nouvelle concession du 17/11/2020 au 16/11/2035.	Redevance : 309 €
2020-2025	Arrêté (19/11/2020)	Mme NODAM Pureza da Conceição	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 498 - Nouvelle concession du 16/11/2020 au 15/11/2035.	Redevance : 309 €
2020-2026	Arrêté (18/11/2020)	M. MOYNE Georges	Cimetière Saint Roch - Titre n° 502 - Renouvellement de concession du 3/04/2020 au 2/04/2035.	Redevance : 309 €
2020-2027	Arrêté (17/11/2020)	Mme VEILLE Raymonde	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 508 - Renouvellement de concession du 3/11/2020 au 2/11/2035.	Redevance : 309 €
2020-2028	Arrêté (17/11/2020)	M. BONNET André	Cimetière Saint Roch - Titre n° 500 - Renouvellement de concession du 1/11/2020 au 31/10/2035.	Redevance : 309 €
2020-2029	Arrêté (16/11/2020)	M. CHAIX Michel	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 499 - Nouvelle concession du 16/11/2020 au 15/11/2035.	Redevance : 309 €
2020-2030	Arrêté (13/11/2020)	M. GOMEZ Michel	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 369 - Nouvelle concession du 13/11/2020 au 12/11/2050.	Redevance : 678 €
2020-2031	Arrêté (13/11/2020)	M. COINTE Georges	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 496 - Renouvellement de concession du 13/11/2020 au 12/11/2035.	Redevance : 309 €
2020-2032	Arrêté (19/11/2020)	Mme CARVALLO Affi	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 447 - Nouvelle concession du 29/10/2020 au 28/10/2070.	Redevance : 1176 €
2020-2033	Arrêté (17/11/2020)	M. TEMPESTA Franck	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 507 - Renouvellement de concession du 29/11/2020 au 28/11/2035.	Redevance : 309 €
2020-2034	Arrêté (13/11/2020)	Mme LUCATELLI Anna	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 494 - Nouvelle concession du 12/11/2020 au 11/11/2035.	Redevance : 309 €
2020-2035	Arrêté (13/11/2020)	M. BUFFET Hubert	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 493 - Renouvellement anticipé de concession du 27/03/2023 au 26/03/2053.	Redevance : 678 €
2020-2036	Arrêté (12/11/2020)	Mme FANTONI Aurélia	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 492 - Renouvellement de concession du 20/10/2020 au 19/10/2035.	Redevance : 309 €
2020-2037	Arrêté (12/11/2020)	Mme ZIOUANE Fatima	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 491 - Nouvelle concession du 12/11/2020 au 11/11/2035.	Redevance : 309 €

Annexe à la délibération n° 24652 Conseil municipal du 1^{er} février 2021

2020-2038	Arrêté (16/11/2020)	Mme CARRON Marie	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 489 - Renouvellement de concession du 15/06/2020 au 14/06/2035.	Redevance : 309 €
2020-2039	Arrêté (10/11/2020)	M. et Mme GUILLAUME HUSTACHE Paul	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 488 - Renouvellement de concession du 7/01/2020 au 6/01/2035.	Redevance : 309 €
2020-2040	Arrêté (17/11/2020)	Mme CIALDELLA Madeleine	Cimetière Saint Roch - Titre n° 505 - Renouvellement de concession du 23/11/2020 au 22/11/2035.	Redevance : 309 €
2020-2041	Arrêté (17/11/2020)	M. BROUE Pierre	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 504 - Renouvellement de concession du 10/10/2019 au 9/10/2049.	Redevance : 678 €
2020-2042	Arrêté (17/11/2020)	M. JACQUIN Christian	Cimetière Saint Roch - Titre n° 503 - Renouvellement de concession du 1/12/2020 au 30/11/2035.	Redevance : 309 €
2020-2043	Arrêté (16/11/2020)	Mme ALIJOV Sultana	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 476 - Renouvellement de concession du 25/01/2020 au 24/01/2035.	Redevance : 309 €
2020-2053	Arrêté (9/11/2020)	Mme VIRET Henriette	Cimetière Saint Roch - Titre n° 487 - Renouvellement de concession du 30/11/2020 au 29/11/2035.	Redevance : 618 €
2020-2071	Arrêté (17/11/2020)	Mme SERRANO Aline	Cimetière Saint Roch – Titre n° 510 - Renouvellement de concession du 25/12/2020 au 24/12/2050.	Redevance : 678 €
2020-2072	Arrêté (17/11/2020)	Mme VERTUT Emilienne	Cimetière Saint Roch – Titre n° 506 - Renouvellement de concession du 20/11/2020 au 19/11/2035.	Redevance : 309 €
2020-2073	Arrêté (10/11/2020)	M. et Mme GENTHON Georges	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 490 - Renouvellement de concession du 5/10/2020 au 4/10/2050.	Redevance : 678 €
2020-2074	Arrêté (30/11/2020)	Mme COLERE Jacqueline	Cimetière Saint Roch – Titre n° 534 - Nouvelle concession du 30/11/2020 au 29/11/2070.	Redevance : 1176 €
2020-2075	Arrêté (27/11/2020)	M. SAYETTA Marc	Cimetière Saint Roch – Titre n° 533 - Nouvelle concession du 27/11/2020 au 26/11/2035.	Redevance : 309 €
2020-2076	Arrêté (27/11/2020)	M. et Mme BASTAJIB Rachid et Aïcha	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 532 - Nouvelle concession du 27/11/2020 au 26/11/2035.	Redevance : 309 €
2020-2077	Arrêté (26/11/2020)	Mme DE OLIVEIRA Esmeralda	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 531 - Renouvellement de concession du 27/12/2020 au 26/12/2035.	Redevance : 309 €
2020-2078	Arrêté (26/11/2020)	Mme CRU Simone	Cimetière Saint Roch – Titre n° 530 - Nouvelle concession du 25/11/2020 au 24/11/2035.	Redevance : 309 €
2020-2079	Arrêté (25/11/2020)	M. CATERINO Leonardo	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 529 - Renouvellement de concession du 5/06/2020 au 4/06/2035.	Redevance : 618 €
2020-2080	Arrêté (25/11/2020)	M. ALONSO Marcel	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 528 - Renouvellement de concession du 18/01/2017 au 17/01/2032.	Redevance : 309 €
2020-2081	Arrêté (25/11/2020)	M. et Mme BLANC-VIAL André et Léonarda	Cimetière Saint Roch – Titre n° 527 - Renouvellement de concession du 21/11/2020 au 20/11/2035.	Redevance : 309 €

Annexe à la délibération n° 24652 Conseil municipal du 1^{er} février 2021

2020-2082	Arrêté (25/11/2020)	Mme JARSUEL Marcelle	Cimetière Saint Roch – Titre n° 526 - Renouvellement de concession du 2/01/2019 au 1/01/2034.	Redevance : 309 €
2020-2083	Arrêté (26/11/2020)	Mme UNTERNAHRER-TEDESCHI Christiane	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 525 - Nouvelle concession du 25/11/2020 au 24/11/2050.	Redevance : 786 €
2020-2084	Arrêté (26/11/2020)	Mme PASTERIS Florence	Cimetière Saint Roch – Titre n° 524 - Nouvelle concession du 24/11/2020 au 23/11/2035.	Redevance : 309 €
2020-2085	Arrêté (23/11/2020)	M. TATIN Charles	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 523 - Renouvellement de concession du 25/10/2020 au 24/10/2050.	Redevance : 678 €
2020-2086	Arrêté (23/11/2020)	M. FRESNAIS	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 522 - Renouvellement de concession du 2/07/2020 au 1/07/2050.	Redevance : 678 €
2020-2087	Arrêté (23/11/2020)	Mme REY Gisèle	Cimetière Saint Roch – Titre n° 521 - Nouvelle concession du 23/11/2020 au 22/11/2050.	Redevance : 678 €
2020-2088	Arrêté (23/11/2020)	Mme CAVALLI Giovanna	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 520 - Renouvellement de concession du 14/10/2020 au 13/10/2035.	Redevance : 309 €
2020-2089	Arrêté (23/11/2020)	Mme DUCORNEY Michèle	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 519 - Renouvellement de concession du 29/08/2020 au 28/08/2035.	Redevance : 309 €
2020-2106	Arrêté (2/12/2020)	M. et Mme BUCHER Pierre et Marie	Cimetière Saint Roch – Titre n° 540 - Nouvelle concession du 2/12/2020 au 1/12/2035.	Redevance : 309 €
2020-2107	Arrêté (1/12/2020)	M. GOUJON Fernand	Cimetière Saint Roch – Titre n° 539 - Renouvellement de concession du 2/07/2020 au 1/07/2035.	Redevance : 309 €
2020-2108	Arrêté (1/12/2020)	M. GALLET Jean-Baptiste	Cimetière Saint Roch – Titre n° 538 - Renouvellement de concession du 6/12/2018 au 5/12/2048.	Redevance : 1356 €
2020-2109	Arrêté (1/12/2020)	Mme DELESTRAS Andrée	Cimetière Saint Roch – Titre n° 537 - Renouvellement de concession du 21/09/2020 au 20/09/2035.	Redevance : 309 €
2020-2110	Arrêté (1/12/2020)	Mme ODDOUX Danielle	Cimetière Saint Roch – Titre n° 536 - Renouvellement de concession du 2/07/2020 au 1/07/2035.	Redevance : 309 €
2020-2111	Arrêté (1/12/2020)	M. BARROT Fernand	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 535 - Renouvellement de concession du 7/03/2018 au 6/03/2033.	Redevance : 309 €
2020-2112	Arrêté (8/12/2020)	Mme MUSELLI Raymonde	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 563 - Renouvellement de concession du 2/12/2020 au 1/12/2050.	Redevance : 678 €
2020-2113	Arrêté (8/12/2020)	Mme ROMIER Jeannine	Cimetière Saint Roch – Titre n° 562 - Renouvellement de concession du 13/12/2020 au 12/12/2035.	Redevance : 618 €
2020-2114	Arrêté (8/12/2020)	Mme ELBERG Marcelle	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 561 - Nouvelle concession du 3/12/2020 au 2/12/2070.	Redevance : 1176 €
2020-2115	Arrêté (8/12/2020)	M. ROBIN Adolphe	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 559 - Renouvellement de concession du 19/07/2020 au 18/07/2035.	Redevance : 309 €

Annexe à la délibération n° 24652 Conseil municipal du 1^{er} février 2021

2020-2116	Arrêté (8/12/2020)	M. VERRIER François	Cimetière Saint Roch – Titre n° 558 - Renouvellement de concession du 20/11/2019 au 19/11/2069.	Redevance : 1176 €
2020-2117	Arrêté (8/12/2020)	Mme LASORSA Liliane	Cimetière Saint Roch – Titre n° 556 - Nouvelle concession du 7/12/2020 au 6/12/2050.	Redevance : 678 €
2020-2118	Arrêté (7/12/2020)	M. STRAUSS Walter	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 555 - Nouvelle concession du 7/12/2020 au 6/12/2050.	Redevance : 678 €
2020-2119	Arrêté (7/12/2020)	M. et Mme PROST Jean et Georgette	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 554 - Renouvellement anticipé de concession du 22/12/2025 au 21/12/2040.	Redevance : 618 €
2020-2120	Arrêté (4/12/2020)	Mme FLUCHAIRE Fernande	Cimetière Saint Roch – Titre n° 553 - Nouvelle concession du 4/12/2020 au 3/12/2035.	Redevance : 309 €
2020-2121	Arrêté (4/12/2020)	Mme PELLETIER Colette	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 552 - Renouvellement anticipé de concession du 21/12/2025 au 20/12/2040.	Redevance : 309 €
2020-2122	Arrêté (4/12/2020)	Mme CHRIFI EL IDRISSE Siham	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 551 - Nouvelle concession du 4/12/2020 au 3/12/2035.	Redevance : 309 €
2020-2123	Arrêté (3/12/2020)	Mme VERCELLY Josiane	Cimetière Saint Roch – Titre n° 550 - Nouvelle concession du 3/12/2020 au 2/12/2035.	Redevance : 309 €
2020-2124	Arrêté (3/12/2020)	Mme CHALHI Aïcha	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 548 - Nouvelle concession du 3/12/2020 au 2/12/2050.	Redevance : 678 €
2020-2125	Arrêté (3/12/2020)	M. et Mme RAVEL Ernest et Marthe	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 547 - Renouvellement de concession du 27/11/2020 au 26/11/2070.	Redevance : 3528 €
2020-2126	Arrêté (3/12/2020)	Mme PETINOT Laure	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 546 - Renouvellement de concession du 9/11/2020 au 8/11/2035.	Redevance : 309 €
2020-2127	Arrêté (3/12/2020)	Mme CAPPELLO Paulette	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 545 - Renouvellement de concession du 24/11/2020 au 23/11/2035.	Redevance : 309 €
2020-2128	Arrêté (3/12/2020)	Mme TOKALIAN	Cimetière Saint Roch – Titre n° 544 - Renouvellement de concession du 7/04/2020 au 6/04/2050.	Redevance : 678 €
2020-2129	Arrêté (2/12/2020)	Mme REHIOUI Fatima	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 543 - Nouvelle concession du 2/12/2020 au 1/12/2050.	Redevance : 678 €
2020-2130	Arrêté (2/12/2020)	M. SEIGLER Emile	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 542 - Renouvellement de concession du 3/04/2020 au 2/04/2035.	Redevance : 309 €
2020-2131	Arrêté (2/12/2020)	Mme TORRES Ruth	Cimetière Saint Roch – Titre n° 541 - Nouvelle concession du 2/12/2020 au 1/12/2070.	Redevance : 1176 €
2021-0003	Arrêté (17/12/2020)	Mme PELLISSIER Augustine	Cimetière Saint Roch – Titre n° 578 - Renouvellement de concession du 17/10/2015 au 16/10/2030.	Redevance : 309 €
2021-0004	Arrêté (15/12/2020)	M. CHICHIGNOUD Jean et Roger	Cimetière Saint Roch – Titre n° 575 - Renouvellement de concession du 10/06/2001 au 9/06/2031.	Redevance : 678 €

Annexe à la délibération n° 24652 Conseil municipal du 1^{er} février 2021

2021-0005	Arrêté (15/12/2020)	Mme CORATELLA Fedela	Cimetière Saint Roch – Titre n° 574 - Nouvelle concession du 15/12/2020 au 14/12/2050.	Redevance : 678 €
2021-0006	Arrêté (15/12/2020)	Mme LURATI Giulia	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 573 - Renouvellement de concession du 24/12/2020 au 23/12/2035.	Redevance : 309 €
2021-0007	Arrêté (15/12/2020)	M. ALBUIXECH Cyprien	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 572 - Renouvellement de concession du 2/07/2020 au 1/07/2035.	Redevance : 309 €
2021-0008	Arrêté (14/12/2020)	Mme LECARME Michelle	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 571 - Nouvelle concession du 14/12/2020 au 13/12/2035.	Redevance : 393 €
2021-0009	Arrêté (11/12/2020)	M. MININNO Pascal	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 570 - Nouvelle concession du 11/12/2020 au 10/12/2035.	Redevance : 393 €
2021-0010	Arrêté (11/12/2020)	Mme VIBERT-VALLET Danielle	Cimetière Saint Roch – Titre n° 569 - Nouvelle concession du 11/12/2020 au 10/12/2070.	Redevance : 1176 €
2021-0011	Arrêté (11/12/2020)	Mme SCARINGELLA Lidia	Cimetière Saint Roch – Titre n° 568 - Nouvelle concession du 11/12/2020 au 10/12/2070.	Redevance : 1176 €
2021-0012	Arrêté (11/12/2020)	Mme SCARINGELLA Maria	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 567 - Nouvelle concession du 11/12/2020 au 10/12/2050.	Redevance : 786 €
2021-0013	Arrêté (9/12/2020)	Mme CARPREAUX Jeanne	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 566 - Renouvellement de concession du 4/02/2020 au 3/02/2035.	Redevance : 309 €
2021-0014	Arrêté (9/12/2020)	Mme BIRRI Edda	Cimetière Saint Roch – Titre n° 565 - Renouvellement de concession du 30/10/2018 au 29/10/2033.	Redevance : 618 €
2021-0015	Arrêté (9/12/2020)	M. MARTIN Maurice	Cimetière Saint Roch – Titre n° 564 - Renouvellement anticipé de concession du 5/04/2022 au 4/04/2037.	Redevance : 309 €
2021-0016	Arrêté (10/12/2020)	Mme ANDRÉ Marie	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 560 - Renouvellement de concession du 12/09/2019 au 11/09/2034.	Redevance : 309 €
2021-0017	Arrêté (9/12/2020)	Mme DEROUAZI Dalila	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 557 - Nouvelle concession du 8/12/2020 au 7/12/2035.	Redevance : 309 €
2021-0018	Arrêté (15/12/2020)	Mme BLANC Lucienne	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 495 - Nouvelle concession du 13/11/2020 au 12/11/2035.	Redevance : 309 €
2021-0019	Arrêté (30/12/2020)	M. SALERNO Michel	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 597 - Renouvellement de concession du 17/10/2020 au 16/10/2035.	Redevance : 309 €
2021-0020	Arrêté (30/12/2020)	M. LAMPERTI Jacques	Cimetière Saint Roch – Titre n° 596 - Renouvellement de concession du 5/07/2005 au 4/07/2035.	Redevance : 678 €
2021-0021	Arrêté (21/12/2020)	M. EYSSARD Adrien	Cimetière Saint Roch – Titre n° 586 - Renouvellement de concession du 30/12/2020 au 29/12/2035.	Redevance : 309 €
2021-0022	Arrêté (30/12/2020)	M. BESSON Auguste	Cimetière Saint Roch – Titre n° 583 - Renouvellement de concession du 17/12/2020 au 16/12/2050.	Redevance : 678 €

Annexe à la délibération n° 24652 Conseil municipal du 1^{er} février 2021

2021-0023	Arrêté (24/12/2020)	Mme DE ANDRADE Conceição	Cimetière Saint Roch – Titre n° 593 - Nouvelle concession du 24/12/2020 au 23/12/2035.	Redevance : 309 €
2021-0024	Arrêté (23/12/2020)	Mme FORCOLIN Rose	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 592 - Renouvellement de concession du 28/11/2020 au 27/11/2050.	Redevance : 678 €
2021-0025	Arrêté (22/12/2020)	M. FORT Léon	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 591 - Renouvellement de concession du 22/12/2020 au 21/12/2070.	Redevance : 2352 €
2021-0026	Arrêté (22/12/2020)	Mme FRASSE-MATHON Martine	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 590 - Nouvelle concession du 22/12/2020 au 21/12/2035.	Redevance : 393 €
2021-0027	Arrêté (21/12/2020)	Mme BRAMI Annette	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 589 - Nouvelle concession du 21/12/2020 au 20/12/2050.	Redevance : 678 €
2021-0028	Arrêté (21/12/2020)	M. MEDURI Paolo	Cimetière Saint Roch – Titre n° 588 - Nouvelle concession du 21/12/2020 au 20/12/2050.	Redevance : 678 €
2021-0029	Arrêté (21/12/2020)	M. RANGUIS Virgile	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 587 - Renouvellement de concession du 5/12/2020 au 4/12/2035.	Redevance : 309 €
2021-0030	Arrêté (18/12/2020)	M. MERADJI Kamel	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 585 - Nouvelle concession du 18/12/2020 au 17/12/2035.	Redevance : 309 €
2021-0031	Arrêté (18/12/2020)	Mme SFORZA Claire	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 584 - Renouvellement de concession du 11/09/2020 au 10/09/2035.	Redevance : 309 €
2021-0032	Arrêté (21/12/2020)	Mme DEGDAG Aïcha	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 582 - Nouvelle concession du 17/12/2020 au 16/12/2035.	Redevance : 309 €
2021-0033	Arrêté (18/12/2020)	Mme ORBECK Roberte	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 581 - Renouvellement anticipé de concession du 26/09/2022 au 25/09/2052.	Redevance : 678 €
2021-0034	Arrêté (18/12/2020)	Mme RAHMOUN Khadidja	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 577 - Nouvelle concession du 15/12/2020 au 14/12/2035.	Redevance : 309 €
2021-0035	Arrêté (17/12/2020)	Mme ELIE Louise	Cimetière Saint Roch – Titre n° 576 - Renouvellement de concession du 17/12/2018 au 16/12/2033.	Redevance : 618 €
2021-0036	Arrêté (22/12/2020)	Mme CAVOLI Simone	Cimetière Saint Roch – Titre n° 558 - Renouvellement de concession du 20/11/2019 au 19/11/2069.	Redevance : 1176 €
2021-0037	Arrêté (17/12/2020)	Mme MATHIEU Marceline	Cimetière Saint Roch – Titre n° 580 - Renouvellement de concession du 13/03/2019 au 12/03/2034.	Redevance : 309 €
2021-0038	Arrêté (17/12/2020)	Mme QUENEUDEC Christiane	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 579 - Renouvellement de concession du 1/08/2020 au 31/07/2035.	Redevance : 309 €

ANNEXE DELIBERATION - FOIRE DES RAMEAUX 2021

TARIFS DROITS DE PLACE DES METIERS	TARIFS 2020	TARIFS 2021
TARIFS DES DROITS DE PLACE POUR 23 JOURS D'EXPLOITATION SOIT DU 27 MARS AU 18 AVRIL		
Pour les métiers ayant plus de 10 places assises, et pour l' ensemble des stands jusqu'à 210 m2	11,88 €/m ²	11,88 €/m ²
Pour les métiers n'excédant pas 10 places assises, y compris les autos tamponnantes et Grand Huit, trains fantômes, le tarif est à tranche dégressive :		
<ul style="list-style-type: none"> ● 1ère tranche : de 0 à 50 m² ● 2ème tranche : de 50 à 120 m² ● 3ème tranche : au dessus de 120m² 	11,88 €/m ² 7,64 €/m ² 4,80 €/m ²	11,88 €/m ² 7,64 €/m ² 4,80 €/m ²
Pour les gros métiers ayant plus de 210 m ² , le tarif est à tranche dégressive :		
<ul style="list-style-type: none"> ● 1ère tranche : de 0 à 120 m² ● 2ème tranche : de 120 à 500 m² ● 3ème tranche : au dessus de 500m² 	11,88 €/m ² 7,64 €/m ² 4,80 €/m ²	11,88 €/m ² 7,64 €/m ² 4,80 €/m ²
DROITS DE PLACES DES HABITATIONS : CARAVANES, CAMPINGS (et toutes autres formes d'hébergement d'habitation des forains)		
Les tarifications s'élèveront comme suit :		
<ul style="list-style-type: none"> ● 1ère caravane : ● 2ème caravane : ● 3ème caravane: ● au-delà, toute caravane supplémentaire ● toute caravane non déclarée ● pour tout forain ne disposant pas de caravane sur le site, forfait de participation aux frais liés à la gestion des déchets et à la sécurité 	200,00 € 150,00 € 100,00 € 70,00 € 810,00 € 150,00 €	200,00 € 150,00 € 100,00 € 70,00 € 810,00 € 150,00 €
APPAREILS AUTOMATIQUES ET DISTRIBUTEURS DE BOISSONS		
<ul style="list-style-type: none"> ● appareils automatiques : ● distributeurs de boissons : 	90,00 € 160,00 €	90,00 € 160,00 €
LOCATION DE CONTAINERS ET COLLECTE DECHETS (obligatoire pour la gestion des déchets des métiers de bouche)		
<ul style="list-style-type: none"> ● location de containers et collecte déchets (par container) : 	60,00 €	60,00 €
LOCATION TOILETTES POUR OUVRIERS - FAMILLES DES FORAINS		
<ul style="list-style-type: none"> ● (participation financière obligatoire pour les forains titulaires et de passage qui ne mettent pas à disposition de leurs ouvriers et familles des toilettes dans les caravanes et campings 	60,00 €	60,00 €

ANNEXE 1
Attribution de subventions suite aux comités d'avis du 11 janvier 2021
Exercice budgétaire 2021– Tableau récapitulatif

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contributions volontaires en nature	Montants demandés projet 2021	Sub déjà accordée pour 2021 DAC	Montants proposés pour le projet 2021	Avis du comité d'avis
6	MUSIQUES	ALWANE MUSIC	<p>Création spectacle duo acoustique entre Djazia Satour et Pierre-Luc Jamain. Création d'un spectacle duo entre Djazia Satour et le pianiste Pierre-Luc Jamain (rencontre entre piano acoustique, percussion traditionnelle du Maghreb et chant). Proposition intimiste avec un rapport au public plus proche + travail de création scénographique et lumière.</p> <p>>> Actions pédagogiques prévues autour des thématiques et de l'approche artistique du spectacle + rencontres avec les habitants. A Grenoble : proposition raccourcie du spectacle suivie d'une rencontre avec les habitants au Prunier Sauvage ; ateliers de deux heures tous les deux mois avec jeunes du quartier avec Cap Berriat.</p> <p>>> Résidences : 8-12 mars 2021 au Ciel, avec sortie de résidence ou répétition publique en cours de discussion ; seconde résidence à La Source à l'Automne 2021. En cours de discussion : Répétitions et rencontres publiques à la Bobine pour la création du nouveau spectacle.</p> <p>>> Dates : Création : De janvier 2021 à mars / avril 2021 ; Diffusion : d'avril 2021 à décembre 2023 (avec retravail de la création en novembre) : 18/03/21 - A qui le tour - Arnouville (95) + 6 dates en attente de confirmation dont une au Ciel à Grenoble.</p>					15 000 €		2 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contributions volontaires en nature	Montants demandés projet 2021	Sub déjà accordée pour 2021 DAC	Montants proposés pour le projet 2021	Avis du comité d'avis
3	PATRIMOINE	ASS STENDHAL ET DES AMIS DE STENDHAL	<p>Projet d'activités pour l'année 2021. Selon les conditions sanitaires, l'association prévoit un certain nombre de conférences, rencontres, sorties culturelles ou soirées littéraires.</p> <p>Janvier : "Sébastien Falquet, le destin d'un contemporain de Stendhal" conférence de Yves Jocteur-Montrozier. Février : "Nietzsche, lecteur de Stendhal" conférence d'Eric Blondel. Mars : "J'ai tant vu le soleil" rencontre avec Emmanuel de Waresquiel suite à son essai paru en 2020. Avril : "Racine et Shakespeare ou la querelle des anciens et des modernes" conférence et lecture avec Françoise Bertrand et Christiane Mure-Ravaud. Avril : balade littéraire dans les rues de Grenoble avec Christiane Mure-Ravaud. Mai : "Stendhal au pays des mille et une nuits" rencontre à la Casamaure organisée par Françoise Bertrand et Christiane Mure-Ravaud. Mai : "Mélodie Guilbert, dite Louason, un destin européen" soirée littéraire organisée par Marie-Christine Frézal. Juin : voyage stendhalien à Paris. Septembre : Journées européennes du patrimoine (accueil à l'appartement natal de Stendhal) et visite de la maison Champollion à Vif. Octobre : "Prosper Mérimée, inventeur des monuments historiques" conférence de Martine Jullian. Octobre : "Stendhal et les mémorialistes" conférence de Catherine Mariette. Novembre : "Stendhal biographe" conférence d'Antoine Guibal. Décembre : soirée musicale avec Cimarosa, compositeur oublié, favori de Stendhal.</p>	600 €				1 000 €		600 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contributions volontaires en nature	Montants demandés projet 2021	Sub déjà accordée pour 2021 DAC	Montants proposés pour le projet 2021	Avis du comité d'avis
3	PATRIMOINE	ASSOCIATION DES AMIS DU MUSÉUM	<p>Activités de mise en valeur des collections et de la programmation du Muséum de Grenoble . En lien avec la programmation du Muséum, 34 activités programmées en 2020 sont reportées en 2021 : conférences, animations, journées découvertes et visites avec groupes famille ou jeune public, salon du livre alpin, Nuit des musées, Fête de la science. A noter que l'association est affiliée à divers organismes (Association pour le Patrimoine et l'Histoire de l'Industrie en Dauphiné, Société d'Histoire naturelle de Savoie, Amis du muséum d'Aix en Provence, Centre géologique de l'Oisans...). A Grenoble, elle coopère notamment avec l'UIAD, Ex Libris Dauphiné, Maison de la nature et de l'environnement.</p>	6 000 €			999,10 €	7 000 €		6 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contributions volontaires en nature	Montants demandés projet 2021	Sub déjà accordée pour 2021 DAC	Montants proposés pour le projet 2021	Avis du comité d'avis
5	EAC	BEYTI	<p>Programme artistique du centre culturel: création artistique locale et cultures du monde arabe. Cycle projections-débat, par Abderrahmane DEVECHE : 5 séances en janvier, février, avril, juin et novembre 2021. De janvier à avril 2021 : exposition photographique, par Jean-Pierre BONFORT sur les villes arabes. 27/02/2021 : Lectures de contes "Ya qamar", par Aurélie PIETTE (Cie l'Etoile et les fils) ; 02/04/2021 : Spectacle de danse " Le voyage de Leela", par Malha ABBA (professeur de danse, association Cie Terre des arts) ; 27/05/2021 : Spectacle de Cirque "Fo9 Selk", par Simo NAHHAS/Cie Zund-zund ; juin 2021 : Musique "Spectacles sous l'arbre", par Rabah HAMRENE, instrumentarium à cordes du monde arabe, contributeurs à Gnawa diffusion, Djazia Satour, Mango Gadzi, Douar Trio, Moulti Koul. + Conte "Spectacles sous l'arbre" par Abdellatif TARGHAOUI (Cie L'ivre de contes) et Aurélie PIETTE + Les épopées d'Alif, par Abdellatif TARGHAOUI les mercredis, hors vacances scolaires + Lectures jeunesse théâtralisées "La porte des livres", par Abdellatif Targhaoui et Nadia El JAOUANI, 6 séances en 2021 (dates à définir). Tarifs : spectacle = 5 € , Porte des livres = 3 € , projections-repas = 10 € .</p>					3 000 €		1 500 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contributions volontaires en nature	Montants demandés projet 2021	Sub déjà accordée pour 2021 DAC	Montants proposés pour le projet 2021	Avis du comité d'avis
4	CONTES	CENTRE DES ARTS DU RÉCIT	<p>Festival des arts du récit en Isère - 7-23/05 2021 . Seule scène conventionnée arts du récit en France : centre de ressources, formation, soutien à la création et en production, mise en réseau et en réflexion des acteurs du secteurs, actions et projets d'éducation artistique et culturelle. Le Centre des Arts du Récit en Isère compte de nombreux partenaires et développe des projets tout au long de l'année. Basés à St Martin d'Hères, ils n'ont pas de lieu pour la diffusion et s'appuient dans ce cadre sur les différentes scènes partenaires de l'association (Heure Bleue, Théâtre Municipal etc.)</p> <p>Le festival est un moment emblématique et rassembleur qui se fixe pour objectifs de faire découvrir la littérature orale, d'affirmer le conte comme une discipline en devenir, à même de rassembler les individus dans des moments de partage et de transmission culturelle. Ces dernières années, orientation vers des spectacles pouvant être présentés dans des salles mais aussi dans l'espace public.</p> <p>Pour cette édition : programme en cours de réalisation, mais édition 2020 annulée, donc 2021 présentera une bonne partie de la programmation prévue à l'origine en 2020.</p>	15 000 €				20 000 €		15 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contributions volontaires en nature	Montants demandés projet 2021	Sub déjà accordée pour 2021 DAC	Montants proposés pour le projet 2021	Avis du comité d'avis
6	DANSE	COMPAGNIE KAY	<p>Création du solo chorégraphique Kaléidoscope et action culturelle associée. Création de Kaléidoscope, chorégraphie Ximena Figueroa et Nicolas Diguët, interprétation Nicolas Diguët. Interroger comment chacun construit une image de soi, pour soi et pour les autres, en interactions physiques et numériques avec eux. Issu d'un travail de recherche et de rencontres avec des collégiens/adultes en devenir.</p> <p>11-15/01 : résidence à E.S.T (campus) + présentation publique le 14/01. En parallèle, ateliers avec des étudiants, continués en podcast en période de confinement.</p> <p>Jan-Fév : deux WE de stages au Théâtre Prémol, sur le thème de la pièce, avec des "amateurs éclairés" du quartier. Montrer en première partie des sorties de résidence un rendu des ateliers.</p> <p>1-14/03 : résidence au Théâtre Prémol, répétition publique (5/03) et présentation publique (12/03)</p> <p>Juin : performance sur temps fort Cité danse (à confirmer)</p> <p>Oct : résidence technique à l'Espace Paul Jargot (Crolles, 38).</p> <p>Nov : 1ère à la Maison des Moais (St Martin le Vinoux) - à confirmer.</p>					2 500 €		1 500 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contributions volontaires en nature	Montants demandés projet 2021	Sub déjà accordée pour 2021 DAC	Montants proposés pour le projet 2021	Avis du comité d'avis
4	THÉÂTRE	CREARC	<p>33e Rencontres du jeune théâtre européen - 2-11 janvier 2021 & activités liées. 1) 33ème Rencontres du Jeune Théâtre Européen du 2 au 11 juillet 2021 et activités internationales : 19 troupes invitées, 14 pays différents, parade spectacle qui sera une adaptation de Peer Gynt de l'auteur Henrik Ibsen. Pendant le festival, les jeunes participeront à 11 ateliers afin de préparer la parade de clôture + à des acfé-débats. Cette édition vera se développer des propositions en plein air plus qu'en salle. // Tout au long de l'année, échanges internationaux : séminaires, collaboration avec différents festivals européens (Arad, Pécs, Trieste). // Dans le cas où la situation sanitaire n'évoluerait pas, réflexion autour d'une version numérique du festival (présentation des travaux en ligne) + éventuel temps fort avec les partenaires grenoblois en physique.</p> <p>2) Ateliers de pratiques artistiques et culturelles : 11 ateliers à l'école Jean Macé et dans des locaux partenaires (cause travaux Petit Théâtre), 8 ateliers en décentralisation et troupe permanente de comédiens déficients intellectuels et Rendez-vous des ateliers en juin</p> <p>3) Création théâtrale : 2 spectacles (+ ou - 20 représentations) du CREARC au Petit Théâtre</p>	30 000 € (+ 4 000 € DAIE)			10 788,69 €	50 000 €		30 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contributions volontaires en nature	Montants demandés projet 2021	Sub déjà accordée pour 2021 DAC	Montants proposés pour le projet 2021	Avis du comité d'avis
4	EAC	CROCHE-PATE	<p>Activités artistiques et culturelles de La Capsule, tiers-lieu géré par Cap Berriat. L'association Croche-pate a été créée en mars 2020 et a pour objet d'organiser la vie culturelle du nouveau tiers-lieu de Cap Berriat, La Capsule. Ce lieu doit ouvrir en février 2021, il se veut ouvert vers les habitants du quartier et les associations locales, un lieu de vie fondé sur des rencontres, des découvertes et des pratiques accessibles à tous. Organisation d'un événement par mois (ateliers, spectacles, concerts etc), deux ateliers par semaine (mercredis et samedis matin) et des expositions permanentes. Les différentes manifestations se veulent accessible à tou.te.s (politique tarifaire du prix libre) et organisées collectivement (programmation et ateliers émaneront des habitants du quartier Chorier-Berriat-St bruno et usagers du lieu). Programmation de l'évènement par mois, de mars à juillet 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mars : fête de bienvenue et de rencontre avec le quartier / Artistes programmés : concert dessiné "Tracer la route" - Avril : soirée concert / Artistes programmés : Barbarins Fourchus, spectacle "Animalia" - Mai : soirée théâtre-forum / Artistes programmées : Cie la Pagaille, spectacle sur les dépendances - Juin : soirée sur la santé / Artiste programmée : Catherine Merkstein, conférence gesticulée "La place n'était pas vide" - Juillet : soirée festive, concerts / Artistes programmés : 2gra, Aziz, Kanandj, Sunshine in Ohio 					6 000 €		0 €	D Le lieu n'est pas encore ouvert et le projet en devenir repose à ce stade sur 96 % de subventions publiques.

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contributions volontaires en nature	Montants demandés projet 2021	Sub déjà accordée pour 2021 DAC	Montants proposés pour le projet 2021	Avis du comité d'avis
4	EAC	CULTURES DU MONDE EN RHONE-ALPES (CMRA)	<p>"Printemps d'Otium, des Cultures Populaires aux Arts Sacrés", pratiques amateurs et temps fort autour des cultures du monde. Projet de festival "Printemps d'Otium, des Cultures Populaires aux Arts Sacrés" : de septembre 2020 à juin 2021, avec un temps fort le week-end du 30 avril au 2 mai 2021. Ce projet tourne autour des expressions culturelles, par des pratiques artistiques et traditionnelles de plusieurs régions du monde (Afrique, Amérique du sud, Asie du sud, Asie centrale) et a pour objectif de mettre en lumière ce que les cultures populaires portent en elles de sacrés. Stages et cycles d'ateliers organisés tout au long de l'année : capoeira, danse traditionnelle du Togo, tango, danses sacrées et mouvement de Gurdjieff. Le WE temps fort est marqué par des pratiques artistiques et conférences (yoga traditionnel, cosmogonie ...), une masterclass (chant mantra) et des temps de repas (gastronomique, ayurvédique). Intervenants et calendrier : dont artistes professionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Kikan AYIGAH (danseur dans la Cie Woenyo, au Togo): atelier en janvier et mars 2021 > Rishab PRASANNA (musicien flûtiste de musique indienne): masterclass et concert le samedi 1er mai 2021 > Lav SHARMA (musicien joueur de sitar, bansuri et tablas et enseignant de yoga): déjeuner et concert le jeudi 1er mai 2021 > Jérôme VION (compositeur, arrangeur, instrumentiste et créateur sonore): intervention le vendredi 30 avril 2021 et autres intervenants : > Wesley DE ARAUJO (capoeiriste): pratique de la capoeira chaque vendredi, de septembre 2020 à juillet 2021 > Pedro OCHOA (danseur, musicien et professeur de tango) et Cécile BOUCRIS (chanteuse, comédienne, directrice de chœur et danseuse): ateliers de février à juin 2021 > Elise MET (danseuse, enseignante et art-thérapeute): ateliers de janvier à juin 2021. 					3 000 €		0 €	D Manque de visibilité sur une démarche à destination de publics cibles et/ou diversifiés

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contributions volontaires en nature	Montants demandés projet 2021	Sub déjà accordée pour 2021 DAC	Montants proposés pour le projet 2021	Avis du comité d'avis
6	THÉÂTRE	COMPAGNIE DU SAVON NOIR	<p>Créations théâtrales "Ce que je ne te dirai jamais" , "Quand je parle sexualité, je me mouille " & poursuite du projet d'action culturelle "L'énigmatique poésie du désir".</p> <p>1) Création théâtrale Ce que je ne te dirais jamais : Comment peut-on prendre soin et se (re)construire malgré la violence ? Ce projet naît d'un semaine de résidence d'écriture en unité mère enfant, accueillant des parents et leur nouveau-né, dans l'hôpital psychiatrique de Strasbourg et de la rencontre de soignants des urgences pédiatriques de Grenoble</p> <p>2) Création théâtrale Quand je parle sexualité, je me mouille: au regard des difficultés rencontrées dans le parcours du spectacle Le Lit des Autres, la compagnie crée une petite forme (conférence théâtralisée), avec pour objectif de pouvoir le diffuser en priorité dans les structures médico-sociales et créer le débat dans ces établissements. // Spectacle pour 2 comédiennes.</p> <p>3) Suites du projet d'action culturelle L'énigmatique poésie du désir: (report du projet qui aurait du avoir lieu en 2020) phase 3: les participant.e.s sont invité.e.s à suivre un parcours: fournir un témoignage, bénéficier de 4 séances d'atelier photo (ou 2 dans le cas des aidants) et/ou de 8 séances de théâtre, d'une visite d'exposition et d'un discussion partagées sur le thème de l'amour. Ce parcours permet à chacun.e de s'exprimer librement, par le biais d'un témoignage et/ou d'une création photographique et d'aller à la rencontre de la parole de l'autre // Le projet sera développé à la Villeneuve, au Village Olympique et dans le quartier Alma-Très-Cloîtres.</p>	7 000 €			1 480,21 €	10 000 €		7 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contributions volontaires en nature	Montants demandés projet 2021	Sub déjà accordée pour 2021 DAC	Montants proposés pour le projet 2021	Avis du comité d'avis
6	DANSE	ÉPIDERME	<p>Programme d'activités : création de D(u)o it yourself, diffusion des pièces du répertoire et action culturelle.</p> <p>'Création de D(u)o it yourself, de et avec Giulia Arduca et Nicolas Hubert - Pièce jeune public pour plateau à partir de 6 ans. Interroger le théâtre, le lieu, ses relations, la boîte noire, ... Résidence puis création décembre 2021 au Théâtre 145, 3 représentations. Diffusion : des formes variées, pour multiplier les réseaux et débouchés. * Espace pudique (& angles morts), création 2020, pour plateau. * Toucher, pas touché [ne pas se jeter sur la voie publique], création 2019. * Transhumance, performance pour 2 danseurs dans l'espace public (création 2018). Diffusion en parallèle de Humance en 2021. * Humance, Documentaire-fiction-chorégraphique - 2 danseurs - Réalisateur J.-C. Goimard.</p> <p>Reprise de Circonférence (10 jours au printemps au Théâtre de Poche), en salle, conférence pour 1 danseur + 1 musicien (création 2013) sur l'absurdité de langages non verbaux, sensibles, une attention aux gestes, à les déformer. 2 représentations au TMG. Diffusion. Actions culturelles : ouvertures aux publics et/ou professionnel-les de temps de répétition, d'expérimentations, ... + workshop à destination d'étudiants au Théâtre Prémol du 30/03 au 2/04 + 8 jours de trainings au Pacifique CDCN + Culture à l'hôpital (Vinatier, Lyon + Saint-Egrève)</p>	10 000 €				12 000 €		10 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contributions volontaires en nature	Montants demandés projet 2021	Sub déjà accordée pour 2021 DAC	Montants proposés pour le projet 2021	Avis du comité d'avis
2	MUSIQUES	HADRA	<p>Actions culturelles et accompagnement des amateurs autour des musiques électroniques. Les actions "Trancemission" de l'association Hadra consistent à faire découvrir et rendre accessible l'univers des musiques électroniques et des arts numériques aux amateurs (DJing, MAO, Beatmaking, ateliers d'écriture, VJing, scénographie, écriture et chant), ainsi que donner des clés pour accompagner et approfondir ces pratiques. L'association met en réseau des artistes amateurs et professionnels, contribue à l'émergence de nouveaux artistes, valorise les créations, et depuis deux ans au développement de la pratique féminine. Publics visés: amateurs débutants ou de bons niveaux, quartiers prioritaires</p> <p>Ateliers proposés et partenariats:</p> <p>*ateliers de création de la nouvelle scénographie de la Batukavi-Villeneuve- février à mars 2021 - 15 jeunes- gratuit: modélisation de vidéo et construction de mobilier scénique par les jeunes encadré de 2 décorateurs/VJ (Pierrot Duhamel et Zélie Vivier) avec restitution à la Bobine (SoundExplorer)</p> <p>*Sorority#2- mars 2021- 20 personnes- tarif d'adhésion (5€)- initiation et approfondissement à la pratique du DJing et déconstruction des pratiques de genre sur 4 sessions de 3h encadrées par 2 DJ (Chris Gonzales et Lilou Chelal) avec restitution à la Bobine</p> <p>*workshop MAO au gîte de Mont St Martin - mai 2021- 30 personnes- 190€/3jours comprenant 12h de formation par 2 producteurs MAO (Lisa Marine Caterino et Clément Bastiat) et 2 DJ (Lucie Bonnard et Valentin Boilait), l'hébergement et 3 repas, avec restitution à la Bobine (SoundExplorer)</p> <p>*Accompagnement approfondis d'artistes amateurs repérés en DJing/MAO au Storm Mastering Studio (Gières) et au Ciel (Grenoble)- mars à mai 2021- 4 personnes- restitution à la Bobine (SoundExplorer)</p>	9 000 €				15 500 €		9 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contributions volontaires en nature	Montants demandés projet 2021	Sub déjà accordée pour 2021 DAC	Montants proposés pour le projet 2021	Avis du comité d'avis
4	MUSIQUES	JAZZ CLUB	<p>Festival "Grenoble Alpes Métropoles Jazz Festival", actions culturelles et programmation du Jazz Club. Le jazz club de Grenoble propose 4 actions majeures pour l'année 2021.</p> <p>>> 17^e édition du Grenoble Alpes Métropole Jazz Festival du 1^{er} au 16 octobre 2021, à Grenoble et dans 12 villes de l'agglomération : 12 et 14 concerts organisés avec une place importante pour les groupes émergents de la région.</p> <p>>> 34 concerts hebdomadaires à la salle Stendhal + les concerts annulés pour cause de covid-19 : 18 concerts de janvier à mars 2021 ; 11 concerts d'avril à juin 2021 ; 10 concerts de mi-septembre à mi-décembre 2021.</p> <p>>> "jazz en lisière", 3 à 4 concerts dans des villages du département en mai-juin 2021.</p> <p>>> favoriser la formation par l'organisation de masters-class, de résidences en relation avec JAZZ(RA) à Lyon, d'animations musicales en milieu scolaire, notamment lors de Jazz en lisière.</p> <p>Partenariats : CRR (concerts d'élèves lors du Festival), écoles de musique de l'agglomération, JAZZ(RA)</p> <p>Tarifification : gratuité pour adhérents ; tarif plein : à partir de 15 € ; tarif réduit (10 euros) : étudiants, demandeurs d'emploi, etc.</p> <p>Depuis un an, l'association est accompagnée par Gaia afin de repenser son modèle et à développer son projet. Depuis, l'association a élargi son conseil d'administration (de 18 à 23 membres) et a mis en place des commissions thématiques avec pour principal objectif l'élargissement des publics, les actions culturelles et le travail sur le territoire.</p>	1 000 €			2 424 €	20 000 €		10 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contributions volontaires en nature	Montants demandés projet 2021	Sub déjà accordée pour 2021 DAC	Montants proposés pour le projet 2021	Avis du comité d'avis
5	MUSIQUES	L'OREILLE EN FÊTE	<p>Programmation d'une saison de musique classique à l'Auditorium du Musée. Diffusion d'environ 35 concerts de musiques classiques ; fil rouge sur toute l'année consacrée à J.S Bach : cycle "Jouer les mots" (3 concerts) ; cycle "Les Midis en musique" (8 concerts) ; cycle "Peinture et musique" (3 concerts et des brèves musicales en lien avec les expositions temporaires du Musée) ; les Incontournables (4 concerts) ; "Jeunes talents" (5 concerts) ; Manifestations consacrées à J.S. Bach (5 evt dont "La Folle Nuit" en partenariat avec la Folle Journée de Nantes). + Concert de Noel jeune public "Hayim, Toledo 1267" musique et théâtre d'ombres.</p> <p>TARIFS : réduits entre 5 et 11€, pleins entre 17€ et 25€ en moyenne et quelques événements en entrée libre.</p> <p>OBJECTIF : participer à l'activité du musée en établissant des passerelles entre les arts et la musique ; une programmation innovante au-delà de la musique classique avec des incursions vers le jazz et les musiques du monde ; propositions qui permettent de croiser les publics.</p>	28 500 € (+ 1 700 € DAIE)			5 886,67 €	40 000 €		28 500 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contributions volontaires en nature	Montants demandés projet 2021	Sub déjà accordée pour 2021 DAC	Montants proposés pour le projet 2021	Avis du comité d'avis
2	THÉÂTRE	LA TROUPMENT THÉÂTRE DU RISQUE	<p>Actions culturelles autour de la diffusion du spectacle La Mélancolie des barbares au théâtre Prémol. Après L'Odeur des Arbres la saison dernière, le Théâtre du Risque propose un nouvel épisode de sa saga théâtrale consacrée à Koffi Kwahulé. Loin de viser une esthétisation de la violence qui la banaliserait, l'auteur use des codes du polar, matinés d'humour, pour livrer un poème puissant et fausse les pistes pour mieux casser les clichés.</p> <p>La mélancolie des babares est une fresque contemporaine et parle d'un monde en décadence où règne un trouble généralisé des sentiments et des interdits</p> <p>Résidence du 11 au 24 janvier 2021 - représentations du 19 au 23/01 à 20h</p> <p>Actions de médiation : lectures mensuelles en public de 18h à 20h les 01/10; 05/11 ; 03/12 ; 07/01/21 + bords de plateau à la fin de chaque représentation et présence de l'auteur pour échanges le 22/01 à 18h</p> <p>Un travail de médiation autour du texte est prévu auprès de lycées comme le CLEPT et des lycées Champollion et Mounier.</p>					4 900 €		1 500 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contributions volontaires en nature	Montants demandés projet 2021	Sub déjà accordée pour 2021 DAC	Montants proposés pour le projet 2021	Avis du comité d'avis
2	THÉÂTRE	LA MARMITE	<p>Programme d'activité de l'association : création, diffusion professionnelles + atelier d'écriture et de création amateurs et ateliers.</p> <p>1) Création amateur : Cie Les petits Poids intergénération-niveau 1 : finalisation de "Rêve de Chine", présentée en octobre durant les semaines de la non-violence. // Cie les petits poids adultes niveau 2, préprofessionnel. Reprise des ateliers de création de "La smala de Troumoutoune" , présentation d'une maquette aux programmeurs potentiels à partir du printemps 2020. Diffusion à partir de l'automne 2021 dans les structures hospitalières, EPAH, EPADH, appartements.</p> <p>2) Création professionnelle : "L'Or de Seuphor" Enregistrement maquette son et tournage pour réaliser une vidéo à l'intention des programmeurs potentiels + finalisation de la version légère et présentation à Montpellier dans l'exposition Seuphor de la galerie Insolentia entre le 1er octobre et le 30 novembre 2021. Résidence 1 au théâtre Prémol pour préparer la maquette du spectacle grand format et la présenter aux programmeurs intéressés pour co-produire et acheter le spectacle.</p> <p>3) Diffusion des "Lectures interactives" (format présenté cet été dans le cadre de l'Eté cultures à Grenoble)</p> <p>4) Ateliers : Ateliers performatifs " Ce qu'elles disent" tous publics à partir de 15 ans: nouveau projet décliné sur deux ans. Objectif : monter une grande performance sur la base d'extraits adaptés du roman mis en miroir avec des réalités exprimées collectivement et individuellement par les participant.e.s</p>	10 000 €			12 617,27 €	15 000 €		10 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contributions volontaires en nature	Montants demandés projet 2021	Sub déjà accordée pour 2021 DAC	Montants proposés pour le projet 2021	Avis du comité d'avis
6	THÉÂTRE	LE CHAT DU DÉSERT	<p>Diffusion des spectacles Le Discours et Pourvu qu'il nous arrive quelque chose...* Le Discours, adaptation du roman Le Discours de Fabrice Caro. Ce spectacle est un seul en scène. Lors d'un repas familial, le beau-frère d'Adrien lui demande de faire un discours pour le mariage de sa soeur. Adrien dialogue alors tantôt avec le public, tantôt avec les personnages de l'histoire et nous livre son angoisse à livrer ce discours et ses histoires d'amours. Avec : Grégory Faive et Anne Castillo, adaptation et mise en scène / Grégory Faive, comédien / Mathieu Tomasini, lumière / Guillaume Novella, son / Tristan Dubois, scénographie / Lellia Chimento, régie générale création. Calendrier de diffusion : 15, 16 et 17 décembre 2020 > Tournée décentralisée du Grand Angle - Pays voironnais (38) / 6 mai 2021 > La Faiencerie – La Tronche (38) représentation scolaire / 7 mai 2021 > La Faiencerie – La Tronche (38) / Automne 2021 ou printemps 2022 > tournée décentralisée de l'Espace Malraux – Chambéry (73) / Tournée 2021-2022 en cours d'élaboration > Théâtre de Chelles (77), Quai des Arts - Rumilly (74), Université Grenoble Alpes (38), Odyssée – Eybens (38), Théâtre de Privas (07) ; * Pourvu qu'il nous arrive quelque chose...: textes et extraits des oeuvres de Jean-Luc Lagarce, Racine, Shakespeare, Raymond Devos, Muriel Robin, rassemblés autour du Petit lexique amoureux du théâtre de Philippe Torreton. Ce recueil de textes aborde tous les aspects de ce qui constitue la représentation théâtrale, le travail de la langue, le processus de création, le public... A l'occasion des 10 ans du spectacle en automne 2021, la cie et la directrice de l'Odyssée d'Eybens, Sarah Papet, ont voulu reprendre ce spectacle dans les conditions de sa création. Avec : Grégory Faive et Anne Castillo, adaptation / Grégory Faive, jeu / Karim Houari et Mathieu Tomasini, lumière / Laurent Buisson et Guillaume Novella, son Calendrier de diffusion : automne 2021 > CLC – Eybens (38) 3 représentations / automne 2021 > TMG-Théâtre Municipal de Grenoble, Musée Arcabas en Chartreuse, en cours...</p>	7 000 €			6 185 €	5 000 €		5 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contributions volontaires en nature	Montants demandés projet 2021	Sub déjà accordée pour 2021 DAC	Montants proposés pour le projet 2021	Avis du comité d'avis
6	THÉÂTRE	CIE INFINI DEHORS LE GRAND MANITOU	<p>Diffusion spectacle "Traversée", spectacle jeune public - Cie Infini Dehors (Natacha Dubois). "Traversée" : spectacle jeune public à partir de 8 ans, basé sur le texte "Traversée" d'Estelle Savasta (édité à l'École des Loisirs). Le texte aborde de nombreux thèmes : la migration, la solidarité, la transmission générationnelle, le devenir adulte et la place des femmes. Cette forme, portée par une comédienne, propose un travail de marionnette et de manipulation de matière brute autour d'une scénographie évolutive. Le décor sera composé d'une valise pop-up (contenant une maquette à l'échelle de la marionnette) et d'une structure mobile pouvant évoquer différents espaces du périple de Nour (bord de mer, intérieur de camion, chambre du foyer). Calendrier de diffusion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - MTG - Brindas (69): après 8 mois d'interruption, la cie prévoit une semaine de résidence, du 5 au 10 octobre + 1 représentation - ACCR et Festival Textes en l'air – Pont en Royan (38) : 29 novembre 2020, séance tout public → Représentation reportée - Train Théâtre – Porte les Valence (26): 4 décembre 2020 – 2 séances scolaire→ Représentation reportée / 5 décembre 2020 – séance tout public→ Représentation reportée - La Forge – Farverge-Seythenex (74): 8 décembre 2020 – 2 séances scolaire→ Représentation reportée / 9 décembre 2020 – séance scolaire→ Représentation reportée - Théâtre Renoir - Annecy (74) : 2-3 février 2021 – séance scolaire - Sélection Festival Région en Scène - Le MAILLON - Théâtre Renoir - Annecy (74): 4 février 2021 – séance tout public - Théâtre des Pénitents – Montbrison (42): 2 mars 2021 – 2 séances scolaire / 3 mars 2021 – 1 séance scolaire + 1 tout public - Théâtre de Roman – Roman sur Isère (26): 16 mai 2021 – séance tout public / 17 mai 2021 – 2 séances scolaires. 	3 500 €				4 999 €		1 500 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contributions volontaires en nature	Montants demandés projet 2021	Sub déjà accordée pour 2021 DAC	Montants proposés pour le projet 2021	Avis du comité d'avis
5	THÉÂTRE	LES CIES RÉUNIES	<p>Fonctionnement du Théâtre des Peupliers (accueil de compagnies théâtrales). Fonctionnement du Théâtre des peupliers et des Compagnies réunies : accueil de compagnies en résidence de création (répétitions de spectacles ou de lectures, conception des spectacles co-réalisés), stages de formation et de sensibilisation au spectacle vivant par la pratique artistique à des publics éloignés de l'offre culturelle en lien avec le secteur 6.</p> <p>Les compagnies réunies, qui occupent les locaux à l'année, regroupent à ce jour 7 compagnies : Ars poetica (performance, action de sensibilisation, formation), Athéca (théâtre), Black dogg production (théâtre), Kalem (théâtre, ateliers, médiation artistique), Les sept familles (théâtre, lecture, musique, ateliers), Les Zinzins (Théâtre jeune public, musique, action culturelle) et les Harmoniques du Néon (musique).</p>	2 900 €			51 218,54 €	4 500 €		2 900 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contributions volontaires en nature	Montants demandés projet 2021	Sub déjà accordée pour 2021 DAC	Montants proposés pour le projet 2021	Avis du comité d'avis
2	DANSE	LES MUTINS	<p>Création chorégraphique amateur encadrée par des professionnel-les Wonderwall & Rubato. 'Création de spectacle de danse contemporaine pour danseurs amateurs, dirigées par Jackie Simoncelli. Recrutement sur auditions. Interventions de Diego Lloret pour des ateliers de recherche du mouvement. En 2021, le projet parle de merveilles et de liberté de mouvement, avec l'envie furieuse de continuer à faire exister le spectacle vivant.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compagnie Les Mutins : 13 danseurs de 11 à 21 ans. Création de Wonderwall Présentations publiques le 27 mars au Théâtre Prémol (Les soirées de Colette) et 3-4 mai à Espace 600. Répétitions hebdomadaires et stages pendant les vacances scolaires à la salle 150 (Villeneuve). - Les Bozalpins : 15 danseurs adultes, création de Rubato. Répétitions hebdomadaires au Pacifique. - Temps fort de présentations publiques réunissant les deux groupes : 26 au 28 mai 2021 au Pacifique. - Workshop pour les Mutins et les Brésiliens du Grupo Pé No Chão (Cie Ophélia Théâtre), dirigé par Jackie Simoncelli : avril 2021 - Captation vidéo des spectacles ou tournage film en extérieur par une vidéaste professionnelle (Mylène ViJette). - 7 sorties spectacles dans les salles de l'agglomération, pour développement de la culture chorégraphique. 	1 500 €			861,77 €	2 000 €		1 500 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contributions volontaires en nature	Montants demandés projet 2021	Sub déjà accordée pour 2021 DAC	Montants proposés pour le projet 2021	Avis du comité d'avis
6	THÉÂTRE	LES VEILLEURS	<p>Programme d'activités de la cie : Ce qui nous rend vivants - Saison 2 (création, diffusion, action culturelle et projet de territoire). 1) 4 nouvelles créations : Quand j'aurai mille et un ans - adaptation du texte de Nathalie Papin : création janvier 2022 - résidences de création sur 2021 // Ce qui nous rend vivants - trois volets de 50 minutes créés sur la base de rencontres avec les habitants, questionnés et mis en situation de débat autour de la petite forme créée dans la 1ère saison de Ce qui nous rend vivants intitulée Que faire du temps qui nous reste ? // 2 créations en cours avec les élèves de l'Ecole Régionale des Acteurs de Cannes-Marseille (ERCAM) : Cardamone, un texte de Daniel Danis, qui traite des enfants qui fuient la guerre et trouvent sur leur chemin une improbable résilience, et qui sera monté avec 6 élèves du Groupe28 de l'ERCAM & Pour demain, une carte blanche donnée à Emilie Leroux, parrainée par Edgar Morin, montée en partenariat avec le Festival d'Avignon et Scènes d'enfance ASSITEJ France. La création sera jouée dans la cour d'honneur du Palais des Papes à l'occasion du prochain festival d'Avignon, par 14 élèves de la promotion sortante de l'ERCAM et les musiciens de la compagnie des Veilleurs. 2) Diffusion : 3 des créations de la cie seront en tournée cette saison : La morsure de l'âne de Nathalie Papin, La migration des canards de Elisabeth Gonçalves et Tabataba de Bernard-Marie Koltès. Calendrier en cours de construction (du aux reports et annulation) . 3) Action culturelle et projet de territoire : Emilie Leroux prend la direction artistique (le temps d'une saison) de l'Académie Sauvage des Arts au Prunier Sauvage : programme d'enseignement et de création pour 27 enfants âgés de 7 à 17 ans (30' de cours instrumental, 1h d'atelier collectif et 1h de chant par semaine + 1 WE/mois) La création sera présentée au TMG le 21/05/2021 // le Cercle des habitants : réseau d'échanges réciproques de savoirs, réseau d'entraide, réseau solidaire d'accès à la culture qui résulte de l'expérience de la dernière création participative de la cie qui a réuni à Grenoble plus de soixantes amateurs de tous âges et qui continue de se construire autour des projets de la cie.</p>	10 000 €			6 277,85 €	15 000 €		10 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contributions volontaires en nature	Montants demandés projet 2021	Sub déjà accordée pour 2021 DAC	Montants proposés pour le projet 2021	Avis du comité d'avis
2	CINÉMA	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISERE	<p>Actions d'éducation à l'image du cinéma Le Méliès. 'Le cinéma Le Méliès de l'association La Ligue de l'enseignement de l'Isère est un cinéma classé art et essai menant un important travail d'éducation à l'image, notamment à l'attention du jeune public, tout au long de l'année grâce aux actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ecole et Cinéma : former l'enfant spectateur (de 4 à 11 ans) par la découverte d'œuvres cinématographiques du patrimoine et contemporaines en salle et, si possible, réalisation d'ateliers de production. Actions de formation pour les enseignants et pour les 31 salles partenaires ; inscription dans le réseau national. - Passeurs d'Images : sensibilisation, ateliers pour les jeunes des quartiers prioritaires et/ou soumis à des mesures de justice animés par des intervenants professionnels qui travaillent en étroite collaboration avec les animateurs. Séances en plein air. - Festival Voir Ensemble : sélection de films pour le jeune public et les adolescents selon des critères artistiques, donnant l'accès au plus grand nombre à des œuvres peu diffusées accompagnées d'actions de médiation pour des enfants de structures socioculturelles et en individuel. - Ciné-animé : création de réseau de partenaires ayant pour objectif commun l'éducation et la formation du jeune public à la compréhension des images ; explorer et développer les possibilités culturelles et éducatives offertes par le cinéma. - Cours de cinéma Enfants : découverte de films majeurs (objectif jeune public des quartiers prioritaires). <p>Toutes les actions couvrent le territoire grenoblois et, pour certaines, celui du département de l'Isère.</p>	26 000 €				50 000 €		26 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contributions volontaires en nature	Montants demandés projet 2021	Sub déjà accordée pour 2021 DAC	Montants proposés pour le projet 2021	Avis du comité d'avis
2	EAC	MUSIDAUPH INS MÉDIARTS	<p>Projet de résidence artistique Géographies de papier - Année 2. Résidence artistique croisée arts plastiques, littérature et science avec Anne-Laure H-Blanc (plasticienne), Elisabeth Chabuel (poète) et un géographe de l'IUGA. Le Village Olympique, les quartiers Abbaye-Jouhaux-Bajatière, le quartier Teisseire-Malherbe, Alliance sont les quatre points d'attache du projet (continuité Territoires, mémoire de transmission 2017-2019) + l'Espace Prémol comme lieu privilégié pour partager les étapes du projet avec les habitants et accueillir les actions de médiations.</p> <p>-Mai Juin juillet : ateliers de rue, ateliers dans l'espace Prémol, à Abbaye, au Café la Pirogue , à l' ESAD (pour tous), ...</p> <p>- Liens avec des temps forts culturels locaux et nationaux : 1/ Printemps du livre à Grenoble (mai), 2/ Fête nationale de l'estampe (mai) avec un parcours artistique (œuvres sur papier en différents lieux (MDH, bibliothèques, commerces, ateliers d'artistes).</p> <p>-Nov.- déc. : "Coulisses de la création", ateliers d'artistes ouverts à l'Espace Prémol (3-4 semaines) puis Exposition à l'Espace Prémol (4semaines). Parcours avec les scolaires (rencontres, ateliers de pratiques, visites d'exposition).</p> <p>Travail important avec des publics très différents : 3 groupes d'enfants en accueil de loisirs (Prémol, Eaux-Claires, Teisseire-Malherbe, Abbaye), 3 groupes de classes élémentaires (Ecoles Verderet, C. Turc,Malherbe, Bajatière), 3 groupes de collégiens (Collèges Münch, Vercors, Village Olympique), 2 groupes de lycéens (Lycées Guynemer et Argouges), 6 groupes d'habitants (Ateliers socio-linguistiques de la MDH Prémol, habitants quartier Abbaye et Teisseire (via MDH), Secours populaire, ESAD ateliers pour tous, 2 groupes intergénérationnels via MJC/MDH Abbaye et le Café associatif et solidaire "La Pirogue", 1 groupe via le réseau des bibliothèques de Grenoble, 1 groupe de personnes âgées, habitants du quartier Prémol, en lien avec la MDH, 3 groupes d'étudiants (IUGA et Mediat, Ecole d'art), 1 groupe d'apprentis de l'IMT.</p>	10 000 €			16 849,08 € (espace Prémol) + 4 447,73 € (Ecole bajatière) 21 296,81 €	10 000 €		10 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contributions volontaires en nature	Montants demandés projet 2021	Sub déjà accordée pour 2021 DAC	Montants proposés pour le projet 2021	Avis du comité d'avis
2	RADIO PHOTO	MJC EAUX CLAIRES	<p>Le Lab'O, résidences artistiques participatives et intergénérationnelles. Le Lab'O est un dispositif de résidences artistiques participatives et intergénérationnelle. Des artistes sont invités à partager leur création avec les usagers de la MJC. En appui sur les temps d'accueil de loisir pour toucher les jeunes + liens avec les familles, les MDH/PAGI, ...</p> <p>Thématique 2020, poursuivie en 2021 : Habiter un territoire. En 2021 invitation du Collectif FAUN(es), basé dans la Drôme : ateliers de Sébastien Cormier (danseur, chorégraphe, pédagogue) avec les enfants et pré-ado pour imaginer des traces chorégraphiques au cœur du territoire, et Fabrice Bouillon "LaForest" (auteur, compositeur, interprète) slam et musique amplifiée pour les ado. 2 x 10h + captations vidéos. Temps fort de restitution des ateliers et de présentation d'extraits du travail en cours des artistes.</p> <p>+ exposition interactive témoin du vécu sensible des habitants pendant ces 2 ans de Lab'O : photos, extraits sonores, rendus possiblement disponibles dans l'espace public via des flashcodes.</p> <p>+ formation des animateurs, souvent leur 1er poste, à la médiation culturelle.</p> <p>+ sorties culturelles spectacles vivants pour les enfants : cf lieux partenaires 2020, sur temps accueils de loisirs, sans surcoût pour les familles. Choix de l'équipe de la MJC en écho aux projets de l'année ou inversement.</p>	2 000 €			95 849,44 € (DEJ)	6 000 € (+DEJ)		2 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contributions volontaires en nature	Montants demandés projet 2021	Sub déjà accordée pour 2021 DAC	Montants proposés pour le projet 2021	Avis du comité d'avis
2	MUSIQUES	MJC PARMENTIER	<p>Accompagnement des jeunes amateurs par des professionnels dans la pratique des musiques actuelles. Pôle pédagogique et éducatif de pratiques musicales de la MJC, décliné en trois actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ateliers découverte : de 6 à 9 ans, jeu sur piano, guitare, basse, batterie, percussions et le chant. 45', 1/semaine, du lundi après l'école au mercredi après-midi. - Ateliers collectifs : + de 9 ans, les groupes sont formés par l'équipe pédagogique du pôle. 1h30. - Accompagnement de projets musicaux de jeunes : du jeudi au vendredi pour des groupes de collégiens et lycéens de 12 à 18 ans. Travail sur la recherche de leur identité musicale. Ateliers techniques de sonorisation, scénographie et mixage (pour les 12-18/ accompagnement de 3 à 6 groupes par an). <p>*Organisation de scènes ouvertes découvertes et de restitution des groupes des jeunes amateurs : Plein des sens (4/an, dont 2 hors les murs, valorisation ateliers de la MJC) et jeudis de Marliave (tous les jeudis de juin/juillet, programmation pro et amateurs)</p> <p>* stages les samedis et vacances scolaires. Notamment report ateliers de médiation artistique autour du ciné-concert Animalia des Barbarins Fourchus (différents axes de création d'un ciné-concert : bruitages, narration, création d'une chanson). => 60 adhérents de 6 à 17 ans.</p> <p>Professionnels intervenants : Julien Borré ((Patko, Soul of Kumbah, Rooj, Mots paumés trio), Aurélien Le Bihan (Mango Gazi, Imaz'elia, Marjenko, Picky Banshees) + Miroslav Milakovic.</p> <p>Partenariats avec Les Barbarins fourchus (en cours : ateliers hors les murs à la Salle noire), la Belle électrique, le Stud, la Source, le Périscope, Tempo, le collège Fantin Latour, la bibliothèque Saint-Bruno, ...</p>	2 000 €			90 087 €	7 520 € (+ DEJ)		2 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contributions volontaires en nature	Montants demandés projet 2021	Sub déjà accordée pour 2021 DAC	Montants proposés pour le projet 2021	Avis du comité d'avis
6	DANSE	SCALÈNE	<p>Création chorégraphique de Une question d'espace, diffusion et 3e édition d'Ouverture exceptionnelle. Création "Une question d'espace" - pièces pour 3 danseuses, chorégraphie Manuel Chabanis - recherche attachée à la notion d'espace, à celle de "place", des femmes notamment, d'habitation, d'incarnation. Résidences Espace Paul Jargot (Crolles), Théâtre Prémol et TMG (en cours). Diffusion de : "Un Pied Devant l'Autre" (2019) - chorégraphie Youtci Erdos - pièce pour 3 danseurs, une foule et des passants. Travail de médiation à travers des projets collaboratifs au côté de professionnels, autour d'une réflexion sur la marche. 2 représentations au Grand Angle / Voiron, report 2020 au 1er semestre 21 + en discussion avec le Théâtre Prémol pour 2021 + renouveler la tournée en co-création au Brésil (suite à son raccourcissement) 3e édition d'Ouverture Exceptionnelle : 8 au 16 octobre 2021. Rencontres et échanges entre artistes, équipes, commerçants, habitants, personnels des institutions, partenaires, acteurs culturels, maisons des habitants, agences immobilières, entreprises, publics, artisans. Des équipes artistiques prendront de manière éphémère des magasins aujourd'hui fermés pour en faire des boutiques d'artistes. Transmission et médiation : ateliers réguliers au Pacifique CDCN Grenoble et à la MJC Prémol (payants pour les participant-es), 10h d'EAC auprès du Lycée Stendhal (pris en charge par le Pacifique), 80h d'EAC auprès d'écoles et collèges Pays Voironnais (pris en charge par le Grand Angle), ateliers danse contemporaine à l'invitation de la Cie Stéphane Muh, en direction de jeunes en recherche de logement, en lien avec des ateliers théâtre et arts plastiques.</p>	8 000 € (+ 3 000 € DAT)	1 738€ (dispo 14)		4 044,68 €	15 000 €		8 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contributions volontaires en nature	Montants demandés projet 2021	Sub déjà accordée pour 2021 DAC	Montants proposés pour le projet 2021	Avis du comité d'avis
3	PATRIMOINE	SOCIÉTÉ DES AMIS DU MUSÉE DE GRENOBLE	Activité de mise en valeur des collections et de la programmation du Musée de Grenoble. En lien avec le projet du Musée et son programme d'activités, l'association participe à la diffusion de l'art et de son histoire ainsi qu'au rayonnement de l'établissement. Une quarantaine de conférences sont prévues : Giovanni Bellini ; Grenoble et ses artistes au 19e siècle ; Monet ; L'Ecole de Bologne ; Basquiat ; Botticelli ; Gustave Courbet ; Le Moyen-Age revisité ; Femmes peintres en France ; Chaim Soutine ; L'aventure non figurative de la sculpture moderne ; Morandi et les peintres italiens etc. A noter que les conférenciers sont tous professionnels. Visites thématiques des expositions temporaires et permanentes. Visites d'ateliers d'artistes de la région. Journées culturelles et voyages. Manifestations en lien avec Musée en musique ou la Bibliothèque de Grenoble.	7 600 €			17 217,99 €	8 000 €		7 600 €	F
2	EAC	SOLEXINE ASS	"Vers des chemins de création" : ateliers et résidences de pratiques amateurs encadrés par des professionnels. Pratiques artistiques pour des personnes en difficultés sociales ou psychologiques et des personnes "ordinaires". Souhait de compléter les ateliers historiques par un travail de création, en commun, afin de sortir des schémas traditionnels d'insertion et de susciter les imaginaires. 6 ateliers hebdomadaires de 2h : Terre (avec Marie Odile MULLER), Écriture (Elisabeth Chabuel), Arts plastiques, (Thierry CASCALES), Vidéo (David MEUNIER), Théâtre et arts de la scène (Bérénice DONCQUE), Chant (Florence BARTHE). Résidence de création sur plusieurs WE : créer un Oratorio avec la ressources des ateliers hebdo sur ce qu'inspirent les sculptures de Photo de famille (cf 2020). Présentation en fin d'année à Solexine + recherche de lieu en cours. 80 adhérents.	10 000 € (+ 8000 € Action sociale)				10 000 €		10 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contributions volontaires en nature	Montants demandés projet 2021	Sub déjà accordée pour 2021 DAC	Montants proposés pour le projet 2021	Avis du comité d'avis
5	ARTS PLASTIQUES	SPACEJUNK	<p>Programmation et actions culturelles dans le cadre du centre d'art Spacejunk et du Street art festival. Diffusion et production des oeuvres d'artistes internationaux mais aussi de la scène locale auprès de tous les publics possibles sont les objectifs de cette programmation. Par an : 5 expositions d'artistes qui représentent les différentes esthétiques du Street Art, une diversité qui est complétée par les artistes provenant des 4 coins du monde, invités aussi dans le cadre du Grenoble Street Art Festival. La scène locale est mise en valeur tout au long de l'année dans cette programmation, mais aussi pour la réalisation des actions d'EAC organisées par la chargée des publics et de médiation de la Space Junk. Lors du festival qui a lieu tous les ans depuis 2015 au mois de juin, les habitants des différents secteurs de la Ville peuvent bénéficier de rencontres avec les artistes, prévues ou à l'improviste, et de différentes visites organisées dont le Street Art Run qui prend de plus en plus d'ampleur. Pendant le festival qui concerne tous les secteurs de la Ville mais aussi Fontaine, Saint-Martin-d'Hères et Pont-de-Claix, d'où le nom de Grenoble-Alpes Street Art Fest depuis 2019. Plusieurs expositions ont aussi lieu à la Space Junk, à l'ancien musée de peinture mis à disposition de l'association par la Ville et dans différents lieux partenaires. Le Festival compte un certain nombre d'évènements accessibles à toutes et tous et gratuits comme le Digital Street Art (nouveau 2019) et le Street art movies au Jardin de Ville (3 jours de cinéma en plein air), festival qui permet la rencontre avec des réalisateurs et favorise la réalisation de films sur la réalisation des fresques et les artistes invités.</p> <p>Projet Vénus : ateliers en QPV avec artistes et médiatrice pour sensibiliser les femmes au dépistage du cancer du sein; partenariat avec les MDH et l' ODLC.</p> <p>L'équipe de la Space qui est composée de 4 professionnels (direction, coordination du Festival, coordination générale et communication et 1 chargée des publics et de la médiation) est complétée par une centaine de bénévoles à 35h/semaine pendant le mois du festival.</p>	42 300 € (40 000 € DAC + 2 300 € DAIE)			13 100 € (AMP 2021)	108 300 €		40 000 € (DAC)	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contributions volontaires en nature	Montants demandés projet 2021	Sub déjà accordée pour 2021 DAC	Montants proposés pour le projet 2021	Avis du comité d'avis
6	DANSE	TAN CARVILLE	<p>Diffusion du spectacle "Les pieds dans l'herbe".</p> <p>'La compagnie Tancarville crée le spectacle "Les pieds dans l'herbe" en 2019-2020 et le diffuse en 2021. Cette création s'intéresse particulièrement aux pieds, à sa forme et aux sons qu'ils peuvent produire. Sur scène, les deux artistes développent un lien entre une musique rythmée, composée et réalisée en direct grâce à une loop station et une chorégraphe qui joue sur les expressions en lien avec les pieds. La pièce pose en filigrane la question du recyclage des matières plastiques. Avec : Valérie GOURRU (compositrice, musicienne et chorégraphe) et Magali BENVENUTI (chorégraphe et interprète).</p> <p>Calendrier : > septembre 2020- août 2021 : diffusion dans les territoires partenaires des Bravos de la nuit, Pélussin (Pilat) – 10 représentations</p> <p>> 15 janvier 2021 : 1 répétition publique, crèche Chez Pom Flore et Alexandre (secteur 1)</p> <p>> 4-5 février 2021 : 2 répétitions publiques, Théâtre Prémol</p> <p>> 8 février : 2 représentations au festival Jeune et Très Jeune Public de Gennevilliers</p>	1 500 €				6 000 €		1 500 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contributions volontaires en nature	Montants demandés projet 2021	Sub déjà accordée pour 2021 DAC	Montants proposés pour le projet 2021	Avis du comité d'avis
6	THÉÂTRE	TANT'HATIVE	<p>Création théâtrale " La folle allure" adaptation du texte de Christian Bobin. Création théâtrale pétillante, à partir de 7 ans. Se présente sous la forme d'un conte et emprunte à la fois au théâtre d'objets et d'ombre mais aussi à l'univers de la marionnette. 2 comédiennes passent d'un personnage à l'autre sous les yeux des spectateurs. Pour les accompagner, un musicien joue en live de la guitare électrique avec un archet. Volonté d'accompagner le spectacle d'une réflexion avec les spectateurs sur les thèmes abordés : grandir, vieillir, se trouver en tant que femme et s'émanciper de ce que les autres attendent de nous. Le spectacle a aussi vocation à être présenté en EPHAD ou en milieu de soin afin de créer des passerelles d'échange entre le milieu culturel et celui de la santé, en s'appuyant sur l'objet "spectacle" Calendrier et partenaires : Midi/Minuit (Jeu dès janvier si réouverture du lieu) // Ehpas caserne de Bonne, jeu et ateliers dès janvier // Prunier Sauvage, résidence et jeu en février 2021 // Créarc, jeu en mai 2021 // IME Daudignon, jeu en lien avec les ateliers de cirque menés en partenariat avec l'Hexagone de Meylan dès que l'établissement sera rouvert aux activités extérieures // Baj'Arts, résidence et jeu en avril 2021</p>					1 500 €		1 500 €	F

ANNEXE 2

**Exercice budgétaire 2021 – Demande subvention exceptionnelle crise COVID19
Tableau récapitulatif**

Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contribution volontaire en nature	Montant déjà accordé pour 2021	Montant proposé dispositif urgence 2021
MUSIQUES	ATEA AVENIR TOUT EN ART	<p>Dispositif de compensation du déficit 2020 lié à la crise sanitaire COVID : Les spectacles proposés par l'association n'ont pu être diffusés pendant les 2 périodes de confinement de même que la période d'entre deux qui a vu un certain nombre de festivals annulés, puis des concerts annulés du fait du couvre feu. L'association investit cette période où la diffusion est impossible en fournissant à ses artistes des lieux de résidence pour créer et/ou adapter leurs spectacles à des salles avec jauge assise. Ces investissements (rémunèrent les artistes sur ces créations) n'auront potentiellement de répercussions économiques pour la structure que fin 2021.</p> <p><u>Calcul de l'aide</u> : le déficit pris en compte par la Ville est de – 7014 € auquel est appliqué le plafond du taux plancher de 25 %.</p>	0	0	0	0	0	1 753 €

Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contribution volontaire en nature	Montant déjà accordé pour 2021	Montant proposé dispositif urgence 2021
MUSIQUES	HADRA	<p>Dispositif de compensation du déficit 2020 lié à la crise sanitaire COVID : Le modèle économique de l'association est basé sur 93% de ressources propres et repose sur les ventes de billetterie, de bar, de spectacles et prestations. En 2020, la majorité des événements organisés par l'association dont le Hadra Transe Festival ont été annulés. Cette annulation et les pertes engendrées mettent en péril l'ensemble des activités de l'association. De plus, Hadra bénéficie de la part d'autres festivals d'avances de trésorerie importantes servant au financement du fonctionnement de l'association, qu'elle doit rembourser intégralement sur 2021 et qui vont consommer la quasi-totalité de ses actuels fonds propres.</p> <p><u>Calcul de l'aide</u>: le déficit pris en compte par la Ville après réajustement (afin d'identifier ce qui est relatif à la crise sanitaire et exclure l'exceptionnel), est de -107 710 € auquel devrait être appliqué un taux de financement Ville de 46 %. La subvention peut donc être accordée à la hauteur de la demande de l'aide formulée par l'association dans le cadre de ce dispositif, soit 15 000 €.</p>	9 000 €	0	0	0	0	15 000 € (50 % à verser suite au CM de février, 50 % à verser lors de la réception des pièces justificatives énoncées par le dispositif 14-délibération n° 23878)

Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contribution volontaire en nature	Montant déjà accordé pour 2021	Montant proposé dispositif urgence 2021
THÉÂTRE	LIGUE IMPRO THÉÂTRALE	<p>Dispositif de compensation du déficit 2020 lié à la crise sanitaire COVID : l'enchaînement des deux confinements ainsi que de la non possibilité de mener des activités d'atelier avec les adultes a généré d'importantes difficultés financières pour l'association. Son modèle économie repose principalement sur la possibilité de réaliser des prestations, données par les professionnels de l'association qui interviennent dans différents milieux privés et publics (comités d'entreprises, écoles, etc.), ainsi que sur les cours et ateliers. Les spectacles d'improvisation ne reposant pas tout à fait sur le même modèle de production que celui du théâtre dit « classique », de nombreuses prestations ont été annulées, non reconduites et surtout - à l'inverse des lieux culturels qui ont rémunéré les artistes même si les projets étaient annulés – non honorés. Par ailleurs, le nombre d'adhérents à l'association a considérablement baissé, au regard de l'impossibilité d'assurer les cours. L'équipe repose beaucoup sur des bénévoles, qui participent à développer l'activité de l'association, mais dont la dynamique s'essouffle. La projection est très difficile au regard du manque de visibilité sur les partenariats qui sont frileux, à cause de la situation, et donc qui ne s'engagent plus, mettant en péril l'association.</p> <p><u>Calcul de l'aide:</u> Le déficit pris en compte par la Ville est de – 15 833 € auquel est appliqué le plafond du taux plancher de 25 %.</p>						3 958,25 €

Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contribution volontaire en nature	Montant déjà accordé pour 2021	Montant proposé dispositif urgence 2021
THÉÂTRE	MIX'ARTS	<p>Dispositif de compensation du déficit 2020 lié à la crise sanitaire COVID : l'année 2020 aurait dû être l'année de stabilisation de la situation de l'association, qui s'est restructurée et a repensé son projet et ses différents pôles d'activité notamment grâce à l'aide de Gaia-France Active. Or, la crise sanitaire a très fortement impacté la situation de l'association, qui a vu son activité de booking diminuer de près de près de 70 % et son activité événementielle annulée dans sa quasi totalité. Par ailleurs, l'activité de restauration développée via « La Mixture » (restaurant à St Martin d'Hères et activité de buvette/restauration événementielle lors des festivals et ou de prestations) a été arrêtée avec la fermeture du restaurant et l'annulation des événements. Ces activités permettent en temps normal à l'association de fonctionner à 80% en autofinancement. Malgré les aides en chômage partiel et toutes les aides exceptionnelles sollicitées par l'association, le déficit prévisionnel reste important. Au regard de la situation qui perdure, la projection sur l'année 2021 est difficile et le doute de l'annulation des 2 gros événements portés par Mix'art au printemps et à l'Automne (festivals Bien l'Bourgeon et Merci Bonsoir!) ainsi que l'impossibilité de reprendre l'activité de booking et de restauration événementielle fragilisent la structure.</p> <p><u>Calcul de l'aide :</u> Le déficit pris en compte par la Ville est de – 24 238 € auquel est appliqué le taux cible par rapport aux autres partenaires publics de 51 %.</p>	8 000 €		8 500 €			12 273 € (50 % à verser suite au CM de février, 50 % à verser lors de la réception des pièces justificatives énoncées par le dispositif 14-délibération n° 23878)

Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contribution volontaire en nature	Montant déjà accordé en 2021	Montant proposé dispositif urgence 2021
MUSIQUES	SONOBECANE	<p>Dispositif de compensation du déficit 2020 lié à la crise sanitaire COVID : SONOBECANE propose des animations musicales en extérieur avec vélo triporteur et accompagne d'autres associations et compagnies de spectacle de rue. En 2020, du fait de la crise sanitaire, ont réalisé seulement deux prestations rémunérées (365€ au total, contre 2740 € en 2019), les autres événements et activités ayant été annulés, ayant pour conséquence d'importantes pertes de recettes en 2020. Problématiques de trésoreries et de déficit car persistances de charges fixes : location d'un lieu de stockage, (900€ /an) et de frais financiers (banque, assurance / 250€) pour l'année 2020.</p> <p><u>Calcul de l'aide :</u> le déficit pris en compte par la Ville est de – 1202 € auquel est appliqué le plafond du taux plancher de 25 %.</p>	0	0	0	0	0	300 €

Annexe 1 à la délibération n° 24644

**TABLEAU RÉCAPITULATIF
AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS 2021**

CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS								
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Total des subventions 2020	Objet de la subvention proposée	Subventions 2021		
		Date signature convention	Validité convention			déjà votée	Avantage en nature	proposée
2 convention d'objectifs et de moyens	Grenoble Tennis	délibération n° 24644 du 1 février 2021		132 000 €	Fonctionnement 2021	0 €	0 €	110 000 €
2 convention d'objectifs et de moyens	Office Municipal des Sports de Grenoble (OMS)	délibération n° 24644 du 1 février 2021		80 000 €	Fonctionnement 2021	0 €	0 €	70 500 €
Total								180 500 €

AVENANTS FINANCIERS AUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS								
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Total des subventions 2020	Objet de la subvention proposée	Subventions 2021		
		Date d'effet convention	Validité convention			déjà votée	Avantage en nature	proposée
3 avenant financier	Association Grenoble Baseball Softball Grizzlys	01-janv.-21	31-déc.-2023	8 960 €	Fonctionnement 2021 - volet projet des clubs sportifs de haut niveau	3 010 €	1 127 €	4 000 €
		délibération n° 24122 du 14 décembre 2020						
3 avenant financier	Boxing Club Multisports Villeneuve	01-janv.-21	31-déc.-2023	43 236 €	Fonctionnement 2021 – Détachement 1er semestre	1 300 €	1 073 €	20 968 €
		délibération n° 24122 du 14 décembre 2020						
3 avenant financier	Grenoble Basket 38 (GB38)	01-janv.-21	31-déc.-2023	61 030 €	Fonctionnement 2021 - volet projet des clubs sportifs de haut niveau	25 260 €	1 165 €	35 870 €
		délibération n° 24122 du 14 décembre 2020						
3 avenant financier	Grenoble Isère Métropole Patinage (GIMP)	01-janv.-21	31-déc.-2023	100 792 €	Fonctionnement complémentaire 2021	7 000 €	0 €	78 844 €
		délibération n° 24122 du 14 décembre 2020						
3 avenant financier	Grenoble S.M.H Métropole 38 Handball	01-janv.-21	31-déc.-2023	82 000 €	Fonctionnement 2021 - volet projet des clubs sportifs de haut niveau	35 280 €	0 €	46 860 €
		délibération n° 24122 du 14 décembre 2020						
3 avenant financier	Grenoble Volley Université Club (G.V.U.C)	01-janv.-21	31-déc.-2023	133 145 €	Fonctionnement 2021 - volet projet des clubs sportifs de haut niveau	80 040 €	4 736 €	53 435 €
		délibération n° 24122 du 14 décembre 2020						
3 avenant financier	Les Centaures Football Américain	01-janv.-21	31-déc.-2023	18 280 €	Fonctionnement 2021 - volet projet des clubs sportifs de haut niveau Fonctionnement complémentaire 2021	4 000 €	0 €	5 340 €
		délibération n° 24122 du 14 décembre 2020					0 €	640 €
3 avenant financier	YETI'S Grenoble Roller Hockey	01-janv.-21	31-déc.-2023	5 400 €	Fonctionnement 2021 - volet projet des clubs sportifs de haut niveau	1 960 €	0 €	3 450 €
		délibération n° 24122 du 14 décembre 2020						
Total								249 407 €

Total général **429 907 €**

Délibération n°29-24843

Conseil Municipal du 01 février 2021
Annexe n° 1 à la délibération n° 24843

TABLEAU DES SUBVENTIONS SPECIFIQUES COVID19
--

NOMS DES ASSOCIATIONS	OBJET	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL CM FEVRIER 2021
SECTEUR 3			
MJC EAUX CLAIRES	Subvention spécifique COVID19	10 000 €	
	Soit un total de :	10 000 €	10 000 €
AUTRE ASSOCIATION			
LA SOUPAPE	Subvention spécifique COVID19	5 500 €	
	Soit un total de :	5 500 €	5 500 €
TOTAL			15 500 €

TARIFS D'ACCÈS AUX PISCINES MUNICIPALES ENTRÉES INDIVIDUELLES
--

Tarifs au 1er février 2021				
Tarifs "entrée simple"	<i>Net de taxes</i>			
	Entrée individuelle plein tarif 4,00 €			
	Carte de "10 entrées" plein tarif 31,50 €			
	Entrée individuelle tarif réduit 3,00 €			
	Carte de "10 entrées" tarif réduit 24,00 €			
	Entrée individuelle tarif minimal 1,20 €			
	Abonnement annuel ¹ 158,00 €			
	Carnet "100 entrées" tarif spécial comité d'entreprise 273,40 €			
Tarifs spéciaux période estivale (date ouverture Jean BRON)	Entrée individuelle moins de 18 ans 2,40 €			
	Carte de "10 entrées" moins de 18 ans 18,00 €			
Tarifs "entrées + prestation"	<i>Prestations soumises à TVA (Champ concurrentiel secteur privé)</i>			
	<table border="1" style="width: 100%;"><thead><tr><th></th><th style="text-align: center;">Hors taxes</th><th style="text-align: center;">TTC (TVA 20%)</th></tr></thead></table>		Hors taxes	TTC (TVA 20%)
		Hors taxes	TTC (TVA 20%)	
	Entrée individuelle "Évènement" tarif unique 10,00 € 12,00 €			
	Entrée individuelle "Prestation 1" ² 6,08 € 7,30 €			
	Entrée individuelle "Prestation 2" ³ 10,00 € 12,00 €			
Carte de 5 entrées "Prestation 2" ³ 41,67 € 50,00 €				
Service complémentaire	Cadenas pour casiers 2,50 € 3,00 €			

*³ Activité nécessitant un matériel spécifique et indispensable à la pratique

CONDITIONS DE TARIFS

Les usagers ne répondant pas aux critères suivants s'acquitteront du plein tarif

Bénéficiaires de la gratuité

- 1- Age** Les enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un adulte
Justificatif : pièce d'identité de l'enfant si nécessaire
- 2- Statut** Les accompagnateurs de personne à mobilité réduite : limité à une seule personne
- 3- Partenaires sous convention**
- 4- Public**
En cas d'impossibilité d'encaissement (panne technique ou défaut de personnel) pour une égalité de traitement face au service public et continuité de service public
- 5- Situations particulières : Délivrance d'entrée gratuite à la demande de l'utilisateur**
- dédommagement en situation d'altération du fonctionnement normal du service public (panne, défaut de personnel)
- offres promotionnelles dans le cadre d'opérations de communication sportives municipales

Bénéficiaire du tarif minimal

- 1- Personnes bénéficiant des minima sociaux** (RSA, allocation supplémentaire à une pension de retraite ou d'invalidité, allocation de solidarité spécifique, allocation de veuvage, allocation temporaire d'attente)
Justificatif : attestation CAF, CRAM, Caisse des Dépôts et Consignations, Pôle emploi, CNAV, Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés, SNCF, MSA, ou équivalent (moins de 6 mois) et pièce d'identité
- 2- Demandeurs d'emploi**
Justificatif : attestation d'actualisation datant de moins de 6 mois et carte d'identité
- 3- Demandeurs d'asile et étrangers en attente de régularisation**
Justificatif :
- récépissé de première demande de carte de séjour
- récépissé de demande d'asile, ou de réexamen de la demande d'asile
- autorisation provisoire de séjour
- attestation de dépôt d'une demande de titre de séjour
- attestation de l'organisme ou de l'avocat en charge des démarches administratives en vue d'obtenir l'asile ou la régularisation de la situation administrative
- 4- Personnes volontaires du Service Civique**
Justificatif : carte militaire

Bénéficiaire du tarif réduit

- 1- Enfants âgés de 6 ans à 18 ans**
Justificatif : carte d'identité (si nécessaire)
- 2- Étudiants**
Justificatif : carte d'étudiant
- 3- Personnes handicapées**
Justificatif : carte d'invalidité ou justificatif de la Maison Départementale des Personnes Handicapées accompagné d'un justificatif d'identité

Dispositions particulières

- *¹ Une photo d'identité (4,5cm/3,5cm) est obligatoire pour l'obtention de la carte d'abonnement annuel.
- *² Prestation 1 : activité nécessitant un encadrement sans matériel spécifique et indispensable à la pratique de la natation (ex: bébés nageurs, jeux aquatiques et autres activités) ou de santé forme (ex: aqua-fitness et autres activités). Si l'activité est à destination des mineurs le tarif est valable pour un enfant et un accompagnateur adulte.
- *³ Prestation 2 : activité nécessitant un encadrement avec matériel spécifique et indispensable à la pratique de cours (ex : aquabike, vélaqua et autres activités).
- *^{2&3} En cas d'annulation de la prestation par la ville, possibilité de report de la séance.
- *^{2&3} Toute absence pour raison personnelle ne sera ni remboursée ni échangée

En cas de fermeture au titre de décisions gouvernementales :

- les abonnements annuels ou conventions avec des partenaires en cours de validité à la date de réouverture sont prolongés du nombre de jours de fermeture,
- les abonnements annuels ou conventions avec des partenaires révolus durant la période de fermeture sont prolongés du nombre de jours entre la date de fermeture et la date de fin de validité.

**LISTE DES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES DÉSIGNÉES POUR ÊTRE MEMBRE
DU COMITÉ D'AVIS**

Les personnalités qualifiées sont désignées sur proposition des services et des élu.e.s, selon la répartition suivante :

Théâtre, danse, cirque, arts de la rue (2 représentants) :

- Cécile BEAUGIRAUD
- Chantal MOREL

Musiques (2 représentants) :

- Arnaud PETIT
- Diera RADAFIARIJAONA

Patrimoine (2 représentants)

- Philippe BARRIERE
- Charlotte LEJEUNE

Arts visuels (2 représentants) :

- Pierre JAILLOUX
- Alice VERGARA



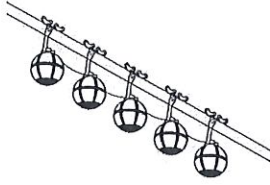
Tarifs du téléphérique pour 2021 (tva à 10 %)

Nature du billet	Voyage	Tarif
INDIVIDUEL - Adulte	aller retour	8,80 €
	aller simple	5,90 €
INDIVIDUEL - Enfant/+ de 75 ans/demandeur d'emploi/ handicapé ¹	aller retour	4,70 €
	aller simple	3,30 €
<i>Tarif appliqué aux enfants de 5 ans à 15 ans (Transport offert pour les enfants de - de 5 ans dans le cadre d'un voyage familial) ; aux +75 ans ; demandeur d'emploi ; PMR, handicapé et éventuel accompagnateur ; groupe d'handicapés (1 accompagnateur gratuit pour 5 payants)</i>		
INDIVIDUEL - Éco / Etudiant ¹	aller retour	6,00 €
	aller simple	4,20 €
<i>Tarif appliqué aux : étudiant ; lycéen ; famille nombreuse ; abonné TAG avec justificatif de validité et partenaires (hôtels, Alices, ...)</i>		
INDIVIDUEL Forfait annuel libre circulation, carte nominative	adulte	45,00 €
	- de 15 ans ¹	30,00 €
INDIVIDUEL – PARTENAIRES CONCESSIONNAIRES	aller retour adulte	6,00 €
	aller retour enfant	3,30 €
<i>Tarif aller-retour uniquement, appliqué aux clients ayant réservé dans un établissement concessionnaire</i>		
CARTE 6 VOYAGES	aller retour	39,60 €
	aller simple	27,60 €
<i>Carte non nominative pouvant être utilisée par plusieurs personnes en plusieurs fois</i>		
TRIBU - Collectif de 6 à 14 personnes	aller retour	6,60 €
	aller simple	4,60 €
<i>Tarif appliqué pour un collectif constitué de 6 personnes minimum jusqu'à 14 personnes effectuant un règlement unique</i>		
GROUPE - Collectif à partir de 15 personnes	aller retour	6,00 €
	aller simple	4,20 €
GROUPE - Scolaire ²	aller retour	3,30 €
	aller simple	2,10 €
<i>Groupes scolaires (maternelles, primaires, collèges, lycées, universités), structures municipales et para municipales de Grenoble, centres de loisirs : tarif dans le cadre d'un groupe. Les accompagnateurs bénéficient du tarif scolaire</i>		
GROUPE ² Tarif appliqué aux groupes réservant dans un des établissements du site sommital de la Bastille	De 15 à 100 personnes	aller retour 5,30 € aller simple 3,80 €
	Au-delà de 100 personnes	aller retour 4,60 € aller simple 3,30 €
DIVERS - Chien (offert aux abonnés)	voyage	2,00 €

¹ Sur présentation d'une pièce justificative

² Réservation préalable obligatoire





Tarifs 2021

OUVERTURE DE LA REMONTEE MECANIQUE EN DEHORS DES HORAIRES HABITUELS

Cas n°1 : Ouverture anticipée du téléphérique

Selon les saisons, le téléphérique ouvre à 9h15 ou 11h :

Il est possible de demander une ouverture anticipée du téléphérique.

Cette ouverture s'effectue par tranche de 30 minutes selon les critères suivants :

- Du lundi au samedi 70 € par demi-heure
- Dimanche et jour fériés 90 € par demi-heure

Cas n°2 : Ouverture exceptionnelle

Lorsque le téléphérique ferme à 18h30 ou 19h :

Il est possible de demander une ouverture exceptionnelle du téléphérique pour la soirée. Cette ouverture sera obligatoirement effectuée depuis l'heure de fermeture habituelle (18h30 ou 19h) jusqu'à 23h45 pour la dernière descente (fermeture à minuit) selon les tarifs suivants :

- Du lundi* au jeudi Forfait de 400 €
- Dimanche et jours fériés Forfait de 700 €

**Hors les lundis de fermeture complète, de janvier à avril et d'octobre à décembre*

Cette ouverture exceptionnelle peut également être complétée par une prolongation au-delà de minuit et sera facturée par tranche de demi-heure comme spécifié dans le cas n°3.

Cas n°3 : Prolongation d'ouverture

Lorsque le téléphérique ferme habituellement à minuit, il est possible de demander une prolongation d'ouverture.

Cette prolongation s'effectue par tranche de 30 minutes. Chaque demi-heure sera alors facturée jusqu'à l'heure de fermeture souhaitée.

Du lundi au samedi :

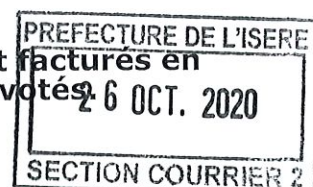
- Prolongation ne dépassant pas 2h00 le lendemain matin 90 € chaque demi-heure
- Prolongation au-delà de 2h00 le lendemain matin 110 € chaque demi-heure

Le dimanche et jours fériés :

- Prolongation ne dépassant pas 2h00 le lendemain matin 120 € chaque demi-heure
- Prolongation au-delà de 2h00 le lendemain matin 130 € chaque demi-heure

Tous les tarifs s'entendent TTC (TVA à 10,00 %)

Attention ! les trajets en téléphérique ne sont pas compris et seront facturés en complément de ces ouvertures selon la grille des tarifs 2021 votés le 26 OCT. 2020



Conditions de réservation des demandes d'ouverture :

Toute demande d'ouverture exceptionnelle ou de prolongation d'ouverture de la remontée mécanique doit faire l'objet d'une demande écrite auprès du service commercial de la RTGB au moins 1 mois avant la date de l'évènement.

Pour les ouvertures anticipées, au moins 15 jours avant la date de l'évènement.

La confirmation ne sera définitive qu'après accord de la direction.

COUT DES DEGRADATIONS :

Toutes les dégradations et réparations constatées sur l'appareil, durant l'accueil d'un évènement spécifique, seront facturées aux organisateurs de soirées au coût réel des frais engagés par la régie du téléphérique. **(TVA à 20,00 %)**

REMISES COMMERCIALES :

Lorsque plusieurs groupes commandent le même soir une ouverture exceptionnelle, ou une prolongation d'ouverture, une remise de 40 % sera accordée à chacun d'eux pour partage de frais :

- soit sur les demi-heures de prolongation d'ouverture communes,
- soit sur le forfait d'ouverture exceptionnel commun

Cette remise n'est cependant pas applicable pour les ouvertures anticipées.

Dans le cadre d'une location de salle avec transport, des remises commerciales pourront être accordées sur les tarifs* selon les critères suivants :

- Dans la limite de 20 % des tarifs votés,
- Pour les services de la ville de Grenoble, des satellites de la ville et des collectivités territoriales, jusqu'à 30 % des tarifs votés,
- Pour le personnel de la Régie du Téléphérique et dans le cadre d'un évènement familial, 50 % des tarifs votés, dans la limite d'un évènement pas membre du personnel et par an.

**en dehors des tarifs ayant déjà bénéficié de remise pour partage de frais de prolongation d'ouverture ou d'ouverture exceptionnelle.*

PROPOSITION DE TARIFS PUBLICS 2021 - ESPACES RECEPTIFS DE LA BASTILLE

JOUR ET DUREE DE LA LOCATION	SALLE LESDIGUIERES	SALLE DUTRIEVOZ	LES DEUX SALLES ENSEMBLE	ESPACES EXTERIEURS*
Location en journée Du lundi au vendredi de 8h à 18h (Hors jour férié) (Forfait nettoyage en supplément obligatoire à la charge du client)	Jusqu'à 40 pax : 600 € jusqu'à 80 pax : 750 €	Jusqu'à 80 pax : 750 € A partir de 80 - pax : 900 €	De -10 % à -15 % sur le coût total des deux salles	*Privatisation partielle proposée qu'après accord de la RTGB et à titre exceptionnel. 900 € (pas de location possible durant les vacances scolaires et jour fériés)
- Location en journée le weekend, - Location en journée les jours fériés, - Location en soirée tous les jours (Service de sécurité et forfait nettoyage en suppléments obligatoires à la charge du client)	900 €	1 100 €	-20 % sur le coût total des deux salles	*Privatisation partielle proposée qu'après accord de la RTGB et à titre exceptionnel. 1 100 € (pas de location possible durant les vacances scolaires, jour fériés, samedi et dimanche)
Location pour le weekend complet, Du vendredi 14h au dimanche 20h. (Service de sécurité et forfait nettoyage en suppléments obligatoires à la charge du client)	1 400 €	1 500 €	-20 % sur le coût total des deux salles	Pas de location possible les weekend

TARIFS TTC
TOUS TYPES
DE
CLIENTELE
CONFONDUS

Les tarifs annoncés sont TTC avec une TVA de 20 %. Le mobilier de la salle est compris. Le nettoyage de la salle à l'issue de la manifestation ainsi que le service de sécurité imposés ne sont pas compris et seront facturés en supplément par la RTGB. Le Transport en téléphérique des participants est obligatoire et facturé en supplément par la RTGB en fonction du nombre de personnes transportées et de l'heure de fermeture du téléphérique.

L'annulation totale ou partielle des prestations, après l'accord contractuel, entrainera :

Des frais de dossier d'un montant de 150 € TTC pour les événements professionnels, étudiants ou associatifs

- Une retenue de 50 % du montant de l'acompte versé si l'annulation a lieu au moins 6 mois avant l'évènement
- Une retenue de la totalité de l'acompte versé si l'annulation a lieu au moins 3 mois avant l'évènement

En cas d'annulation entre 3 mois et 15 jours, la totalité de l'acompte sera conservé et 20 % du montant du solde restant à régler sera facturé.

En cas d'annulation moins de 15 jours avant la date, la totalité de l'acompte sera conservé et 50 % du montant du solde restant à régler sera facturé



TARIFS PUBLICS TTC 2021 (TVA 20 %) - DIVERS

Location de matériel technique :

- Vidéoprojecteur 80 € TTC / 50 € TTC la ½ journée
- Enceintes et micro 120 € TTC la journée / 200 € TTC la soirée

En cas de dégradation : nettoyage et / ou remise en état :

- réalisé par le personnel de la RTGB : 40 € TTC / heure de mains d'œuvre
- réalisé par un prestataire : tarif calculé sur la base du devis fourni par le prestataire avec une marge maximum de 30 %.

En cas de mobilisation du personnel de la RTGB pour :

- la coordination de l'évènement,
- l'accueil des prestataires en l'absence du client,
- la gestion de l'ascenseur en dehors des horaires d'ouverture du téléphérique,
- l'accueil personnalisé des invités,
- la mise en place du mobilier de la salle selon le cahier des charges du client.

40 € ttc / l'heure réalisé par le personnel de la RTGB qualifié et habilité.



En cas de dégradation ou de vol, chaque matériel sera facturé à son prix unitaire hors taxe comme précisé ci-dessous :

Tables rectangulaires 150 cm de long	68,00 €
Tables rondes en plastique Ø 152 cm	131,00 €
Chaises en plastique	42,00 €
Chauffages électriques de 3 KW	152,00 €
Rallonge (enrouleur 25 m)	65,00 €
Spots	11,0 €
Escabeau	120,00 €
Rampe d'accès	270,00 €
Cintres	1,00 €
Cendrier extérieur	262,50 €
Paillason	202,00 €
Balais	6,50 €
Balais Espagnol	14,00 €
Raclettes	27,50 €
Pelle	29,50 €
Sceaux pour laver par terre	24,50 €
Extincteur	61,00 €
Rideaux des baies vitrées	451,50 €
Rideaux du sas d'entrée	577,50 €
Rideau traiteur	472,50 €
Attaches rideaux	31,50 €
Portants	131,50 €
Poubelles inox WC	52,50 €
Balayettes toilettes	12,50 €
Corbeille sanitaire	15,50 €
Barrière Vauban	73,50 €

En cas de dégradation ou de vol, sur d'autre matériel mis à disposition et non référencé ci-dessus, il sera facturé à son prix coûtant sur présentation d'un devis.



**CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE
DANS LE CADRE DE LOCATION DE SALLES OU D'ESPACES GÉRÉS
PAR LA REGIE DU TELEPHERIQUE DE GRENOBLE-BASTILLE**



Réservations des prestations.

- Toute proposition de prestations de la RTGB fait l'objet d'un devis écrit ou d'une convention d'usage et d'occupation temporaire et d'un contrat de partenariat qui stipule les conditions générales et spécifiques de l'usage des lieux et des éventuels matériels et mobiliers qui seront mis à disposition.
- La réservation des prestations est effective au retour du devis ou de la convention, daté et signé par le client avec la mention manuscrite « bon pour accord » avant la date limite indiquée sur celui-ci, accompagné d'un acompte dont le montant est mentionné dans la pièce contractuelle signée par le client, de l'ordre de 30 % du montant total de la prestation.
- La réception de la pièce contractuelle signée, tel défini ci-dessus, et de l'acompte entraîne la réservation définitive de ou des prestations proposées.

Modification de la location par le client.

- Toute modification de la location demandée par le client doit être notifiée par écrit et elle fera l'objet d'une nouvelle pièce contractuelle.

Facturation des prestations.

- La facturation est établie à l'issue des prestations selon sur la base des prestations et des prix mentionnés dans la pièce contractuelle signée par le client.
- Toutes prestations supplémentaires, non mentionnées dans le devis et le bon d'échange, feront l'objet d'un devis complémentaire et seront facturées. Le délai de règlement par le client sera de 30 jours à réception de la facture.

Annulation par le client.

- Toute annulation totale ou partielle de la part du client, doit être notifiée, par écrit, par celui-ci.
 - L'annulation totale ou partielle des prestations, après l'accord contractuel, entrainera des frais :
 - Des frais de dossier d'un montant de 150 € ttc pour les évènements familiaux et 150 € HT pour les évènements professionnels, étudiants ou associatifs
 - Une retenue de 50 % du montant de l'acompte versé si l'annulation a lieu au moins 6 mois avant l'évènement
 - Une retenue de la totalité de l'acompte versé si l'annulation a lieu au moins 3 mois avant l'évènement
- En cas d'annulation entre 3 mois et 15 jours, la totalité de l'acompte sera conservé et 20 % du montant du solde restant à régler sera facturé.
- En cas d'annulation moins de 15 jours avant la date, la totalité de l'acompte sera conservé et 50 % du montant du solde restant à régler sera facturé

Conditions d'annulation ou de report des événements programmés dans salles du Fort de la Bastille, spéciales COVID-19.

Dans le cas d'un nouveau confinement et de regroupements ou rassemblements de personnes limités en nombre :

- Un report sans frais sera possible sur l'année en cours ou l'année suivante,
- L'annulation de la prestation entrainera des frais d'annulation d'un montant de 300 € HT.

Litige.

- Toute réclamation concernant une prestation, doit être adressée à la RTGB, par lettre recommandée et accompagnée des pièces justificatives, dans un délai de 7 jours après la prestation. Au-delà de ce délai, elle ne pourra pas être prise en compte.

Conditions générales de vente.

- Les conditions générales de vente sont disponibles sur simple demande.

Remise commerciales.

Valables sur l'ensemble des catégories, dans le respect des barèmes fixés, sur le cout de location de la salle et les espaces publicitaires, (hors forfait ménage et sécurité, hors location de matériel techniques ou mobilier non soumis aux remises commerciales) :

- Pour les agences événementielles, les services de la ville de Grenoble, les apporteurs d'affaires, les intermédiaires, les clients réguliers, les partenaires de la RTGB, les anciens salariés de la RTGB jusqu'à 20 % des tarifs officiels votés.
- Pour le personnel de la RTGB en poste et uniquement dans le cadre d'un évènement familial, les locations de salle seront facturées avec une réduction de 50 % sur les tarifs officiels votés, dans la limite d'un évènement par membre du personnel par an.
- Pour la Ville de Grenoble et les associations culturelles organisant un évènement ou une animation en partenariat avec la RTGB sur le site de la Bastille, les salles Lesdiguières et Dutrievoz pourront être mises à disposition gracieusement et à titre exceptionnel (hors sécurité et forfait nettoyage qui devront être facturés par la RTGB à l'organisateur).
- Dans le cadre de l'organisation d'un évènement professionnel ou d'un salon sur plusieurs jours, il sera accordée une remise pouvant aller jusqu'à :
 - 20 % sur le coût de location de salle à partir de la seconde journée et suivante,
 - 30 % sur le coût de location de salle à partir de la quatrième journée et suivante.

D'autre part, si pendant l'évènement, les conditions d'accueil du client ne sont pas respectées (inondation, dysfonctionnement électrique, coupure générale d'eau, etc...) et en cas de réclamation du client, une remise commerciale supplémentaire pourra être appliquée au moment de la facturation. Le montant sera estimé en fonction du préjudice.

PROPOSITION DE TARIFS PUBLICS HT 2021 (TVA 20 %)

ESPACES DE COMMUNICATION

ESPACES PUBLICITAIRES SUR GARES Hors frais techniques de fabrication

Grande bâche sur gare basse *(pose non incluse) :

- forfait 7 jours	1 200 € HT
- forfait 14 jours	2 000 € HT

Petite bâche sur gare basse (pose incluse) :**

- forfait 1 jour	100 € HT
- forfait 7 jours	500 € HT
- forfait 14 jours	800 € HT

Ecran gare basse (une page de 20 secondes toutes les 8 minutes) :**

- forfait 1 jour	150 € HT
- forfait 7 jours	500 € HT
- forfait 14 jours	800 € HT

**Réservé uniquement aux institutions culturelles, touristiques, collectivités ou partenaires de la Régie du Téléphérique pour l'animation du site de la Bastille. Soumis à l'accord obligatoire de la Régie du Téléphérique, avec possibilité de valorisation par échange marchandise uniquement à hauteur de 50 % du montant total, 100 % pour les services de la ville de Grenoble, limité à 5 max par an.*

*** Réservé aux institutions culturelles, touristiques, collectivités ou partenaires de la Régie du Téléphérique pour l'animation du site de la Bastille, aux entreprises ou associations ayant loué les espaces réceptifs de la Bastille pour un évènement précis. Soumis à l'accord obligatoire de la Régie du Téléphérique.*

ESPACES PUBLICITAIRES SUR SITE DE LA BASTILLE Hors frais techniques de fabrication

Signalétique sur site sommital* (hors impression, pose incluse) :**

➤ Bâche sur gare haute ou garde-corps (max 2*2mètres)	
- 1 jour	200 € HT
- Forfait 7 jours	800 € HT
- Forfait 14 jours	1 500 € HT
➤ Kakemono / Poster Déroulant / (maximum de 4)	
- 1 jour	150 € HT
- Forfait 7 jours	600 € HT
- Forfait 14 jours	1 000 € HT
➤ 5 drapeaux sur Belvédère Vauban	
- 1 jour	300 € HT
➤ Signalétique lumineuse (hors matériel)	
- 1 jour	200 € HT



****Signalétique site sommital Bastille dans le cadre d'un évènement ou d'un partenariat organisé sur le site, avec possibilité de valorisation par échange marchandise uniquement à hauteur de 50 % du montant total.*

TRANSFORMATION DE POSTE

Département	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à créer
Ville émancipatrice	Sports	Activité sportive	Conseiller des activités physiques et sportives	Attaché